



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

RAPPORT 2015 ANNUEL

2015

DYNAMIQUE.
ENGAGÉE.
DIGNE DE
CONFIANCE.

Le rapport annuel de la Banque du Canada peut être consulté dans le site Web de la Banque, à l'adresse banqueducanada.ca.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :

Service d'information publique
Département des Communications
Banque du Canada
234, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G9
Téléphone : **613 782-8111**; **1 800 303-1282** (sans frais en Amérique du Nord)
Courriel : info@banqueducanada.ca
Site Web : banqueducanada.ca

ISSN 1914-5691 (version papier)
ISSN 1487-0460 (Internet)
© Banque du Canada 2016



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

RAPPORT 2015 ANNUEL

DYNAMIQUE.
ENGAGÉE.
DIGNE DE
CONFIANCE.



Rendu d'architecture de la terrasse et de l'entrée du Musée proposées pour le siège modernisé de la Banque du Canada, dont l'ouverture est prévue en 2017.



Table des matières

Avant-propos du gouverneur	1
L'année 2015 en bref	5
<i>Rapport de gestion</i>	7
Mandat et cadre de planification de la Banque du Canada	9
Grandes fonctions	13
Politique monétaire	14
Système financier	18
Monnaie	21
Gestion financière	24
Administration de la Banque du Canada	27
Communications et obligation d'information du public	33
Présence internationale	39
Gouvernance de la Banque du Canada	45
Gestion des risques	53
Résultats financiers pour 2015	59
<i>États financiers</i>	67

AVANT-PROPOS DU GOUVERNEUR

L'année 2015 a été mouvementée dans l'univers des banques centrales. Effondrement des cours des produits de base, perturbation des marchés en Chine, taux d'intérêt négatifs, variations du taux de change : votre banque centrale a passé l'année à relever les défis — ce qui nous rappelle que tout banquier central doit faire sienne la devise scout : « Toujours prêt ».

La Banque du Canada met un point d'honneur à maintenir un bon état de préparation. Elle gère ses activités conformément à son plan à moyen terme triennal, l'année écoulée étant la dernière de la mise en œuvre du plan 2013-2015 et celle où nous avons préparé notre plan 2016-2018.

Intitulé *Le rôle de la banque centrale à l'aube d'une nouvelle ère*, notre plan 2016-2018 est le premier à s'inspirer de notre nouvel énoncé de vision, dévoilé dans le rapport annuel de 2014. Cette vision, soit d'« être une banque centrale influente — dynamique, engagée et digne de confiance — mobilisée pour un Canada meilleur », nous a aidés à répartir les ressources de manière plus rigoureuse et mieux ciblée pour les années à venir. Le Plan à moyen terme 2016-2018 repose sur une tradition d'excellence et est fondé sur trois thèmes : réinventer le rôle de la banque centrale, renouveler nos façons de faire et renforcer une culture d'innovation.

Notre nouvelle structure de direction, élaborée sous la conduite de la première sous-gouverneure, Carolyn Wilkins, et du chef de l'exploitation, Filipe Dinis, nous a permis d'obtenir l'adhésion de l'ensemble du personnel de la Banque à ces travaux. Ce processus s'est également traduit en pratique par la rédaction de l'Énoncé sur le goût du risque — publié dans le présent



rapport —, qui guidera la prise de risque éclairée et favorisera l'innovation, la souplesse et la poursuite de l'excellence dans le cadre de nos opérations.

Être prêts, c'est maintenir nos normes d'excellence dans les quatre fonctions de la Banque : Politique monétaire, Système financier, Gestion financière et Monnaie. Et nous croyons que ce nouveau plan appuiera ces normes et nous aidera à innover davantage, à former de solides leaders et, surtout, à faire de la Banque l'un des meilleurs lieux de travail au pays. Pour une sixième année consécutive, la Banque s'est classée en 2015 parmi les 100 meilleurs employeurs du

Canada. Mais nous visons encore plus haut, de manière à encore améliorer notre gestion future, que ce soit en renforçant les attentes comportementales de nos leaders, en accroissant la diversité en milieu de travail, en déployant les plus récentes technologies et mesures de sécurité, en rehaussant l'efficacité de nos communications, ou en publiant des recherches pertinentes de qualité supérieure.

Sur le plan de la recherche, nous avons créé un nouveau poste de niveau supérieur, soit celui de chef de la recherche économique et financière, dont le titulaire a pour mandat d'orienter et de coordonner la recherche à l'échelle des six départements d'analyse économique de la Banque et de gérer le solide Programme de chercheurs invités. Nous avons également simplifié les processus de publication des recherches, de façon à favoriser l'établissement de relations avec des chercheurs de l'extérieur de la Banque.

Ensemble, nous avons fait en sorte d'être prêts à répondre au contexte économique et financier complexe et en pleine mutation du pays.

Encore une fois en 2015, nos travaux de recherche ont traité d'une vaste gamme de sujets. Mais un thème de recherche ressort en particulier, soit la préparation en vue du renouvellement prochain de l'entente conclue avec le gouvernement du Canada concernant la cible de maîtrise de l'inflation. Les travaux ont porté principalement sur trois questions : Quel est le meilleur moyen de mesurer l'inflation aux fins du ciblage? Le niveau de la cible de 2 % est-il toujours approprié? Et de quelle manière pouvons-nous intégrer les considérations liées à la stabilité financière dans la formulation de la politique monétaire? Nous travaillerons avec nos collègues du ministère des Finances afin d'élaborer une nouvelle entente relative à la cible de maîtrise de l'inflation d'ici la fin de 2016.

Être prêts, c'était aussi mettre à jour notre boîte à outils de politiques monétaires non traditionnelles, dont le dernier examen remontait à 2009. Depuis ce temps, l'expérience d'autres banques centrales ayant adopté des outils comme les achats massifs d'actifs et les taux d'intérêt négatifs a été très instructive. Nous avons

également actualisé notre cadre régissant l'octroi d'une aide d'urgence. Dans les deux cas, nous n'anticipons aucun besoin à court terme; nous nous assurons d'être prêts, tout simplement.

Il va sans dire que les événements de 2015 ont démontré les avantages d'une bonne préparation. La Banque a déployé des efforts importants ces dernières années en vue de la modélisation du secteur des ressources du Canada et de son interaction avec le reste de l'économie. Grâce à ces efforts, lorsque les cours du pétrole se sont effondrés dans les dernières semaines de 2014 et au début de 2015, la Banque était bien placée pour comprendre la suite des choses. C'est ce qui nous a donné la confiance nécessaire pour abaisser notre taux directeur au tout début du processus, en janvier, puis de nouveau en juillet, en prévision de la propagation des effets. Notre économie s'ajustera à cette nouvelle réalité pendant encore au moins deux ans. La politique monétaire et un taux de change flexible peuvent faciliter cet ajustement, mais ce dernier est incontournable. J'ai été très fier que le personnel de la Banque fournisse des orientations claires tout au long de l'année, même si nos décisions ont parfois été controversées.

Une partie de la controverse au sujet de nos décisions a découlé des préoccupations entourant l'endettement croissant des ménages au Canada, une situation que les mesures prises par la Banque aggraveraient selon nombre d'observateurs. Mais, encore une fois, le personnel de la Banque a offert un précieux éclairage sur ces vulnérabilités financières. C'est ce qui nous a permis d'informer les Canadiens que le fait de nous concentrer sur notre mission principale — le maintien de l'inflation à la cible — était la meilleure contribution que nous pouvions apporter pour réduire l'ensemble des risques liés à la stabilité financière, même si les vulnérabilités financières devaient s'accroître légèrement de ce fait.

Manifestement, les marchés financiers du Canada et d'ailleurs ont connu une année tumultueuse. Les taux de change ont varié plus qu'à l'habitude, les marchés des obligations et des actions ont réagi au recul des cours des produits de base et tous les acteurs des marchés portaient leur attention sur le moment où la Réserve fédérale américaine entamerait une normalisation de son taux directeur. Les marchés mondiaux étant toujours alimentés par les politiques monétaires non traditionnelles adoptées par plusieurs pays et de nouvelles règles mondiales relatives aux fonds propres et aux réserves de liquidités des banques ayant influé sur la liquidité de certains marchés, nous avons vécu par moments des périodes de tensions. La Banque a modifié légèrement une partie de ses opérations

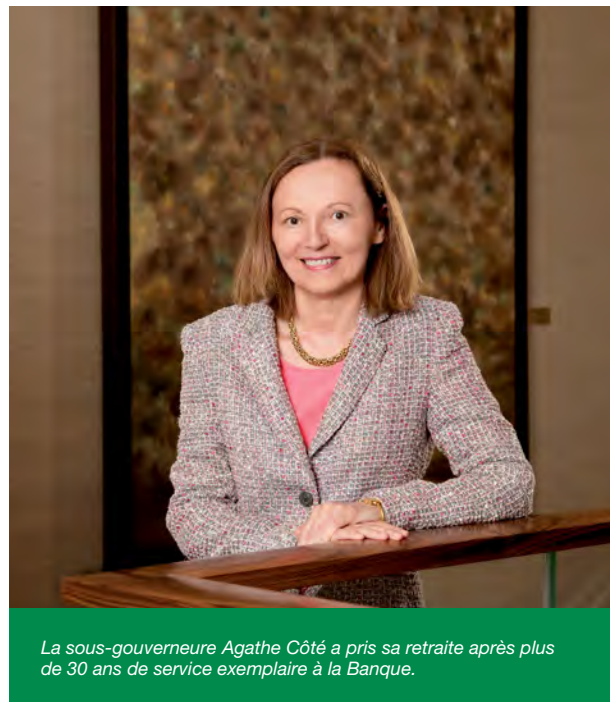
afin d'offrir les mesures d'atténuation qu'elle pouvait, notamment l'achat d'une part plus petite de chaque nouvelle émission d'obligations du gouvernement du Canada et la création d'un programme régulier d'opérations de prise en pension à plus d'un jour. De plus, en tant qu'agent financier du gouvernement canadien, la Banque a cessé de procéder à des adjudications d'obligations à trois ans afin d'accroître la liquidité des obligations de référence à deux et à cinq ans. Nous avons également contribué à des initiatives mondiales visant à renforcer la surveillance des taux d'intérêt et des taux de change de référence.

Notre département de la Monnaie a lui aussi eu fort à faire pour se préparer; ainsi, il a publié de nouvelles recherches poussées sur la monnaie électronique, qui est assurément un enjeu émergent. Nous avons aussi émis un billet commémoratif de 20 dollars dans le but d'honorer Sa Majesté la reine Elizabeth II le jour où elle est devenue le monarque au plus long règne de l'époque moderne au Canada. De plus, nous avons mené un processus de consultation sur la conception d'un billet commémoratif pour souligner le 150^e anniversaire de la Confédération canadienne, qui sera émis en 2017.

Parallèlement, la Banque a commencé à préparer son retour dans les locaux de son siège d'origine au début de 2017. Les travaux de rénovation respectent le budget et le calendrier prévus. Pour l'essentiel, le complexe de la Banque aura exactement la même allure qu'auparavant, mais son infrastructure sera plus solide et plus sécuritaire. L'immeuble sera en outre doté d'une nouvelle entrée publique, sise à l'intersection des rues Bank et Wellington, qui donnera accès à un nouveau musée, susceptible selon nous de présenter un grand intérêt pour tous les Canadiens.

N'eussent été nos fantastiques employés, nos leaders chevronnés et la surveillance rigoureuse exercée par notre conseil d'administration indépendant, il aurait été impossible d'atteindre une telle capacité de réponse et un tel état de préparation. À la Banque, nous sommes choyés sur ces trois plans. Seul un changement a été apporté à la composition de notre conseil d'administration en 2015, Jean Simon y ayant été nommé membre en mai (à titre de représentant du Québec).

Les membres du Conseil de direction et l'ensemble du personnel de la Banque ont dit au revoir à une amie et collègue de longue date, Agathe Côté, qui a pris sa retraite en janvier 2016 après plus de 30 ans de service



La sous-gouverneure Agathe Côté a pris sa retraite après plus de 30 ans de service exemplaire à la Banque.

exemplaire. Durant son passage à la Banque, Agathe a permis d'améliorer grandement notre institution. Au terme d'un processus de recherche concurrentiel, le Conseil d'administration a eu le plaisir de nommer **Sylvain Leduc** au poste de sous-gouverneur. Cette nomination prend effet le 2 mai 2016.

En conclusion, j'aimerais remercier les membres du personnel de la Banque pour leurs contributions à toutes les facettes de nos activités. Ensemble, nous avons fait en sorte d'être prêts à répondre au contexte économique et financier complexe et en pleine mutation du pays en 2015. Et les Canadiens peuvent avoir l'assurance que nous demeurons bien préparés à réaliser notre mandat dans les années à venir.

Le gouverneur,

Stephen S. Poloz



Le gouverneur Stephen Poloz serre la main de membres de la Chambre de commerce Canada-Royaume-Uni après avoir prononcé un discours public à Londres en mars 2015. Photo : José Farinha

L'ANNÉE 2015 EN BREF

Faits saillants stratégiques

- L'inflation mesurée par l'IPC global a nettement fléchi au début de 2015 et est restée près de la limite inférieure de la fourchette de maîtrise de l'inflation durant la quasi-totalité de l'année.
- La Banque a abaissé le taux cible du financement à un jour à deux reprises en 2015 afin d'aider l'économie à tourner de nouveau à plein régime et l'inflation à revenir à la cible de façon durable.
- Les modifications apportées au cadre régissant les opérations sur les marchés et aux politiques d'octroi d'une aide d'urgence ont contribué à accroître la résilience du système financier.

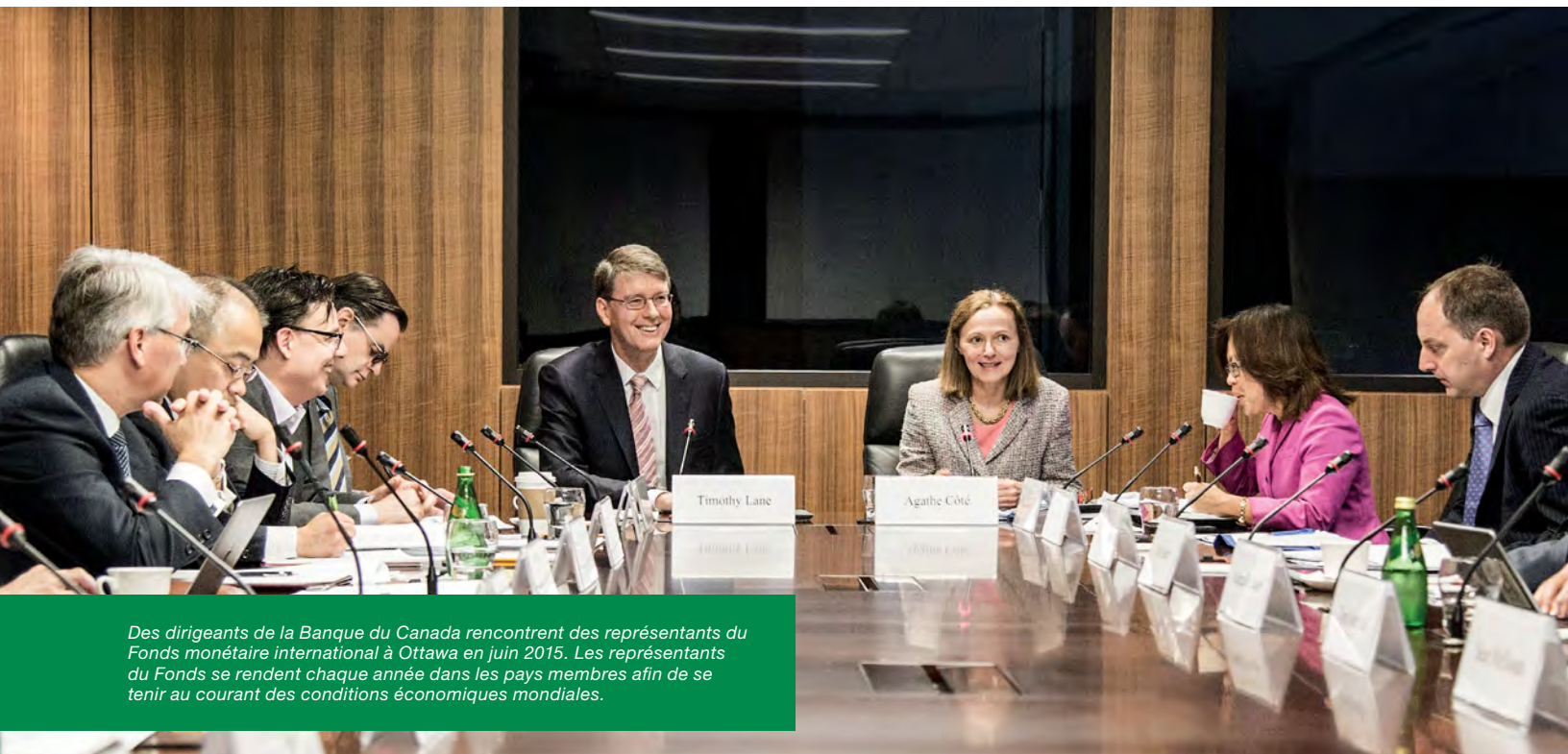
Faits saillants opérationnels

- La Banque a lancé son plan à moyen terme 2016-2018, intitulé *Le rôle de la banque centrale à l'aube d'une nouvelle ère*, lequel orientera ses activités au cours des trois prochaines années.
- La modernisation du siège de la Banque du Canada devrait se terminer à la fin de 2016, comme prévu. Les employés devraient réintégrer les locaux au début de 2017.
- Économiques, les billets de banque en polymère ont une durée de vie au moins trois fois et demie plus longue que celle des billets en papier, et le taux de contrefaçon est descendu à son niveau le plus bas en 25 ans.
- Pour la sixième année consécutive, la Banque s'est classée parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada et les 25 meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale.

Faits saillants financiers

- Le résultat net de la Banque s'est établi à 1 175,8 millions de dollars en 2015, en hausse de 4 % par rapport à l'exercice précédent.
- Le total des charges a diminué de 18,1 millions de dollars, surtout en raison de la baisse de la production de billets de banque et de la réduction des coûts afférents aux immeubles.
- Conformément aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada*, en 2015, la Banque a versé au receveur général du Canada ses revenus excédentaires, soit 1 189,5 millions de dollars.
- La valeur des billets de banque en circulation a augmenté de 8 % en 2015.

RAPPORT DE GESTION



Des dirigeants de la Banque du Canada rencontrent des représentants du Fonds monétaire international à Ottawa en juin 2015. Les représentants du Fonds se rendent chaque année dans les pays membres afin de se tenir au courant des conditions économiques mondiales.

MANDAT ET CADRE DE PLANIFICATION DE LA BANQUE DU CANADA

La Banque du Canada est la banque centrale du pays. Son mandat, défini dans la Loi sur la Banque du Canada, est de « favoriser la prospérité économique et financière du Canada ».

La vision de la Banque consiste à être une banque centrale influente — dynamique, engagée et digne de confiance — mobilisée pour un Canada meilleur.

Le cadre de planification

Pour mettre en œuvre et réaliser son mandat et sa vision, la Banque dispose d'un cadre de planification rigoureux. En 2015, elle a lancé son plan à moyen terme (PMT) 2016-2018 intitulé *Le rôle de la banque centrale à l'aube d'une nouvelle ère*, lequel orientera ses activités au cours des trois prochaines années.

Fruit d'un processus de planification stratégique étendu, le PMT vise à aider la Banque à s'adapter aux réalités d'un contexte de politiques publiques et de fonctionnement en mutation. Les trois thèmes du Plan mettent l'accent sur l'importance de travailler ensemble comme « une seule Banque » pour concrétiser la vision de l'institution dans ces circonstances.

Le thème 1, *Réinventer le rôle de la banque centrale*, reflète la nécessité de trouver des réponses originales à l'évolution des circonstances dans les économies canadienne et mondiale.

Le thème 2, *Renouveler nos façons de faire*, concerne la consolidation et le renouvellement d'une institution publique digne de confiance qui soit souple, résiliente et adaptable.

Le thème 3, *Renforcer une culture d'innovation*, insiste sur l'importance de recourir à de nouvelles approches et de tenir compte de points de vue multiples pour trouver les meilleures solutions.

Le PMT a été dévoilé aux employés en 2015 pour préparer sa mise en œuvre à partir de 2016. La Banque l'a également diffusé sur son site Internet en 2015, tandis que les cadres de l'institution ont entamé une discussion sur les thèmes du PMT avec les parties prenantes et les partenaires externes. Par ailleurs, en novembre 2015, la première sous-gouverneure, Carolyn Wilkins, a abordé l'un des thèmes du PMT dans un discours intitulé *L'innovation, à la manière des banques centrales*.

Le plan financier de la Banque repose sur l'hypothèse d'un taux de croissance de 2 % des charges opérationnelles de base entre 2015 et 2018, taux qui correspond à l'inflation projetée, et le PMT sera mis en œuvre dans les limites des ressources existantes.





Reddition de comptes

Le PMT vise à orienter les activités annuelles de planification et de reddition de comptes de la Banque, en servant de base aux plans de travail des départements et aux ententes de rendement du personnel.

Le *Rapport annuel*, document par lequel la Banque du Canada s'acquitte de son obligation d'information du public, fait état chaque année des activités de l'institution, ainsi que de ses résultats financiers et non financiers. En outre, la Banque produit des rapports financiers trimestriels.

La Banque dispose d'un site Web riche en information, qui présente une gamme variée de travaux de recherche, de discours, de rapports d'intérêt public, de documents d'information et de communications vidéo pour aider la population à mieux comprendre ses travaux en cours.

Renseignements complémentaires

Le rôle de la banque centrale à l'aube d'une nouvelle ère : le Plan à moyen terme 2016-2018 de la Banque du Canada.

Internet : <http://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2015/06/role-banque-centrale-aube-nouvelle-ere-plan-moyen-terme-2016-2018.pdf>.

Wilkins, C. (2015). *L'innovation, à la manière des banques centrales*, discours prononcé à l'École de gestion Rotman et l'École Munk des affaires internationales, Toronto, 13 novembre.

Internet : <http://www.banqueducanada.ca/2015/11/innovation-maniere-banques-centrales>.



GRANDES FONCTIONS

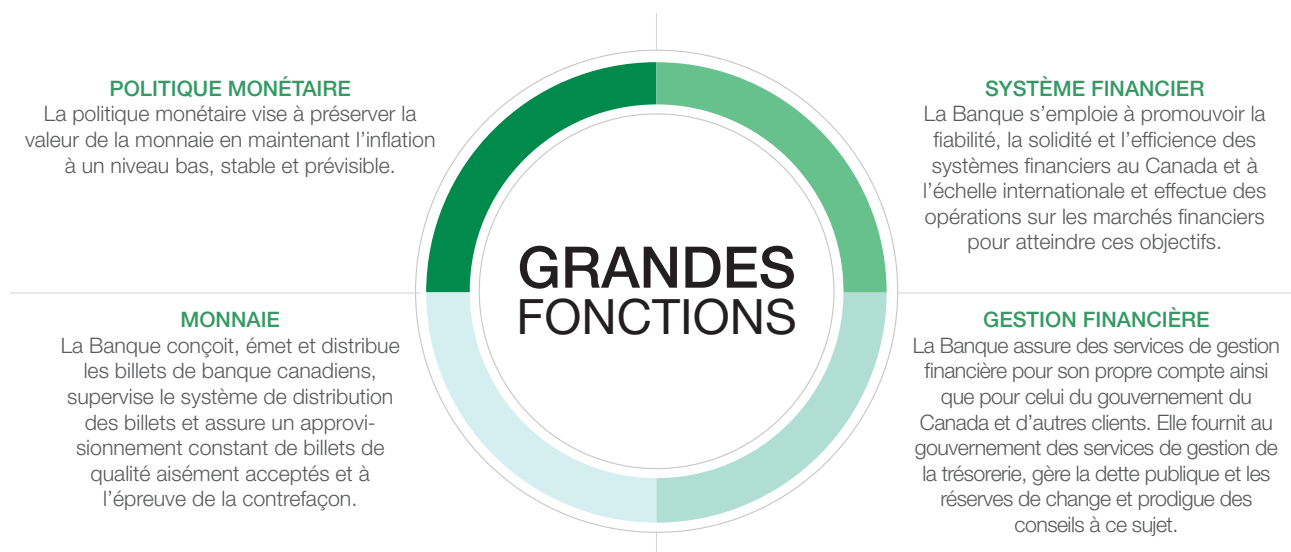
Les quatre grandes fonctions de l'institution sont les suivantes :

Politique monétaire : *La politique monétaire vise à préserver la valeur de la monnaie en maintenant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.*

Système financier : *La Banque s'emploie à promouvoir la fiabilité, la solidité et l'efficience des systèmes financiers au Canada et à l'échelle internationale et effectue des opérations sur les marchés financiers pour atteindre ces objectifs.*

Monnaie : *La Banque conçoit, émet et distribue les billets de banque canadiens, supervise le système de distribution des billets et assure un approvisionnement constant de billets de qualité aisément acceptés et à l'épreuve de la contrefaçon.*

Gestion financière : *La Banque assure des services de gestion financière pour son propre compte ainsi que pour celui du gouvernement du Canada et d'autres clients. Elle fournit au gouvernement des services de gestion de la trésorerie, gère la dette publique et les réserves de change et prodigue des conseils à ce sujet.*



Politique monétaire

L'objectif premier de la politique monétaire au Canada est de contribuer au bien-être des Canadiens en favorisant une croissance économique soutenue, la progression de l'emploi et l'amélioration du niveau de vie. L'expérience a montré que la meilleure façon dont la politique monétaire peut concourir à l'atteinte de cet objectif est de donner aux ménages et aux entreprises du pays confiance dans la valeur de leur monnaie. Cette confiance permet aux Canadiens de prendre des décisions éclairées en matière de dépenses et d'investissements, stimule l'investissement à long terme dans l'économie nationale, et contribue à une création d'emplois et à un accroissement de la productivité durables.

La pierre angulaire du cadre de conduite de la politique monétaire au Canada est la cible de maîtrise de l'inflation, qui est fixée à 2 %, soit le point médian d'une fourchette allant de 1 à 3 %. Établie conjointement par la Banque du Canada et le gouvernement canadien, cette cible est réexaminée tous les cinq ans; l'entente relative à la maîtrise de l'inflation sera renouvelée en 2016. La Banque agit de façon symétrique en ce qui concerne la cible d'inflation : elle se préoccupe autant d'un taux d'inflation qui dépasse la cible que d'un taux qui lui est inférieur.

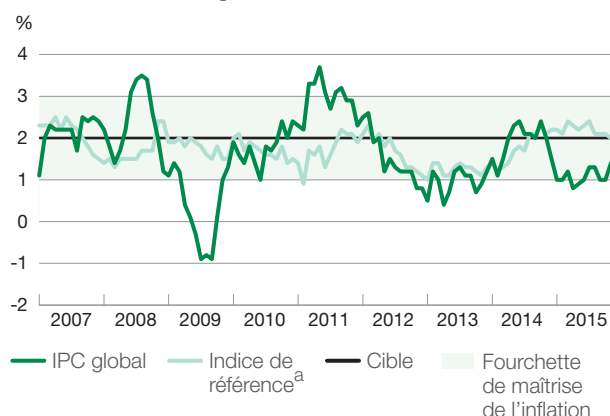
Le Conseil de direction de la Banque mène la politique monétaire en suivant une démarche axée sur la gestion des risques qui s'inscrit dans un régime flexible de ciblage de l'inflation. Puisque la politique monétaire agit sur l'économie avec un certain décalage, les décisions doivent être orientées vers l'avenir et se fonder sur les analyses et les prévisions du personnel de la Banque, de même que sur des indications provenant de sources externes. Étant donné que le Canada est une économie

ouverte qui adhère à un régime de changes flottants, il est important de tenir compte des forces à l'œuvre à l'échelle internationale dans la conduite de la politique monétaire.

La croissance de l'économie mondiale a été modeste en 2015. L'économie américaine a solidement progressé, et la Réserve fédérale a relevé ses taux directeurs à la mi-décembre, après les avoir laissés inchangés pendant

L'inflation mesurée par l'IPC global a diminué et est restée près de la limite inférieure de la fourchette de maîtrise de l'inflation durant la quasi-totalité de 2015, en raison de la faiblesse de l'inflation des prix de l'essence et de l'offre excédentaire persistante au sein de l'économie

Taux de variation en glissement annuel, données mensuelles



a. Indice excluant huit des composantes les plus volatiles de l'IPC ainsi que l'effet des modifications des impôts indirects sur les autres composantes

Source : Statistique Canada

Dernière observation : décembre 2015

sept ans. Dans les autres économies avancées, la reprise s'est poursuivie graduellement. Parallèlement, les perspectives d'expansion se sont affaiblies dans certaines économies émergentes, principal moteur de la croissance mondiale au cours des dernières années.

L'économie mondiale a continué de s'ajuster à la chute des prix des produits de base en 2015. Le recul des cours du pétrole et d'autres produits de base a modifié les termes de l'échange entre les régions importatrices et exportatrices de matières premières. Les taux de change ont réagi à cette situation, ce qui a contribué à faciliter les ajustements économiques mondiaux et à rééquilibrer la progression de la demande.

La baisse des termes de l'échange du pays et la dépréciation du dollar canadien ont déclenché un processus complexe d'adaptation de l'économie canadienne et entraîné d'importants déplacements de l'activité économique. Dans le secteur des ressources, les investissements ont été réduits par suite de la forte chute des prix des produits de base; les pertes d'emploi ont été nombreuses et la production a été réduite dans certains cas. En revanche, le secteur hors ressources, appelé à constituer la principale source de croissance dans les années à venir, s'est montré relativement résilient. Au Canada, une redistribution de la main-d'œuvre et du capital devrait se poursuivre au cours des prochaines années.

L'inflation mesurée par l'IPC global a nettement fléchi au début de 2015 et est restée près de la limite inférieure de la fourchette de maîtrise de l'inflation durant la quasi-totalité de l'année en raison d'une conjugaison de facteurs, notamment la brusque chute des prix des produits énergétiques de consommation. Quoique faible, l'inflation mesurée par l'IPC global a été un peu plus élevée qu'escompté. Cette situation tient à deux grands facteurs : le dollar canadien s'est déprécié par rapport aux niveaux postulés précédemment, et les prix de l'essence se sont révélés plus fermes qu'anticipé. Ces derniers se sont repliés, mais ils ne l'ont pas fait autant que la diminution des cours du pétrole brut l'aurait laissé supposer, à la lumière des données historiques. Dans ce contexte, les attentes d'inflation à moyen terme sont restées bien ancrées à 2 %.

Face aux effets du recul des prix du pétrole et d'autres produits de base, la Banque a abaissé son taux directeur en janvier, puis de nouveau en juillet, quand elle a eu une idée plus précise des répercussions du choc des termes de l'échange. Le niveau plus bas des taux d'intérêt représente l'un des facteurs qui ont aidé l'économie canadienne à s'adapter, en soutenant en particulier les dépenses des ménages. La dépréciation du dollar canadien, associée à la contraction des prix

des ressources, a eu pour effet d'améliorer la compétitivité internationale du Canada, ce qui a contribué à accroître les exportations nettes. Les exportations hors produits de base ont été favorisées par la solide croissance de l'économie américaine. Cela dit, les ajustements nécessaires vu les prix plus faibles des ressources, notamment la redistribution de la main-d'œuvre et du capital entre les secteurs et les régions, constituent un processus complexe et prendront beaucoup de temps.

La Banque a tenu compte d'un éventail de risques touchant les perspectives de l'inflation au Canada au moment de prendre ses décisions de politique monétaire. En janvier, elle considérait que le choc des prix du pétrole intensifiait les risques liés tant au profil d'évolution de l'inflation qu'à la stabilité financière. La décision d'abaisser le taux cible du financement à un jour d'un quart de point de pourcentage pour le ramener à 0,75 % visait à offrir une assurance contre ces risques, à favoriser l'ajustement sectoriel nécessaire au renforcement des investissements et de la croissance, et à permettre à l'économie canadienne de renouer avec son plein potentiel et à l'inflation de retourner à la cible à l'intérieur de la période de projection.

Par la suite, en juillet, l'affaiblissement des perspectives de croissance de l'économie canadienne a accru les risques à la baisse entourant l'inflation. Cette situation a amené la Banque à abaisser le taux cible du financement à un jour d'un quart de point pour le faire passer à 0,5 %, un nouvel assouplissement de la politique monétaire étant requis afin d'aider l'économie à tourner de nouveau à plein régime et l'inflation à revenir à la cible de façon durable.

Le PIB réel s'est modestement contracté au premier semestre de 2015 avant de se raffermir au troisième trimestre, à la faveur du renforcement graduel de l'économie américaine, de la dépréciation passée du dollar canadien et des conditions financières expansionnistes. Les investissements des entreprises dans le secteur pétrolier et gazier ont fortement diminué, tandis que la détérioration des termes de l'échange a eu des répercussions défavorables sur les revenus et la richesse, ce qui s'est traduit par une réduction de la croissance de la demande intérieure. Les projections en fin d'année donnaient à penser que, en moyenne annuelle, le rythme de progression du PIB réel s'établirait à un peu plus de 1 % en 2015, comparativement à 2,5 % en 2014. On s'attend à ce que la tenue de l'économie reste inégale en 2016, en raison du processus d'adaptation des économies et des changements dans la composition de l'activité économique qui s'opèrent à l'intérieur des régions et des secteurs, et entre les régions et les secteurs.

Les attentes d'inflation à moyen terme sont restées bien ancrées à la cible de 2 %

Objectifs et indicateurs	Niveau de référence (%)	2013 (%)	2014 (%)	2015 (%)
Atteinte de la cible de la Banque relative à l'inflation mesurée par l'IPC				
Inflation annuelle moyenne mesurée par l'IPC global	2	0,9	2,0	1,1
Inflation annuelle moyenne mesurée par l'IPC global depuis 2001		1,9	1,9	1,9
Attentes d'inflation qui restent arrimées à la cible				
Attentes d'inflation sur dix ans ^a	2	2,0	2,0	2,0

a. Consensus Economics : projections sur dix ans

Réalisations en 2015

- Les décisions de politique monétaire se sont fondées sur des analyses et un suivi rigoureux et ponctuels du choc mondial des prix des produits de base, ainsi que de ses répercussions sur l'économie canadienne et la dynamique de l'inflation. Une analyse économique détaillée et des explications concernant les décisions de politique monétaire ont été communiquées tous les trois mois dans le *Rapport sur la politique monétaire* et les déclarations préliminaires faites à l'occasion des conférences de presse données par le gouverneur.
- La Banque a continué de se préparer en vue du renouvellement, en 2016, de l'entente relative à la maîtrise de l'inflation conclue avec le gouvernement du Canada. Les travaux de recherche se sont articulés autour de trois grands axes :
 - les coûts et les avantages d'une modification de la cible d'inflation à la lumière de l'expérience acquise durant la période d'après-récession, caractérisée par des taux d'intérêt nominaux avoisinant la borne du zéro et le recul du taux d'intérêt neutre;
 - le rôle des considérations en matière de stabilité financière — y compris les hauts niveaux d'endettement des ménages et les déséquilibres du marché du logement — dans la conduite de la politique monétaire;
 - l'utilisation de différentes mesures de la tendance sous-jacente de l'inflation et la question de savoir si l'une d'elles devrait servir de guide à la Banque.

Les travaux de recherche du personnel ont contribué à approfondir la compréhension qu'a l'institution de grandes questions de politique monétaire, notamment les effets du cycle financier mondial sur les politiques monétaires traditionnelles et non traditionnelles ainsi que le bien-fondé de recourir à une politique monétaire non traditionnelle au lieu d'abaisser le taux directeur.

La Banque a aussi sollicité le point de vue d'autres banques centrales dotées d'un régime de maîtrise de l'inflation semblable au sien. À titre d'exemple, de hauts dirigeants de la Banque de Suède, de la Banque de réserve de la Nouvelle-Zélande et de la Banque nationale suisse ont été invités à un colloque ayant pour thème le renouvellement de la cible de maîtrise de l'inflation de la Banque du Canada en 2016.

Afin de faire connaître ses travaux liés au régime de ciblage de l'inflation, la Banque a accru le contenu à ce sujet dans son site Web et ses activités de rayonnement.

- À la lumière de la récente expérience de certains pays de la zone euro ayant pratiqué des taux d'intérêt négatifs, la Banque a réévalué le niveau probable de la valeur plancher au Canada pour le taux du financement à un jour en 2015. Selon le *Cadre de conduite de la politique monétaire en contexte de bas taux d'intérêt*, publié en décembre, cette valeur se situerait à -0,50 %, un rajustement à la baisse par rapport à l'estimation de 2009 l'établissant à +0,25 %.

- Le personnel de la Banque a mené des analyses approfondies sur d'autres enjeux importants touchant à la politique monétaire, tels que la tenue des exportations canadiennes, l'incidence de la fluctuation des prix du pétrole sur les investissements des entreprises et les répercussions des variations du taux de change sur l'inflation.
- La Banque a aussi continué d'améliorer ses estimations de la marge de capacités excédentaires dans l'économie canadienne, en portant une attention particulière au marché du travail, ainsi que de la relation de cette marge avec les pressions inflationnistes sous-jacentes. Elle a ajouté au bulletin *Enquête sur les perspectives des entreprises* un indicateur de l'intensité des pénuries de main-d'œuvre et commencé à publier des estimations de l'écart de production basées sur une méthode structurelle.

Activités à venir

- En 2016, la Banque du Canada et le gouvernement fédéral renouvelleront l'entente relative à la cible de maîtrise de l'inflation du pays. En vue de ce renouvellement, le personnel poursuivra ses travaux portant sur les trois priorités de recherche. L'analyse en cours consiste à surveiller les résultats obtenus par d'autres banques centrales, à passer en revue les études universitaires, à dégager les tendances de l'inflation et à évaluer l'incidence générale des mesures de politique monétaire sur les Canadiens. La Banque publiera les résultats de ces recherches sur une page Web réservée à cet effet, dans un dossier spécial de la *Revue de la Banque du Canada* et dans un document d'information accompagnant l'entente de renouvellement, lequel résumera les principaux éléments du régime canadien de ciblage de l'inflation.
- La Banque étudiera plusieurs questions de politique monétaire et de stabilité financière touchant l'économie canadienne d'après-crise. Elle s'emploiera entre autres à envisager et à évaluer divers scénarios possibles pour l'avenir, de même que les tendances et les changements qui pourraient avoir une incidence profonde sur les économies, les marchés et les banques centrales.

- La Banque continuera d'examiner les ajustements en cours au sein de l'économie mondiale. Son examen portera notamment sur l'évolution de l'économie en Chine et dans d'autres pays émergents, ainsi que sur les enjeux actuels associés au recul marqué des prix des produits de base et à ses conséquences, d'une part, pour l'activité économique et le commerce à l'échelle mondiale et, d'autre part, pour les exportations canadiennes et les termes de l'échange du pays.

En 2016, la Banque du Canada et le gouvernement fédéral renouvelleront l'entente relative à la cible de maîtrise de l'inflation du pays.

Renseignements complémentaires

Les sujets en lien avec la politique monétaire sont traités dans les discours et les documents de recherche des membres du Conseil de direction, ainsi que dans les rapports techniques et les documents d'analyse du personnel : <http://www.banqueducanada.ca/recherches/parcourez>.

Le *Cadre de conduite de la politique monétaire en contexte de bas taux d'intérêt* (décembre 2015) est consultable à l'adresse <http://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2015/12/cadre-conduite-politique-monetaire.pdf>.

Le *Rapport sur la politique monétaire* est accessible à l'adresse <http://www.banqueducanada.ca/2015/10/rpm-2015-10-21>.

Le bulletin *Enquête sur les perspectives des entreprises* peut être consulté à l'adresse <http://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2015/10/epe-automne2015.pdf>.

Système financier

Un système financier efficace et résilient est essentiel à la stabilité et à la croissance à long terme de l'économie canadienne, car il permet aux consommateurs et aux entreprises d'acquiescer des biens et services en toute confiance et de prendre des décisions éclairées concernant leurs transactions financières et leurs placements.

La Banque s'emploie à favoriser la stabilité et l'efficacité du système financier canadien en exerçant une surveillance des infrastructures de marchés financiers (IMF) importantes et notamment des principaux systèmes de compensation et de règlement des paiements; en fournissant régulièrement des liquidités à différentes institutions financières canadiennes et au besoin, dans des circonstances exceptionnelles, à des institutions financières canadiennes ainsi qu'à des IMF désignées; en évaluant les risques qui menacent la stabilité du système financier dans son ensemble; et en participant à la formulation des politiques qui régissent le système financier tant au Canada qu'à l'échelle internationale.

Dans la livraison de la Revue du système financier parue en décembre 2015, la Banque estime que le système financier canadien est resté résilient.

La Banque, en concertation avec le gouvernement du Canada, des organismes provinciaux, les acteurs du marché, d'autres banques centrales et des organisations internationales, s'assure que les IMF d'importance systémique fonctionnent de manière à contrôler les risques ainsi qu'à soutenir l'efficacité et la stabilité du système financier canadien. La Banque assume des responsabilités particulières de surveillance à l'égard des IMF désignées du fait de leur importance systémique au Canada¹.

¹ La *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* confère à la Banque la responsabilité de la surveillance réglementaire des principaux systèmes de compensation et de règlement, à savoir le Système de transfert de paiements de grande valeur, CDSX, la Continuous Linked Settlement (CLS) Bank, le Service canadien de compensation de produits dérivés et le service SwapClear.

Pour faciliter le bon fonctionnement des systèmes de paiement canadiens, la Banque du Canada agit comme agent de règlement, ou « banquier », des membres de l'Association canadienne des paiements (ACP) qui sont des participants directs au Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV), principal système de paiement au pays. Ce système facilite la compensation, le règlement ou l'enregistrement des opérations de paiement entre les entités participantes et leurs clients. Outre les liquidités intrajournalières qu'elle fournit, la Banque accorde aux participants dont le solde de règlement est temporairement déficitaire en fin de journée des prêts à un jour en échange de garanties.

La Banque du Canada peut aussi offrir des prêts de dernier ressort aux institutions financières canadiennes en période de tensions. Par l'aide d'urgence, elle est en mesure d'apporter des liquidités aux institutions de dépôt et infrastructures fédérales et provinciales aux prises avec des problèmes de liquidité graves et persistants, et elle dispose également de diverses facilités grâce auxquelles elle peut assurer au besoin un apport régulier et exceptionnel de liquidités dans l'ensemble du marché pour contrer des chocs importants.

La Banque publie, une fois par semestre dans la *Revue du système financier*, les résultats de son évaluation des vulnérabilités et des risques touchant le système financier canadien². Cette publication favorise la stabilité financière en renseignant les ménages, les institutions financières, les autres entreprises et les autorités de réglementation sur ces vulnérabilités et risques, et en leur permettant ainsi de prendre des mesures appropriées.

Dans la livraison de la *Revue du système financier* parue en décembre 2015, la Banque estime que le système financier canadien est resté résilient même si les vulnérabilités du secteur du logement se sont légèrement accentuées. Le niveau élevé d'endettement des ménages a également été souligné, ainsi que l'incertitude de la liquidité des marchés de titres à revenu fixe. À la lumière de cette évaluation, la Banque considère que le risque interne le plus important est une hausse généralisée et persistante du chômage qui, en réduisant

² On entend par « vulnérabilité » une condition préexistante susceptible d'amplifier les chocs et de les propager à l'ensemble du système. Les risques, pour leur part, sont des événements ou des dénouements qui pourraient compromettre la capacité du système financier de remplir ses fonctions essentielles et se traduire par des retombées économiques négatives. Les risques se matérialisent lorsque des événements déclencheurs — qu'il s'agisse d'un effondrement des cours des produits de base ou d'une hausse abrupte et généralisée du chômage — interagissent avec les vulnérabilités.

la capacité des ménages d'assurer le service de leurs dettes, se traduirait par une chute importante des prix des logements un peu partout au Canada. La Banque juge toutefois que ce scénario a peu de chances de se réaliser et prévoit que les déséquilibres dans le secteur des ménages et le marché du logement s'atténueront à mesure que la situation économique s'améliorera.

Réalisations en 2015

Les profondes réformes en cours ont rendu les systèmes financiers plus forts et plus résilients qu'avant la crise financière. La Banque du Canada joue un rôle important dans ces réformes tant au pays qu'à l'étranger.

En 2015, la Banque a contribué aux progrès enregistrés dans plusieurs domaines de la réforme du système financier mondial, notamment par des indications sur les indices financiers de référence, les produits dérivés de gré à gré et le secteur bancaire parallèle³.

D'autres avancées ont été faites en 2015 dans la réglementation et les politiques qui encadrent le système financier canadien, déjà considéré comme l'un des plus robustes au monde. Le travail de la Banque, qui complète celui d'autres autorités canadiennes de réglementation financière, a porté sur : a) l'accroissement de la résilience des institutions financières et d'importants éléments des infrastructures de marché au Canada, b) le renforcement de sa capacité d'orienter la liquidité vers les contreparties qui en ont le plus besoin, et c) l'amélioration de l'évaluation des vulnérabilités et risques du système financier ainsi que l'élargissement du champ de cette évaluation.

Outre la surveillance des IMF d'importance systémique, une responsabilité qui lui est dévolue depuis longtemps, la Banque est aussi responsable depuis 2014 de la surveillance des systèmes de paiement importants. En 2015, elle a publié les critères de désignation des systèmes de paiement importants et les normes de gestion des risques. Des indications ont été préparées sur l'emploi des instruments qui serviront au redressement des IMF afin de contenir les risques systémiques, et la Banque a accompli des progrès sensibles dans la formulation d'un cadre de résolution des IMF désignées.

La Banque a poursuivi sa coopération avec la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, contrepartie centrale des opérations de pension sur les titres à revenu fixe canadiens, et avec les acteurs sectoriels, afin de mettre au point un modèle de compensation pour les participants investisseurs

qui permette d'accroître la part des opérations du marché des pensions compensées par cette contrepartie centrale. Le marché des pensions joue un rôle important dans le maintien de la liquidité plus générale du marché canadien des titres à revenu fixe; quant à la compensation centrale, elle concourt à réduire le risque systémique et à augmenter la résilience des marchés de financement essentiels.

La Banque a conclu par ailleurs un examen pluriannuel approfondi des politiques sur lesquelles se fondent ses opérations de marché et l'octroi de son aide d'urgence aux institutions financières et IMF admissibles. Pour faciliter la conduite de la politique monétaire tout en préservant la stabilité financière, la Banque a introduit en 2015 des changements majeurs au cadre qui régit ses opérations sur les marchés. Ces mesures lui permettront de mieux diriger ses apports quotidiens de liquidité vers les contreparties qui en ont le plus besoin, de surveiller les conditions de liquidité des marchés du financement à terme et de soutenir la liquidité des marchés de titres du gouvernement du Canada. La Banque a ajouté à sa gamme d'instruments un mécanisme conditionnel pour l'octroi bilatéral de liquidités, qu'elle peut activer à sa discrétion en vue de soutenir la stabilité du système financier canadien en cas de période de tensions généralisées sur les marchés.

La Banque a modifié ses politiques d'octroi d'une aide d'urgence en éclaircissant les règles d'admissibilité des établissements financiers sous réglementation provinciale et des IMF, et en élargissant l'éventail des garanties admissibles pour cette aide. Les nouvelles modalités des politiques d'octroi visent également à soutenir le processus de redressement et de résolution des institutions financières et des IMF admissibles.

La Banque a mis sur pied un cadre exhaustif afin de renforcer ses capacités pour la surveillance et la gestion des risques opérationnels liés aux activités sur les marchés financiers essentiels. Ce cadre prévoit des évaluations périodiques des risques, ainsi que des examens opérationnels et des simulations. La Banque est déjà partie à des accords de swap permanents avec plusieurs autres banques centrales pour faciliter l'octroi de liquidités par l'échange de devises. Elle a effectué des exercices de coordination avec d'autres banques centrales dans le but de vérifier le niveau de préparation opérationnelle de ces mécanismes de swap.

Pour rendre le marché canadien des titres à revenu fixe plus efficient et plus résilient, la Banque a créé le Forum canadien des titres à revenu fixe, qui compte des représentants de quinze petites et grandes institutions actives sur ce marché. Présidé par la Banque du Canada, ce comité de haut niveau se réunira tous les

³ Pour en savoir plus, se reporter à la section consacrée aux activités internationales de la Banque, à la page 39.

trimestres afin de discuter de l'évolution de la structure et du fonctionnement du marché des titres à revenu fixe, des pratiques du marché ainsi que des enjeux connexes liés aux politiques publiques.

La Banque a continué d'améliorer l'évaluation qu'elle fait des vulnérabilités et des risques du système financier et d'en agrandir l'étendue; son cadre d'analyse englobe désormais un plus grand nombre de catégories de vulnérabilités. La Banque a sollicité l'avis d'autres banques centrales sur son approche et a coparrainé, avec l'École de gestion Rotman, un colloque réunissant chercheurs, praticiens et responsables des orientations politiques autour du thème du risque de liquidité dans la gestion d'actifs et de ses conséquences pour la stabilité du système financier⁴.

Activités à venir

- En coopération avec d'autres instances financières du pays — dont le ministère des Finances, le Bureau du surintendant des institutions financières et la Société d'assurance-dépôts du Canada —, la Banque poursuivra le travail d'application, à l'échelle nationale, des mesures adoptées par le G20 et le Conseil de stabilité financière sur la résolution de la défaillance des IMF d'importance systémique mondiale, ainsi que sur les dérivés de gré à gré, les indices financiers de référence, le secteur bancaire parallèle et la réduction du recours mécanique aux agences de notation.
- La Banque continuera de travailler avec la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés en vue d'augmenter la part des opérations du marché des pensions qui sont compensées par cette contrepartie centrale. Pour atteindre cet objectif, il faudra faire augmenter le nombre de participants au marché qui utilisent le service de compensation centrale et établir un processus de façon à favoriser la compensation des opérations générales de pension.
- La Banque continuera d'apporter son concours à l'ACP à l'égard de la prochaine génération des principaux systèmes de paiement au Canada.
- La Banque échangera des renseignements avec les institutions sous réglementation provinciale afin d'évaluer leur admissibilité à une aide d'urgence, et de renforcer sa capacité d'analyser les risques et les vulnérabilités liés au système financier à l'échelon provincial.

- La Banque envisagera d'apporter d'autres changements à ses opérations afin d'améliorer l'efficacité et la liquidité du marché obligataire, et notamment des modifications supplémentaires à ses achats d'obligations du gouvernement du Canada et à ses mécanismes de prise en pension à plus d'un jour. Elle examinera également la possibilité d'acquérir d'autres types de titres de créance négociables.
- La Banque continuera d'analyser les principales vulnérabilités et les principaux risques qui touchent l'économie canadienne, dont une hausse des tensions financières dans le secteur des ménages et une correction marquée des prix des logements; une brusque augmentation des primes de risque à l'échelle mondiale; des tensions émanant de la Chine et d'autres pays émergents; et une faiblesse prolongée des cours des produits de base. La prochaine livraison de la *Revue du système financier*, qui paraîtra en juin 2016, fournira une mise à jour de l'évaluation de la Banque.

Renseignements complémentaires

La *Revue du système financier* peut être consultée en ligne : <http://www.banqueducanada.ca/2015/12/rsf-decembre-2015>.

Les sujets en lien avec le système financier sont traités dans les discours et les documents de recherche des membres du Conseil de direction, ainsi que dans les rapports techniques et les documents d'analyse du personnel : <http://www.banqueducanada.ca/recherches/parcourez>.

Schembri, L. (2015). *L'évolution à long terme des prix des logements : une perspective internationale*, discours prononcé devant l'Association canadienne de science économique des affaires, Kingston (Ontario), 25 août. Internet : <http://www.banqueducanada.ca/2015/08/evolution-long-terme-prix-logements>.

Pour en savoir plus sur le cadre de la Banque régissant les opérations sur les marchés et l'octroi de liquidités, voir : <http://www.banqueducanada.ca/marches/operations-marches-octroi-liquidites/cadre-regissant-operations-marches-octroi-liquidites>.

⁴ http://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2015/12/liquidity_risk_conference_agenda.pdf

Monnaie

La Banque du Canada est chargée de fournir aux Canadiens des billets de banque qu'ils peuvent utiliser en toute confiance. Elle est responsable du cycle de vie complet des billets de banque — conception, élaboration, production et distribution — et fait en sorte que les billets en circulation soient à l'épreuve de la contrefaçon, qu'ils respectent des normes de qualité élevées, qu'ils soient en quantité suffisante et qu'ils continuent de répondre aux besoins de la population.

Pour appuyer la prise de décisions stratégiques ainsi que la définition des orientations de sa fonction Monnaie, la Banque mène des recherches sur un vaste éventail de sujets, dont la conception et la sûreté des coupures, la qualité et l'état des billets en circulation, l'utilisation de l'argent comptant et l'avenir des billets de banque. Elle se penche également sur la surveillance, l'émission et la réglementation des monnaies électroniques, de même que sur les modes de paiement de détail électroniques.

La Banque sollicite régulièrement l'avis des représentants des organismes d'application de la loi, des secteurs du commerce de détail et des services bancaires, ainsi que du grand public, qui constituent une source précieuse de renseignements, notamment sur l'usage de l'argent comptant, le contenu visuel des prochains billets de banque, et l'utilisation et le coût des autres modes de paiement.

Dans le but de décourager la contrefaçon de la monnaie canadienne, la Banque collabore avec les organismes d'application de la loi et mène des activités de sensibilisation destinées à accroître la vérification systématique des billets par les détaillants et le public.

La Banque participe à des groupes de travail internationaux et coopère avec des instituts de recherche et d'autres banques centrales dans le but de favoriser la mise en commun des connaissances et des pratiques exemplaires ainsi que l'échange de points de vue et le partage de ressources. Il s'agit aussi pour elle de contribuer à l'avancement de la recherche dans des domaines ayant un lien avec la monnaie.

Réalizations en 2015

L'élaboration et l'émission d'un nouveau billet de banque englobent une vaste gamme d'activités, de la recherche relative aux éléments de sécurité à la production et à la distribution des billets, en passant par le choix du contenu visuel.

Le 9 septembre, la Banque a dévoilé et émis un billet commémoratif de 20 dollars en polymère pour rendre hommage à Sa Majesté la reine Elizabeth II, qui est devenue, ce jour-là, le monarque au plus long règne de l'époque moderne au Canada. Plus de 41 millions de billets ont été mis en circulation par l'entremise des institutions financières canadiennes.

Des consultations publiques ont été menées en 2015 en vue de l'émission d'un billet de banque commémoratif pour souligner le 150^e anniversaire de la Confédération en 2017. Conformément à ses principes en matière de conception de billets, la Banque a demandé au public son avis sur la meilleure façon d'illustrer le thème du 150^e anniversaire sur un billet. Ces renseignements, ainsi que les commentaires des experts en contenu et d'autres parties prenantes de la Banque, ont été transmis au ministre des Finances, à qui revient la décision finale.

Le Canada a poursuivi, pour une quatrième année, son passage du papier au polymère. Pour faciliter le processus, les institutions financières ont collaboré avec leurs succursales et leurs clients commerciaux afin de retirer tous les billets en papier de la circulation. À la fin de l'année, les billets en polymère représentaient environ 80 % des billets en circulation, comparativement à 75 % un an plus tôt. On s'attend à ce que ce taux soit de 86 % au terme de 2016.



La première sous-gouverneure Carolyn Wilkins prononce le mot d'ouverture au colloque international sur la monnaie tenu à Vancouver en mai 2015. Inauguré en 1992 à la demande des banquiers centraux responsables de l'émission de la monnaie, ce colloque rassemble les principaux représentants et fournisseurs du domaine de l'émission et de l'impression des billets de banque.
Photo : Vision Event Photography

La qualité des billets en polymère en circulation se maintient : leur durée de vie est au moins trois fois et demie plus longue que celle des billets en papier. La durabilité accrue du polymère et la possibilité de le recycler permettent à la Banque de produire des billets plus économiques et écologiques. Les billets en polymère sont aussi difficiles à contrefaire. La diminution constante du taux de contrefaçon au Canada, qui est passé de 36 billets par million (BPM) en 2014 à 9 BPM⁵ à la fin de 2015, témoigne de leur qualité technique. Il s'agit du niveau le plus bas atteint en près de 25 années, bien en deçà de la cible de 30 BPM établie par la Banque. La contrefaçon touche maintenant principalement les billets en papier qui sont encore en circulation.

La Banque a poursuivi ses activités de dissuasion de la contrefaçon auprès des détaillants. Elle a également maintenu sa collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et Sécurité publique Canada dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la contrefaçon, un programme renouvelé en 2015 par le gouvernement du Canada pour une durée de cinq ans.

Grâce à la nouvelle stratégie de gestion de l'information du département de la Monnaie, il est maintenant possible de suivre l'évolution d'un billet de banque tout au long de son cycle de vie, de la conception à la destruction. L'International Association of Currency Affairs a reconnu en 2015 cette approche novatrice à l'égard de l'étude analytique des billets de banque en lui décernant le prix de la meilleure innovation dans le domaine du traitement des billets.

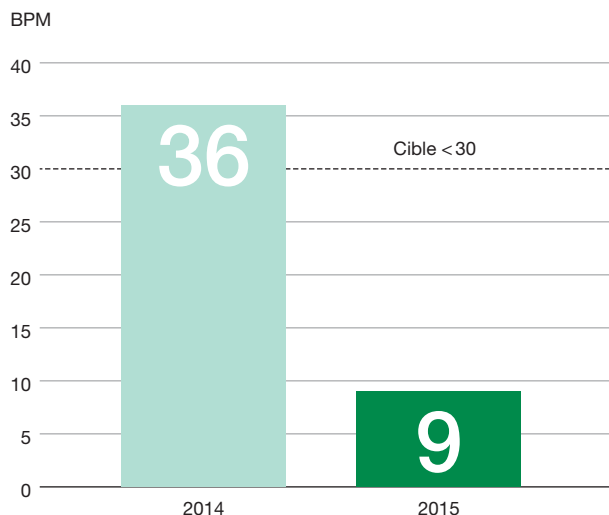
En 2015, la recherche-développement liée à la technologie des billets de banque a porté sur l'état des billets, l'efficacité du tri à haute vitesse, les nouveaux modèles d'évaluation de la durée de vie des billets, les comportements des gens quant à la vérification de l'authenticité des billets et les avancées technologiques. La Banque est membre d'un groupe de recherche dont font partie le Conseil national de recherches du Canada et des représentants des secteurs public et privé.

La Banque a continué ses recherches sur l'utilisation de l'argent comptant, de la monnaie électronique et des autres formes de paiement en 2015.

La plus récente enquête sur les modes de paiement a permis de recueillir des renseignements précieux sur l'utilisation de l'argent comptant et l'adoption des technologies nouvelles et existantes au Canada en matière

Taux de contrefaçon

Nombre de faux billets détectés annuellement par million de billets authentiques en circulation (BPM)



de paiement. Les détaillants canadiens ont également été sondés dans le cadre des recherches de la Banque sur les coûts des différentes méthodes de paiement pour les entreprises et la société en général.

La Banque a aussi entamé une analyse des avantages et inconvénients liés à l'émission d'une monnaie numérique par les banques centrales. Une étude portant sur des billets de banque émis par des entités privées qui ont circulé aux États-Unis pourrait offrir un nouvel éclairage quant à l'émergence de la monnaie électronique⁶.

Les opérations de la Monnaie ont permis d'assurer l'approvisionnement des Canadiens en billets de banque sûrs et de grande qualité par la gestion des stocks, des mesures rigoureuses d'assurance de la qualité et une collaboration constante avec les partenaires des institutions financières. Étant donné la durabilité du polymère, les centres de traitement des billets ont enregistré une baisse notable du nombre de billets devant être retirés de la circulation, ce qui les a amenés à réorganiser leurs opérations en conséquence.

Les bureaux régionaux de la Banque à Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal et Halifax sont demeurés très présents dans l'ensemble du pays en offrant des programmes d'information sur la monnaie aux partenaires locaux d'organismes d'application de la loi, à la GRC, aux institutions financières et aux détaillants.

⁵ Les statistiques sur la contrefaçon, exprimées en billets par million, correspondent au nombre de faux billets détectés par million de billets authentiques en circulation. Ainsi, si 9 faux billets ont été détectés pour 1 million de billets authentiques en circulation, le taux de contrefaçon est de 9 BPM.

⁶ W. E. Weber (2015), *Government and Private E-Money-Like Systems: Federal Reserve Notes and National Bank Notes*, document de travail du personnel n° 2015-18, Banque du Canada. Internet : <http://www.banqueducanada.ca/2015/06/document-travail-2015-18>.

Billet de banque commémoratif de 2015



Le 9 septembre 2015, Sa Majesté la reine Elizabeth II est devenue le monarque au plus long règne de l'époque moderne au Canada et a dépassé ainsi le record détenu par son arrière-arrière-grand-mère, la reine Victoria.

La Banque du Canada était fière de souligner ce jalon historique par l'émission d'un billet de banque commémoratif, lancé officiellement à Rideau Hall par Son Excellence le très honorable David Johnston, gouverneur général du Canada, et le chef du département de la Monnaie à la Banque du Canada, Richard Wall. À cette occasion, la Monnaie royale canadienne et Postes Canada ont dévoilé respectivement une pièce de monnaie et un timbre commémoratifs.

Plus de 41 millions de billets commémoratifs ont été mis en circulation par l'entremise des institutions financières canadiennes en 2015.

Ce billet, qui est une variante de la coupure actuelle de 20 dollars en polymère, comporte les mêmes éléments de sécurité. Les différences résident dans les éléments visuels de la bande transparente. On y trouve notamment le portrait à reflets métalliques en couleurs de Sa Majesté qui, pour la première fois sur un billet de banque canadien, est coiffée d'un diadème. Le portrait a été réalisé à partir d'une photo prise en 1951 par l'illustre photographe canadien Yousuf Karsh. Trois symboles à reflets métalliques figurent sous le portrait : le monogramme de Sa Majesté, une guirlande de feuilles d'érable et une mention soulignant le règne historique de la Reine.



Son Excellence le très honorable David Johnston, gouverneur général du Canada (à droite), et Richard Wall, chef du département de la Monnaie à la Banque du Canada (à gauche), sont photographiés avec le billet commémoratif de 20 dollars visant à souligner le règne historique de la reine Elizabeth II.

La Banque avait émis seulement deux autres billets commémoratifs auparavant : un billet de 25 dollars, en 1935, en l'honneur du 25^e anniversaire du couronnement du roi George V et une coupure de 1 dollar, en 1967, pour célébrer le centenaire de la Confédération.

En 2017, la Banque mettra en circulation un nouveau billet commémoratif pour souligner le 150^e anniversaire du Canada.

Activités à venir

- Les billets de banque en polymère devraient représenter 86 % du nombre total de billets en circulation d'ici la fin de 2016, tandis que se poursuit le remplacement des billets en papier. Comme ce chiffre représente la grande majorité des billets en circulation, le taux de remplacement devrait diminuer considérablement dans les années à venir.
- Les travaux relatifs à la conception, à la production et à la préparation de l'émission d'un billet commémoratif soulignant le 150^e anniversaire du Canada en 2017 se poursuivront, et la Banque mènera une consultation publique en vue d'élaborer la première coupure de la prochaine série de billets en polymère.
- La modernisation des centres de traitement des billets continuera, notamment par l'introduction graduelle d'autres appareils automatisés.
- Grâce à la stratégie de gestion de l'information et à d'autres recherches, la Banque pourra mieux connaître les tendances pour ce qui est de la

circulation des billets entre les institutions financières et dans l'ensemble du Canada. Ces renseignements serviront à orienter les améliorations qui pourraient être apportées au Système de distribution des billets de banque.

- La Banque fera avancer ses recherches sur la monnaie électronique, les technologies de paiement électronique et les autres modes de paiement, ainsi que les technologies d'avant-garde relativement à la sûreté des billets de banque.

Renseignements complémentaires

De plus amples renseignements sur les billets de banque canadiens en polymère sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.banqueducanada.ca/billets>.

Fung, B., K. P. Huynh et G. Stuber (2015). « L'usage de l'argent comptant au Canada », *Revue de la Banque du Canada*, printemps, p. 51-63. Internet : <http://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2015/05/revue-bdc-printemps15-fung.pdf>.

Gestion financière

En qualité d'agent financier et de banquier du gouvernement fédéral, la Banque du Canada s'attache à fournir des services bancaires et de gestion financière efficaces et efficaces, en se conformant à un cadre de gestion des risques solide et résilient.

La Banque administre la dette et les réserves du gouvernement fédéral et lui donne des conseils à ce sujet. Par ailleurs, elle collabore avec le ministère des Finances à l'élaboration des politiques et des programmes sur lesquels repose la gestion des opérations d'emprunt et de placement de l'État.

Elle gère aussi les soldes de trésorerie en dollars canadiens du gouvernement, procède à des adjudications de titres de la dette publique, gère le Compte du fonds des changes, les réserves de liquidités internationales du Canada, et administre le Programme de placement de titres sur le marché de détail.

La Banque gère également les risques liés à son propre bilan et, en tant qu'administrateur du Régime de pension de la Banque du Canada, elle gère les actifs du Fonds de pension en fiducie.

En outre, la Banque mène des activités bancaires au nom d'autres banques centrales et d'organisations internationales, et elle offre des services bancaires aux institutions financières et aux systèmes désignés de compensation et de règlement des paiements.

Enfin, la Banque est le gardien, pour le compte des propriétaires, des soldes non réclamés de comptes bancaires. Ces soldes sont des dépôts ou des instruments négociables, en dollars canadiens, détenus auprès des banques ou des sociétés de fiducie sous réglementation fédérale mais à l'égard desquels aucune activité n'a été effectuée pendant une période d'au moins dix ans.

Réalizations en 2015

Conformément à la stratégie de gestion de la dette du gouvernement pour 2015-2016, le programme d'emprunt de 2015 visait principalement à assurer aux programmes et services publics une source stable de financement à faible coût tout en soutenant le bon fonctionnement et la liquidité du marché des titres d'État. À cette fin, il importe de trouver un juste équilibre entre les coûts et les risques liés à la structure de la dette.

La Banque administre la dette et les réserves du gouvernement fédéral.

Grâce à un partenariat avec l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, des accords ont été mis en place pour que la Banque puisse accéder aux données concernant les opérations sur les titres d'emprunt conclues par tous les distributeurs de titres d'État. Ce partenariat lui permettra d'améliorer le suivi et l'analyse des marchés canadiens des titres à revenu fixe ainsi que la recherche qu'elle consacre à ces marchés.

Afin d'accroître la taille des émissions des obligations de référence pour les échéances clés, le Canada a cessé d'émettre des obligations à trois ans en 2015. Les émissions interrompues ont été progressivement réaffectées aux obligations à deux et cinq ans, ce qui fera augmenter la liquidité des marchés de titres et contribuera à leur efficience.

- Durant l'exercice 2015-2016, les émissions de titres du gouvernement du Canada devraient se chiffrer aux alentours de 90 milliards de dollars pour les obligations négociables et à environ 304 milliards de dollars pour les bons du Trésor. L'encours total de la dette contractée sur les marchés était de quelque 672 milliards de dollars au 31 décembre 2015.
- Les soldes de trésorerie du gouvernement fédéral détenus auprès de la Banque et des institutions financières du pays ont avoisiné en moyenne 33 milliards de dollars en 2015.
- La valeur marchande des réserves de liquidités détenues dans le Compte du fonds des changes totalisait 69,1 milliards de dollars américains au 31 décembre 2015. Ces réserves sont investies dans des titres libellés en dollars américains, en euros, en yens et en livres sterling.
- L'encours des bons du Trésor, qui était de 136 milliards de dollars au 1^{er} avril 2015, devrait baisser pour s'établir à 129 milliards de dollars au 31 mars 2016.

Des progrès sensibles ont été enregistrés dans la gestion des réserves de change du pays. Adoptée en 2015, une nouvelle méthode de gestion de portefeuille, qui comprend un indice de référence des actifs fondé sur le système de notation interne de la Banque, oriente la répartition des placements. L'institution a aussi mis en place des mesures de tolérance au risque pour les actifs et les passifs du portefeuille du Compte du fonds des

changes. La transition des réserves de liquidités — dont la valeur s'élève à 69 milliards de dollars américains — vers le nouvel indice de référence a été testée en 2015.

La Banque et le gouvernement du Canada ont diminué leur dépendance à l'égard des agences de notation externes en développant des capacités internes pour évaluer le risque de crédit. En 2015, la Banque a fini de mettre au point ses méthodes de notation du crédit et cessé de se reposer machinalement sur les notes des agences pour la gestion des actifs du Compte du fonds des changes. Cette mesure fait suite aux recommandations formulées en 2010 par le Conseil de stabilité financière selon lesquelles toutes les banques devraient exercer leur jugement sur le risque de crédit associé aux instruments financiers qu'elles acceptent dans le cadre des opérations de marché, qu'il s'agisse de titres remis en garantie ou d'achats fermes. La réduction du recours aux notes attribuées par les agences de notation externes est considérée comme une pratique exemplaire qui favorise la stabilité du système financier.

Des progrès sensibles ont été enregistrés dans la gestion des réserves de change du pays.

Le gouvernement a revu les accords juridiques régissant les swaps de devises auxquels il procède avec des institutions financières qui agissent à titre de contrepartie. Ces opérations, par lesquelles il obtient du financement pour alimenter ses réserves de change, seront dorénavant assorties d'un transfert bilatéral de garanties. À la fin de 2015, des conventions ont été conclues avec des contreparties, dont les accords de swaps représentaient 85 % du portefeuille d'accords de swaps du gouvernement. Une fois pleinement mise en œuvre, la nouvelle politique devrait mener à une atténuation du risque de crédit ainsi qu'à une diminution des coûts de financement du gouvernement de l'ordre de 25 à 30 millions de dollars par an. En décembre 2015, la transition avait engendré une baisse de 93 millions de dollars des dépenses de l'État.

Le gouvernement canadien a publié les conclusions d'une évaluation externe du Programme de placement de titres sur le marché du détail⁷, dont la gestion est assurée par la Banque. Vu la popularité persistante des Obligations d'épargne du Canada et des Obligations à prime du Canada, il a été décidé de laisser le Programme inchangé. Globalement, quelque 2,5 millions de Canadiens ont investi 6 milliards de dollars dans des obligations grâce au Programme.

En 2015, la Banque du Canada a su maintenir ses rigoureuses normes d'excellence opérationnelle en matière de gestion financière, le système de paiement affichant un taux de disponibilité de 99,96 %. L'infrastructure opérationnelle a encore été renforcée grâce à l'aboutissement de plusieurs projets d'envergure visant à améliorer les systèmes.

En 2015, la Banque du Canada a su maintenir ses rigoureuses normes d'excellence opérationnelle en matière de gestion financière, le système de paiement affichant un taux de disponibilité de 99,96 %.

La Banque a accru la résilience des services opérationnels et bancaires offerts aux autres banques centrales, aux institutions officielles et aux principaux participants au système financier canadien qui conservent des titres auprès d'elle. Les modifications apportées au modèle de prestation des services pour les opérations bancaires, dans le but de permettre à ces clients de négocier activement leurs titres, se sont traduites par une hausse notable du volume des échanges et ont favorisé le bon fonctionnement des marchés des titres à revenu fixe. En 2015, la Société d'assurance-dépôts du Canada s'est ajoutée à la liste de clients.

L'étude triennale portant sur l'appariement de l'actif et du passif du Fonds de pension de la Banque a été menée à son terme en 2015. L'institution a donné suite aux recommandations en entamant la diversification des actifs du portefeuille du Fonds de pension en fiducie afin d'améliorer le ratio risque/rendement.

Activités à venir

En 2016, la Banque continuera de mettre l'accent sur le niveau d'excellence relativement aux activités de gestion financière, notamment en investissant dans l'actualisation de son armature technologique afin d'améliorer la fonctionnalité et la résilience des systèmes qui sous-tendent les services financiers et bancaires, la gestion des risques et les opérations sur les marchés.

La Banque maintiendra ses efforts en vue de remodeler et de moderniser le système d'adjudication essentiel qu'elle utilise pour la distribution des encaisses et des titres à l'appui de ses propres opérations et pour remplir ses fonctions d'agent financier du gouvernement du Canada. Elle cherche ainsi à renforcer la souplesse et l'efficacité opérationnelle du système en même temps qu'à atténuer les risques pesant sur celui-ci. Le Projet de modernisation des systèmes relatifs aux adjudications s'échelonnera jusqu'en 2018.

Les recherches se poursuivront dans les domaines de la gestion financière et des opérations bancaires, et comprendront des activités réalisées de concert avec d'autres organismes (par exemple, une étude effectuée en collaboration avec l'Association canadienne des paiements sur la prochaine génération de systèmes de paiement).

Renseignements complémentaires

On trouvera de plus amples renseignements sur la gestion financière à la Banque du Canada dans le site Web de l'institution : <http://www.banqueducanada.ca/grandes-fonctions/gestion-financiere>.

Recherches et publications connexes : [http://www.banqueducanada.ca/recherches/parcourez/#topic\[\]=187&topic\[\]=774](http://www.banqueducanada.ca/recherches/parcourez/#topic[]=187&topic[]=774).

La stratégie de gestion de la dette du gouvernement du Canada est présentée à l'adresse <http://www.fin.gc.ca/dms-sgd/dms-sgd-15-fra.pdf>.

Des renseignements sur les soldes non réclamés et sur la marche à suivre pour présenter une demande de remboursement sont consultables à l'adresse suivante : <http://www.banqueducanada.ca/soldes-non-reclames>.

⁷ Canada, ministère des Finances, *Évaluation du Programme de placement de titres sur le marché de détail*. Internet : <http://www.fin.gc.ca/treas/evaluations/rdp-pptmd-fra.asp>.

ADMINISTRATION DE LA BANQUE DU CANADA

Les grandes fonctions et les activités principales de la Banque du Canada s'appuient sur de solides pratiques de gestion et un cadre opérationnel efficace. Des opérations efficaces, efficientes et novatrices favorisent la mobilisation et la productivité des employés et contribuent à la réalisation des thèmes et des objectifs opérationnels énoncés dans le Plan à moyen terme.

Les départements de l'Administration générale collaborent avec les leaders et les employés de l'institution pour veiller à ce que les activités soient menées à bien. Cette collaboration comprend la gestion :

- des ressources humaines : recrutement, mobilisation et fidélisation d'employés très qualifiés;
- des processus : prise de décisions et gouvernance par la Haute Direction, système de vérification de la conformité et système juridique, politique institutionnelle et gestion des risques;

Les employés

Pour s'acquitter efficacement de son mandat, la Banque a besoin d'un effectif adéquat d'employés disposant des outils voulus.

Le personnel de la Banque est composé d'économistes et de spécialistes du système financier dont les activités sont liées aux grandes fonctions de la Banque, mais également de nombreux autres professionnels assurant un soutien opérationnel dans les domaines des technologies de l'information, des services financiers, de l'audit, des communications, de la sécurité, de la gestion de l'information et du savoir, des données et statistiques, des services juridiques et des ressources humaines. En 2015, la Banque du Canada comptait environ 1 600 employés⁸. La majorité d'entre eux, soit 90 %, travaillent à Ottawa; les 10 % restants sont affectés aux bureaux régionaux et centres des opérations de Halifax, Montréal, Toronto, Calgary, Vancouver et New York.

Les ressources humaines en 2015

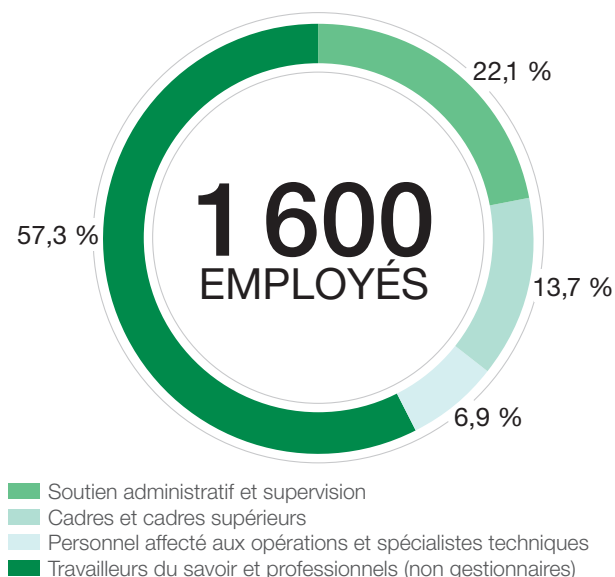
Les activités liées aux ressources humaines visaient à attirer, retenir et mobiliser des employés très qualifiés; à favoriser une culture fondée sur le respect, l'intégrité et l'excellence; et à mettre à profit l'esprit d'innovation et de collaboration nécessaire pour interagir efficacement avec les partenaires de la Banque, au Canada et dans le monde entier.

En 2015, la Banque a été une nouvelle fois reconnue pour les efforts qu'elle déploie afin d'offrir à ses employés un milieu de travail de qualité supérieure, des occasions de perfectionnement uniques et une rémunération globale concurrentielle. Elle s'est ainsi classée parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada et les 25 meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale, et ce, pour la sixième année consécutive.

- des actifs : entretien des immeubles, prestation de services et approvisionnement de ressources en information;
- des finances : établissement des budgets, comptabilité, contrôle et audit;
- des technologies de l'information, des données et de la sécurité.

Répartition de l'effectif, par catégorie

Chiffres approximatifs, pour 2015



Pour embaucher du personnel possédant les compétences requises, l'institution utilise un savant dosage de recrutement externe et de dotation interne. Elle a principalement recours au recrutement général, aux programmes de stages pour étudiants à la maîtrise et au doctorat, ainsi qu'aux stages de travail coopératif et aux stages d'été. La campagne de recrutement universitaire s'est accompagnée en 2015 du Défi du gouverneur⁹, un concours sur la politique monétaire destiné aux étudiants de premier cycle. Outre ses objectifs éducatifs, le programme a pour but de faire connaître la Banque en tant qu'éventuel employeur.

⁸ Le nombre d'employés tient compte des employés réguliers et temporaires, mais exclut le gouverneur, la première sous-gouverneure et les employés en congé de moins de deux ans.

⁹ Pour obtenir des précisions au sujet du Défi du gouverneur, voir page 37.



Pour une sixième année d'affilée, la Banque du Canada s'est classée parmi les 100 meilleurs employeurs au pays. Le chef de l'exploitation, Filipe Dinis (au centre), a accepté le prix de 2015 au nom de l'institution, en compagnie d'Ann Abels (à gauche) et de Nea Powell, du département des Ressources humaines de la Banque.

Conformément aux objectifs opérationnels que la Banque s'est fixés dans son nouveau plan à moyen terme, le gouverneur et la première sous-gouverneure ont soutenu la mise en place de compétences actualisées en leadership. Ces dernières s'inscrivent dans un nouveau cadre de perfectionnement en leadership à l'échelle de la Banque et en constituent un élément essentiel. Ce cadre vise à améliorer les possibilités offertes actuellement aux leaders de l'institution, à tous les niveaux, qui souhaitent développer leurs compétences. L'accent est mis sur l'innovation et la prise de risques stratégiques, deux valeurs qui seront nécessaires pour réinventer le rôle de la banque centrale dans l'avenir.

La diversité et l'équité en matière d'emploi demeurent une priorité pour la Banque, qui a entrepris de nouvelles initiatives en 2015 en vue d'améliorer la représentation des Autochtones et des personnes handicapées au sein de son effectif. Elle a en effet instauré un programme de bourses d'études universitaires s'adressant à ces deux groupes, ainsi qu'un programme pilote de placement professionnel pour les personnes handicapées.

La Banque privilégie la communication interne pour que les employés disposent de l'information dont ils ont besoin dans leur travail, ainsi que pour créer un milieu de travail positif et axé sur la coopération. Le site intranet de l'institution, Banque centrale, est enrichi quotidiennement de renseignements pratiques et de nouvelles qui leur sont destinés. Il a été actualisé avec du nouveau contenu en 2015 pour améliorer les outils, programmes et renseignements mis à la disposition des membres du personnel travaillant à leur perfectionnement professionnel.

En 2015, le programme des Prix d'excellence, qui en était à sa deuxième édition, a connu une augmentation du nombre d'employés mis en candidature par leurs

Compétences en leadership

Vision stratégique

Transformer la vision de la Banque en des plans concrets, en inscrivant la stratégie et les activités dans une perspective axée sur le long terme.

Leadership inspirant

Rallier les employés autour d'une compréhension commune des objectifs de la Banque afin de former des équipes productives et mobilisées.

Leadership intellectuel

Se voir reconnaître une expertise qui catalyse le travail des autres et encourager ceux-ci à remettre en question le statu quo.

Encadrement et perfectionnement des employés

Favoriser un environnement qui soit propice à l'apprentissage et au perfectionnement et qui mette en valeur les différences individuelles.

Focalisation sur les réalisations

Produire des résultats grâce à un rendement élevé, à une gestion efficace des risques et à des décisions judicieuses fondées sur l'analyse des données.

collègues. En tout, 68 candidatures ont été reçues et 16 employés ont été reconnus par la Banque pour leurs contributions dans les domaines de l'innovation, du milieu de travail et de la collaboration.

Les employés de la Banque participent aussi de façon volontaire à une campagne de charité annuelle en milieu de travail. L'accent est traditionnellement mis sur la campagne Centraide, mais, en 2015, l'institution a également donné la possibilité aux employés de verser des dons à Partenairesanté, un regroupement d'organismes de bienfaisance nationaux du domaine de la santé. Plus de 237 000 dollars ont été récoltés grâce aux dons directs ou aux activités internes de collecte de fonds. Le personnel a en outre organisé une campagne de collecte de denrées au profit de la Banque d'alimentation d'Ottawa.

L'infrastructure opérationnelle

Le rythme rapide des progrès technologiques et les besoins opérationnels en constante évolution obligent la Banque à constamment améliorer son infrastructure opérationnelle.

L'institution a continué à renforcer la cybersécurité en 2015. Un exercice grandeur nature destiné à mettre à l'épreuve les plans de continuité des opérations a été réalisé afin de vérifier la préparation et la capacité de réaction de la Banque à une cyberattaque fictive. Le personnel a pu tirer des enseignements utiles de cet exercice et prendre conscience des cybermenaces potentielles.

La Banque a par ailleurs lancé une stratégie renouvelée en matière de technologies de l'information. Cette stratégie consiste à développer l'infrastructure informatique de l'institution pour réduire les risques et augmenter la résilience des systèmes, ainsi qu'à tirer parti des tendances de l'industrie et des pratiques exemplaires d'autres banques centrales et institutions connexes.

Un des volets de la stratégie consiste à moderniser le milieu de travail dans l'intérêt des employés au moyen de nouveaux outils favorisant la collaboration et la mobilité au nouveau siège. Le déploiement à l'échelle de la Banque de SharePoint, un système de gestion de contenu d'entreprise, a été achevé en 2015 dans le cadre de la première phase de ce volet. Skype Entreprise, un outil facilitant la communication et la collaboration entre les employés quel que soit l'endroit où ils se trouvent, a aussi été mis à la disposition de l'ensemble du personnel au cours de l'année.

D'autres initiatives visant à accroître la résilience et l'efficacité des activités de l'institution ont été menées à bien en 2015. Une évaluation de l'environnement critique intégré du centre de données principal de la Banque a démontré que les niveaux de disponibilité et de fiabilité étaient bien supérieurs aux normes imposées. La Banque a de ce fait reçu le label « Management & Operations (M&O) Stamp of Approval » décerné par l'Uptime Institute, un organisme consultatif indépendant qui établit et administre des normes et des certifications en matière de conception, de construction et de

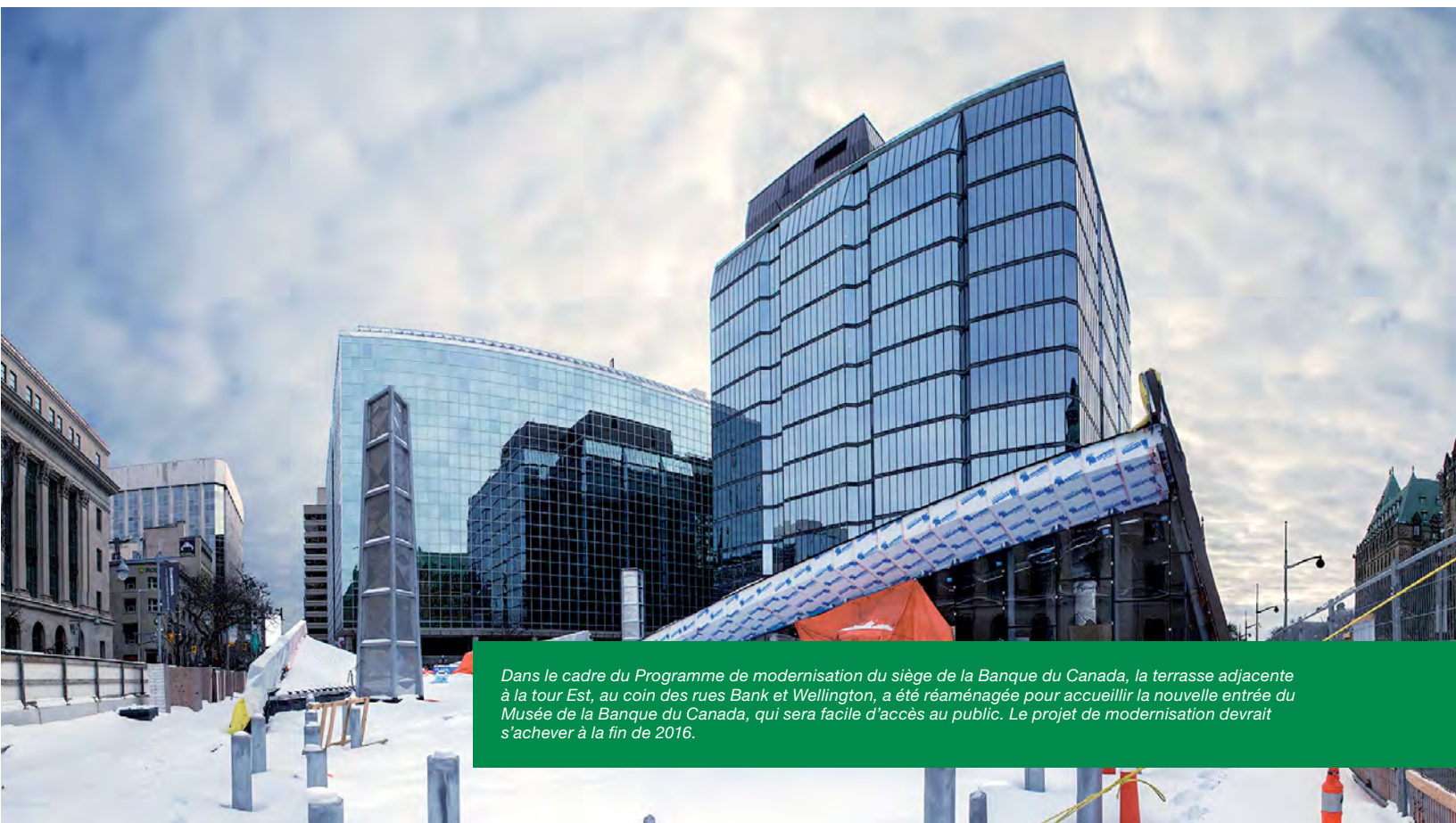
viabilité opérationnelle des centres de données. Cette récompense reconnaît l'adoption de principes éprouvés grâce auxquels un centre de données peut assurer une continuité de service maximale.

L'équipe responsable du projet de Renouvellement du Système de base de données tripartite, une initiative commune du Bureau du surintendant des institutions financières, de la Société d'assurance-dépôts du Canada et de la Banque, a quant à elle reçu un prix d'Excellence en collaboration. Cette récompense lui a été décernée à la Conférence et exposition sur la technologie dans l'administration gouvernementale, un forum valorisant l'excellence dans les domaines de l'innovation et de la prestation de services gouvernementaux. Le projet a permis d'apporter d'importantes améliorations au système de déclaration réglementaire utilisé conjointement par les trois organismes et exploité par la Banque.

Un nouveau modèle de prestation des services liés aux installations a été élaboré en 2015 et sera mis en œuvre au retour de la Banque dans les locaux de la rue Wellington, en 2017. Ce modèle favorisera l'efficacité et tirera parti des services et connaissances spécialisés de fournisseurs externes.

La Banque a également procédé à la rationalisation d'un certain nombre de processus administratifs en 2015 afin d'accroître l'efficacité tout en veillant à la compréhension et au respect des lois, des règlements et des politiques institutionnelles. De fait, des améliorations ont été apportées aux systèmes et aux processus ayant trait aux soldes non réclamés, à l'approvisionnement, à la préparation du budget et à la production de rapports, ainsi qu'au Centre RH. L'institution a aussi mis à jour son cadre réglementaire en matière de conformité pour y intégrer un processus de reconnaissance et de respect des mesures de conformité.

Enfin, de nombreux départements ont déployé des efforts considérables pour mettre au point et préparer la mise en œuvre du nouveau plan à moyen terme triennal de la Banque, qui est entré officiellement en vigueur le 1^{er} janvier 2016.



Dans le cadre du Programme de modernisation du siège de la Banque du Canada, la terrasse adjacente à la tour Est, au coin des rues Bank et Wellington, a été réaménagée pour accueillir la nouvelle entrée du Musée de la Banque du Canada, qui sera facile d'accès au public. Le projet de modernisation devrait s'achever à la fin de 2016.

La modernisation du siège

Le projet de modernisation du complexe du siège de la Banque du Canada, situé au 234, rue Wellington, devrait être achevé comme prévu à la fin de 2016. Les employés travaillant actuellement au siège temporaire, qui se trouve à l'angle de l'avenue Laurier Ouest et de la rue O'Connor, devraient réintégrer les locaux permanents de la Banque de façon graduelle au début de 2017.

L'édifice du siège, situé en diagonale par rapport au Parlement du Canada, est un élément architectural important du centre-ville d'Ottawa. Le complexe est composé de deux grandes structures alliant des styles classique et moderne, qui sont reliées par un atrium. Construit en 1938, l'immeuble d'origine en pierre est flanqué de deux tours de verre modernes, érigées dans les années 1970.

La rénovation de la structure comprendra la mise à niveau des principaux systèmes du bâtiment, qui étaient arrivés au terme de leur vie utile. Elle permettra également de satisfaire les besoins évolutifs de la Banque en ce qui a trait à la sécurité et aux opérations.

En 2015, des progrès importants ont été réalisés dans le cadre du projet. La structure de base de l'immeuble a été achevée et les travaux d'aménagement ont commencé dans l'ensemble de l'installation. La conception de la terrasse à l'est du complexe a été repensée dans le but de créer une place publique animée et de permettre un meilleur accès au Musée de la Banque du Canada, qui devrait rouvrir ses portes en 2017, dans des locaux agrandis.

Le projet respecte le budget fixé (460 millions de dollars), et la Banque engagera d'importantes dépenses en immobilisations en 2016, principalement pour les travaux d'aménagement intérieur, le mobilier et l'équipement.



COMMUNICATIONS ET OBLIGATION D'INFORMATION DU PUBLIC

La Banque du Canada s'est engagée à communiquer ses politiques et ses décisions opérationnelles en faisant preuve d'ouverture et de transparence. Les Canadiens, les entreprises et les investisseurs auront davantage confiance en la valeur de la monnaie et en la fiabilité du système financier du pays s'ils comprennent les activités de l'institution.



Le gouverneur Poloz et la première sous-gouverneure Wilkins répondent à des questions pendant une conférence de presse en 2015.

La Banque communique avec les Canadiens au moyen de discours, de publications, de témoignages devant le Parlement, de conférences de presse et d'entrevues avec les médias. Huit fois par année, à des dates préétablies, elle annonce sa décision relative au taux directeur et, en complément, publie le *Rapport sur la politique monétaire*, tous les trois mois. De plus, l'institution favorise une meilleure compréhension des vulnérabilités financières et des risques émergents entourant la stabilité du système financier canadien par l'intermédiaire de la *Revue du système financier*, publiée chaque semestre.

Des conférences de presse et des entrevues sont organisées après la plupart des apparitions importantes du gouverneur et de la première sous-gouverneure, sauf lors d'une élection fédérale. Par ailleurs, le site Web de la Banque offre aux Canadiens une foule de renseignements sur les activités de la Banque. Celle-ci dispose également d'un programme de rayonnement étendu pour veiller à ce que les points de vue de la population, des entreprises et des organismes du Canada soient compris et pris en compte par l'institution dans le cadre de ses activités.

Communications externes

En 2015, les membres du Conseil de direction ont présenté 28 discours ou exposés publics concernant la politique monétaire, la stabilité économique et financière au Canada et dans le monde, ainsi que le programme de réforme du système financier international. Les grands enjeux liés aux préparatifs en vue du renouvellement de l'entente relative à la cible de maîtrise de l'inflation ont également été abordés dans plusieurs discours.

Le gouverneur et la première sous-gouverneure ont témoigné devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes en 2015. Des cadres supérieurs de la Banque ont également témoigné

devant ce comité au sujet de l'essor des activités en renminbis au Canada et de l'incidence de la baisse des prix du pétrole sur l'économie canadienne.

La Banque a recouru davantage aux médias sociaux ainsi qu'à d'autres outils de communication en ligne et multimédias afin de renforcer son rayonnement auprès des Canadiens. Son site Web a enregistré plus de 1 million de visites en moyenne par mois en 2015, pour un total de 54 millions de pages vues durant l'année, tandis que le nombre de visiteurs uniques affichait une hausse de 29 % pour s'établir à 12,1 millions. En 2015, la Banque du Canada a reçu le prix du meilleur site Web de banque centrale, décerné par CentralBanking.com¹⁰.

¹⁰ Le prix 2015 a été annoncé à la fin de 2014 et a été mentionné dans le rapport annuel de l'année dernière.

Des outils en ligne populaires — Twitter, LinkedIn, fils RSS et Flickr — ont contribué à sensibiliser les Canadiens aux travaux de la Banque. Cette dernière a intensifié les diffusions Web en 2015 pour améliorer l'accès à l'ensemble des interventions publiques du Conseil de direction. Les principales activités auxquelles a participé le gouverneur durant l'année, ainsi que les discours prononcés par la première sous-gouverneure et les sous-gouverneurs ont été diffusés en direct dans le Web, et tous les discours sont archivés et consultables sur la chaîne YouTube de la Banque.

En plus des statistiques quotidiennes sur les taux d'intérêt et les taux de change, le site Web contient tous les avis et publications, enquêtes, travaux de recherche, discours, rapports d'intérêt public, documents d'information et vidéos de l'institution. On y trouve du contenu éducatif sur la Banque touchant des thèmes d'intérêt général, tels que l'histoire de l'institution et les billets de banque.

La Banque continue d'améliorer l'expérience des utilisateurs de son site Web. Grâce à des améliorations techniques, il est désormais plus aisé de consulter le site à partir d'appareils mobiles, ce qui facilite l'accès des utilisateurs au texte ou aux images portant sur un large éventail de sujets. Le contenu du site est modifié et actualisé comme il se doit pour appuyer les travaux en cours et les activités de communication spéciales. À titre d'exemple, citons les importantes mises à jour de l'information relative aux opérations sur les marchés financiers et à l'octroi de liquidités, ainsi que le contenu des communications mis en ligne pour promouvoir le lancement du billet de banque commémoratif de 20 dollars.



Le gouverneur Poloz et la première sous-gouverneure Wilkins se rendent témoigner devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

Activité dans le site Web de la Banque du Canada



86 900

abonnés Twitter



14 223

abonnés LinkedIn



134 892

visionnements YouTube



1 080 000

visiteurs en moyenne
par mois dans le site
Web de la Banque

Rayonnement auprès du public

Conformément aux priorités énoncées dans son plan à moyen terme, la Banque poursuit l'élaboration de nouvelles stratégies afin d'atteindre ses partenaires externes et d'autres parties prenantes. En 2015, elle a tenu des consultations publiques avec des organismes partenaires, des institutions financières, des participants au marché et des chefs d'entreprise sur divers sujets.

Les cinq bureaux régionaux de la Banque situés au Canada, soit à Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal et Halifax, jouent un rôle important de liaison avec les entreprises, les organisations et les citoyens de partout au pays. Le personnel de ces bureaux se tient au

courant des enjeux ainsi que des intérêts locaux et régionaux, et contribue à l'analyse que fait la Banque des tendances économiques et sectorielles. Les bureaux régionaux collaborent également avec des organismes partenaires, des entreprises et les citoyens en vue de promouvoir un système monétaire efficace. La Banque compte aussi un bureau à New York, qui permet de rester en contact avec les acteurs du secteur financier aux États-Unis.

Les sous-gouverneurs parcourent le pays pour présenter des exposés sur les fonctions de la Banque, rencontrer des intervenants locaux et réaliser des entrevues avec les médias. Ils sont généralement accompagnés d'un membre du Conseil d'administration. En 2015, trois de ces activités de rayonnement régional ont eu lieu à Kelowna, à Winnipeg et à Regina.

Par ailleurs, le gouverneur et la première sous-gouverneure tiennent régulièrement des consultations et des tables rondes avec des chefs d'entreprise et des organismes. M. Poloz et M^{me} Wilkins ont mené quinze de ces consultations à Ottawa et à d'autres endroits, ce qui leur a permis d'obtenir des points de vue extérieurs sur les enjeux auxquels sont confrontés les secteurs économique et financier du Canada.

Chaque année, la Banque reçoit un volume important de demandes de renseignements émanant du public, auxquelles elle donne suite. En 2015, les employés ont répondu à 18 015 appels téléphoniques, 12 562 courriels, 541 lettres et 151 télécopies portant sur des questions et des préoccupations très diverses au sujet de la Banque.



Le gouverneur Poloz prononce un discours sur la crédibilité des banques centrales et la normalisation de la politique monétaire devant la Chambre de commerce Canada-Royaume-Uni en mars 2015. Photo : José Farinha

Rayonnement auprès des universités

Conformément à son engagement à l'égard de l'innovation, la Banque a renouvelé sa stratégie de communication avec les universités en 2015 dans le but de favoriser des discussions et des échanges de renseignements sur une base rigoureuse. Un nouveau chef de la recherche économique et financière a été nommé, et un plan de recherche de la Banque axé sur la collaboration interfonctionnelle a été élaboré à l'appui des objectifs opérationnels de l'institution.

Un programme de chercheurs invités a été lancé, dans le cadre duquel trois chercheurs ont été sélectionnés, afin de promouvoir la collaboration entre des chercheurs externes du milieu universitaire et ceux de la

Banque. Celle-ci a organisé plusieurs colloques; parmi les thèmes traités en 2015 figurent la monnaie et les paiements électroniques, le ciblage de l'inflation et les cycles des prix des produits de base.

La Banque a également élargi l'éventail de ses recherches diffusées en ligne. Les travaux de recherche du personnel sont désormais publiés selon un nouveau processus indépendant du Conseil de direction et peuvent être soumis à l'examen de spécialistes externes. Des analyses du personnel plus concises et davantage centrées sur des sujets d'actualité sont maintenant publiées sous la forme de notes analytiques du personnel.

Le Défi du gouverneur

En 2015, la Banque du Canada a lancé le Défi du gouverneur pour inciter les étudiants canadiens de premier cycle à en apprendre davantage sur la politique monétaire au Canada.

Ce concours s'inscrit dans la lignée des autres programmes de la Banque destinés à amener les étudiants et les universitaires de tous niveaux à étudier les questions auxquelles une banque centrale est confrontée.

Des équipes d'étudiants de chacune des universités participantes analysent et prédisent les évolutions macroéconomiques au Canada, puis formulent une recommandation de politique monétaire. Le jury de la Banque du Canada évalue les équipes sur la profondeur de leur analyse, la qualité de l'exposé et les signes évidents de travail en équipe.

Plus de 100 étudiants de premier cycle provenant de 22 universités canadiennes ont participé aux concours régionaux en 2015, année du coup d'envoi du Défi du gouverneur.

Les équipes des universités suivantes ont été sélectionnées pour participer à la ronde finale qui aura lieu à Ottawa, en février 2016 :

- Université de la Saskatchewan
- Université Wilfrid Laurier
- Université de Toronto (campus St. George)
- Université McGill
- Université St. Francis Xavier

Le gouverneur de la Banque du Canada remet le trophée Défi du gouverneur à l'équipe gagnante.

Musée de la Banque du Canada

Le Musée de la Banque du Canada — actuellement en cours de création — vise à répondre aux besoins d'un public plus large de Canadiens qui souhaitent en savoir plus sur les activités de l'institution. Les nouvelles installations, qui remplacent l'ancien Musée de la monnaie, ouvriront leurs portes en 2017 et feront partie du siège modernisé de la Banque, rue Wellington.

L'essentiel des travaux de structure du Musée ont été achevés en 2015. Celui-ci sera doté d'une très grande entrée, située à l'angle des rues Bank et Wellington, qui mènera également au Centre de conférences de la Banque dans la tour Est.

Au terme d'un processus d'appel de propositions, la conception tant des composantes matérielles que du contenu du Musée a été confiée à une entreprise de conseil spécialisée. Celle-ci aura recours à des méthodes contemporaines d'interprétation ainsi qu'à des technologies de pointe en matière d'exposition. En 2015, les consultants ont travaillé en étroite collaboration avec le Groupe de travail consultatif sur la modernisation du Musée de l'institution. Au cours de l'année qui vient, des parties prenantes externes seront mises à contribution à la prochaine étape de mise en œuvre du projet.



Le Musée de la Banque du Canada a présenté une série d'expositions itinérantes dans différentes villes canadiennes en 2015. Pour en savoir plus, consulter <http://www.museedelabanqueducanada.ca>.

Le Musée a offert davantage de contenu en ligne, si bien que le nombre de visites dans son site Web remanié a considérablement augmenté en 2015. Le Musée est également très présent sur Twitter. En outre, il a présenté quatre expositions itinérantes et expositions temporaires en 2015, notamment au Musée canadien de l'histoire.



Le gouverneur Stephen Poloz reçoit Agustín Carstens, gouverneur de la Banque du Mexique, en 2015.

PRÉSENCE INTERNATIONALE

En collaborant avec d'autres banques centrales et des organisations financières internationales, la Banque du Canada promeut une croissance économique vigoureuse, soutenue et équilibrée à l'échelle du globe et un système financier mondial plus résilient.

Le gouverneur — de même que la première sous-gouverneure, les sous-gouverneurs et d'autres cadres de l'institution — maintient un dialogue sur l'évolution de la conjoncture économique et financière mondiale auprès d'instances comme le Groupe des Sept (G7), le Groupe des Vingt (G20), le Conseil de stabilité financière (CSF), la Banque des Règlements Internationaux (BRI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Fonds monétaire international (FMI).

Des cadres et des membres du personnel de la Banque coopèrent avec leurs homologues étrangers pour favoriser l'innovation et l'excellence sur le plan des politiques et des opérations de banque centrale au Canada et à l'extérieur du pays. À cette fin, ils mènent notamment des recherches conjointes et mettent en commun de l'information sur des sujets tels que la politique monétaire, les marchés des produits de base, la stabilité financière, la monnaie et les billets de banque ainsi que la gestion des réserves de change.

Les activités internationales

Durant l'année 2015, les discussions internationales sur l'économie mondiale se sont déroulées dans le contexte de plusieurs évolutions importantes qui ont marqué l'activité économique et les marchés financiers.

Lors des réunions tenues par le G20 au cours de l'année, les représentants du Canada ont fait valoir l'adoption de politiques propres à fournir un nouveau soutien à la demande et à faciliter les changements nécessaires à la suite du choc des termes de l'échange engendré par l'effondrement des prix des produits de base. Ils ont en outre vivement recommandé la mise en œuvre complète et rapide des réformes structurelles inscrites dans les stratégies de croissance de vaste portée du G20, qui doivent stimuler la croissance potentielle de l'économie et faire augmenter de 2 % le produit intérieur brut (PIB) collectif des pays membres

d'ici 2018. Le personnel de la Banque a aussi pris part aux discussions de divers groupes de travail du G20, entre autres le groupe de travail sur le Cadre de croissance du G20, le groupe de travail sur l'investissement et les infrastructures, et le groupe de travail sur la durabilité de l'énergie.

En 2015, le gouverneur Poloz a siégé au conseil d'administration de la BRI, lequel détermine la stratégie et les grandes orientations de la politique de cette institution, en surveille la direction et remplit d'autres missions qui lui sont attribuées. Le gouverneur a du reste présidé le Comité d'audit du conseil d'administration, qui se réunit quatre fois l'an pour examiner les questions liées aux systèmes de contrôle interne et à la communication financière de la BRI.



La première sous-gouverneure Carolyn Wilkins préside avec le gouverneur de la Banque centrale de la Barbade, DeLisle Worrell, le groupe consultatif régional du CSF pour les Amériques.

Par ailleurs, le gouverneur s'est vu confier un mandat de deux ans à la présidence du Comité consultatif Amériques (CCAm) de la BRI, qui commencera en 2016. Le Comité, qui réunit les gouverneurs des huit banques centrales membres de la BRI dans la région, a été créé en 2008 afin de faciliter la communication entre ces institutions et le conseil d'administration et la direction de la BRI en ce qui a trait aux questions d'intérêt pour les banques centrales des Amériques.

À la BRI toujours, la Banque a collaboré aux travaux du Comité sur le système financier mondial concernant trois grands dossiers et, à ce titre, évalué l'incidence, sur les marchés financiers, de l'évolution des marchés de capitaux et des réformes entreprises. Le sous-gouverneur Timothy Lane a présidé un groupe de travail chargé d'étudier comment la conception des cadres opérationnels des banques centrales influe sur certains aspects des marchés des sûretés du secteur privé, notamment la disponibilité et la tarification de ces instruments, les pratiques en usage au sein des marchés concernés et le fonctionnement de ces marchés en période de tensions. La Banque a également participé aux activités d'un groupe de travail qui évalue la liquidité des marchés des titres à revenu fixe à la lumière d'évolutions récentes telles que la croissance

de la négociation électronique, la réduction du levier financier chez les courtiers en valeurs mobilières, les réformes de la réglementation et les politiques monétaires expansionnistes.

La Banque participe aux travaux du CSF visant l'élaboration et la promotion de politiques efficaces en matière notamment de réglementation et de surveillance du secteur financier dans le but de favoriser la stabilité financière dans le monde. La première sous-gouverneure Wilkins siège à l'assemblée plénière du CSF et coprécide le groupe consultatif régional du CSF pour les Amériques, où sont représentés vingt pays du continent. De plus, elle est membre du Comité permanent d'évaluation des vulnérabilités, qui surveille et évalue les vulnérabilités au sein du système financier mondial.

En 2015, la Banque a eu un rôle important dans la formulation de recommandations destinées à améliorer la résilience des taux de référence et l'efficacité des règles encadrant ces taux, qui sont établis et utilisés par les marchés des changes. En particulier, elle coopère activement aux travaux menés actuellement pour élaborer un code de conduite mondial à l'intention des acteurs du marché des changes; ce code devrait être prêt en 2017.

Les produits dérivés et secteur bancaire parallèle

Dans le cadre de plusieurs initiatives, la Banque s'emploie à faire progresser les engagements internationaux concernant le système bancaire parallèle et les produits dérivés négociés de gré à gré. La première sous-gouverneure a ainsi piloté l'examen thématique effectué par les pairs au sujet de la mise en œuvre du cadre d'action du CSF à l'égard des entités du secteur bancaire parallèle, tandis que le sous-gouverneur Lawrence Schembri a coprésidé le groupe de travail sur le secteur bancaire parallèle — organe du groupe consultatif régional du CSF pour les Amériques — qui a publié un rapport sur le secteur bancaire parallèle dans 17 pays des Amériques.

La Banque a contribué aux travaux conduits par le CSF sur les questions structurelles liées à la gestion des actifs et a dirigé l'équipe internationale chargée d'étudier les vulnérabilités des caisses de retraite et des fonds souverains. Au nom des organismes de

réglementation financière du pays, elle a guidé la participation du Canada à plusieurs activités de surveillance organisées par le CSF.

Par ailleurs, la Banque a joué un rôle dynamique dans la mise au point d'un cadre de réglementation international portant sur l'application de décotes minimales aux opérations de financement par titres, et dans l'examen de la mise en œuvre des normes internationales en matière de marges applicables aux dérivés non compensés par une contrepartie centrale. Elle a aussi appuyé les efforts déployés par le CSF pour cerner les obstacles à l'adoption des réformes concernant les dérivés de gré à gré, notamment en ce qui a trait à l'application d'exigences de marges pour les dérivés qui ne sont pas compensés par une contrepartie centrale et à l'accès sans entrave des autorités aux données des référentiels centraux nationaux et internationaux.

Les infrastructures des marchés financiers

Des infrastructures des marchés financiers (IMF) sûres et efficaces constituent un pilier de la stabilité financière. La Banque collabore aux actions entreprises dans le monde pour renforcer les IMF en participant aux travaux du Comité sur les paiements et les infrastructures de marché (CPIM) de la BRI ainsi qu'à ceux de ce comité réalisés conjointement avec l'Organisation internationale des commissions de valeurs (CPIM-OICV)¹¹, qui visent à promouvoir la sûreté et la résilience des systèmes de compensation et de règlement des paiements et des opérations sur titres.

¹¹ Organisme international qui réunit les autorités de réglementation des valeurs mobilières du monde entier, l'OICV est reconnue comme l'instance normative mondiale de ce secteur.

Les principales initiatives prises en 2015 prévoyaient notamment un examen de la résilience des contreparties centrales et de leurs dispositifs de redressement et de résolution¹², ainsi que la formation de groupes de travail sur la cyberrésilience et les systèmes de paiement de détail. La Banque a piloté les travaux menés sur le redressement des contreparties centrales ainsi que sur l'application, par ces institutions, des Principes pour les infrastructures de marchés financiers aux opérations sur dérivés de gré à gré à l'échelle internationale. De plus, elle a fourni d'importantes contributions au dossier des paiements de détail.

¹² En 2009, les dirigeants du G20 se sont engagés à faire en sorte que tous les contrats normalisés sur produits dérivés de gré à gré soient compensés par l'entremise de contreparties centrales.

La coopération internationale

Le personnel de la Banque du Canada et celui d'autres banques centrales, d'organisations financières internationales et d'universités mettent leurs idées en commun dans le cadre d'une collaboration qui rapproche des économistes et des chercheurs de premier plan du monde entier. Ainsi, les employés de la Banque peuvent obtenir des observations constructives sur leurs recherches, profiter de l'expérience et des connaissances de leurs pairs, créer des réseaux et nouer des relations pour réaliser des projets conjoints.

La Banque participe à des groupes de travail internationaux et coopère avec des instituts de recherche et d'autres banques centrales dans le but de favoriser la mise en commun des savoirs et des pratiques exemplaires ainsi que l'échange de points de vue et le partage de ressources. Il s'agit aussi pour elle de contribuer à l'avancement de la recherche dans des domaines ayant un lien avec la monnaie. La Banque a accueilli plusieurs conférences et rencontres internationales, ou

y a participé, et a pris part à des discussions internationales sur les conséquences du choc des prix du pétrole pour les économies mondiale et canadienne.

La Banque fournit une aide technique à certaines de ses homologues et à des organismes internationaux susceptibles de tirer parti de son expertise, que ce soit dans des domaines liés à ses grandes fonctions, comme l'économie ou la monnaie, ou dans des secteurs de nature administrative ou technique comme la planification stratégique ou les technologies de l'information. Ces activités l'aident à maintenir des liens solides à l'étranger et à rehausser la réputation d'institution dynamique dont elle jouit parmi les banques centrales. Les institutions avec lesquelles la Banque entretient des relations peuvent lui envoyer des délégations, la consulter en lui soumettant des questionnaires et tenir des discussions par vidéo ou téléconférence. À l'occasion, des membres du personnel de la Banque se rendent aussi dans ces institutions, généralement dans le cadre d'activités de plus grande ampleur financées à l'externe. En 2015, la Banque a donné suite à 58 demandes d'aide technique, que ce soit en fournissant conseils et connaissances sur l'élaboration de modèles économiques ou le ciblage de l'inflation, ou en offrant une assistance sur les questions liées à la monnaie, aux politiques en matière d'éthique ou de conformité, ou encore aux processus d'audit interne ou de planification budgétaire.

En 2015, la Banque a donné suite à 58 demandes d'aide technique.

Les opérations de banque centrale

Les banques centrales jouent un rôle important pour favoriser la sûreté et l'efficacité du système financier, tant au pays que sur la scène internationale. La prestation de services bancaires et de services de garde aux banques centrales étrangères et à d'autres participants importants du système financier soutient le fonctionnement harmonieux des marchés intérieurs. Le Canada préconise des pratiques optimales concernant les opérations de banque centrale, et collabore à cette fin avec des banques centrales étrangères, la BRI et d'autres organismes internationaux.

Des instances de la BRI, tels le Groupe des experts-informaticiens, le Groupe d'étude sur les questions de sécurité et le groupe des auditeurs internes des banques centrales, aident également l'institution à se tenir au fait des questions touchant les technologies de l'information et des tendances dans le milieu des banques centrales.

En 2015, la Banque a poursuivi sa collaboration avec ses homologues par l'entremise de la BRI et du CSF afin d'étudier les répercussions de l'usage croissant de nouvelles monnaies et nouveaux mécanismes de paiement électroniques, ainsi que les risques connexes. Les recherches qu'elle effectue actuellement portent principalement sur l'incidence des monnaies numériques sur les grandes fonctions de banque centrale, à savoir l'émission de monnaie, la stabilité financière et la politique monétaire.

Les chercheurs de la Banque ont participé aux discussions du groupe de travail sur la monnaie virtuelle du CPIM. Lors de colloques et d'autres réunions tenues avec des groupes du gouvernement du Canada et des partenaires étrangers, le personnel de la Banque a donné des exposés sur les incidences possibles de l'utilisation des monnaies numériques et les risques y afférents. En outre, la Banque a organisé un symposium sur la monnaie et les paiements électroniques qui a attiré des chercheurs du monde entier.

Renseignements complémentaires

Constituée le 17 mai 1930, la Banque des Règlements Internationaux (BRI) est la plus ancienne organisation financière internationale dans le monde. Elle a pour mission d'assister les banques centrales dans leurs efforts en faveur de la stabilité monétaire et financière, de favoriser la coopération internationale dans ces domaines et de faire office de banque des banques centrales. On trouvera des précisions sur la BRI à l'adresse <https://www.bis.org/about/index.htm>.

Créé en avril 2009 pour succéder au Forum de stabilité financière, le Conseil de stabilité financière (CSF) a joué un rôle déterminant à l'appui de la réforme de la réglementation financière internationale. On trouvera un complément d'information sur le CSF à l'adresse <http://www.fsb.org/about/>.



Photo : Roger Lalonde, Ville d'Ottawa

GOUVERNANCE DE LA BANQUE DU CANADA

*La Loi sur la Banque du Canada établit les pouvoirs et le cadre relatifs
à la gouvernance de l'institution.*

Le gouverneur

Le gouverneur de la Banque du Canada est le premier dirigeant de l'institution et le président de son conseil d'administration.

Aux termes de la *Loi sur la Banque du Canada*, le gouverneur a compétence expresse sur les activités de la Banque et il en assume la responsabilité. Ces activités consistent notamment à formuler et à mettre en œuvre la politique monétaire, à faire office d'agent financier du gouvernement canadien, à émettre des billets de banque et à approvisionner le système financier en liquidités. Conformément à la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, le gouverneur exerce la surveillance des principaux systèmes de compensation et de règlement au Canada.

En sa qualité de président, le gouverneur dirige le Conseil en ce qui a trait aux responsabilités de surveillance qu'exerce ce dernier en matière de finances et d'administration à la Banque.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Banque du Canada est composé du gouverneur, du premier sous-gouverneur ainsi que de douze administrateurs indépendants.

Les administrateurs indépendants sont nommés pour un mandat renouvelable de trois ans par le gouverneur en conseil (le Cabinet). Le sous-ministre des Finances y siège en qualité de membre d'office n'ayant pas droit de vote.

Le Conseil a des responsabilités précises pour ce qui concerne les finances et la comptabilité ainsi que les ressources humaines. Il ne voit pas à la formulation ni à la mise en œuvre de la politique monétaire.

La Banque s'emploie à maintenir les normes les plus élevées qui soient en matière de gouvernance et d'administration et à cette fin, le Conseil et les cadres supérieurs se tiennent au fait des pratiques optimales en vigueur dans d'autres institutions publiques semblables, banques centrales et organismes du secteur privé.



Les membres du Conseil renseignent aussi la Banque sur la conjoncture économique de la région qu'ils représentent.

Changements apportés à la composition du Conseil en 2015

Jean Simon a été nommé membre du Conseil d'administration en mai 2015.

Changements de responsabilités des membres

Président, Comité des projets d'immobilisations :
Derek D. Key succède à Brian Henley en janvier 2015.

Le Conseil d'administration



Stephen S. Poloz^{2*}
Gouverneur



Carolyn Wilkins^{2,7*}
Première sous-gouverneure



Norman M. Betts^{4,7}
Fredericton
(Nouveau-Brunswick)



Alan Andrew Borger^{3,5}
Winnipeg (Manitoba)



Phyllis Clark^{2,4*,5}
Edmonton (Alberta)



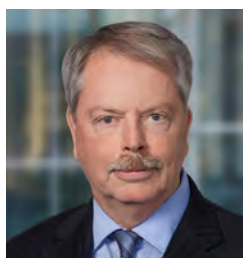
Colin Dodds^{6,7,8}
Halifax (Nouvelle-Écosse)



Monique
Jérôme-Forget^{2,3,6*}
Montréal (Québec)



Claire Kennedy^{3*,4,6}
Toronto (Ontario)



Derek D. Key^{1,2,3,5*}
Summerside
(Île-du-Prince-Édouard)



Hassan Khosrowshahi^{4,5}
Vancouver
(Colombie-Britannique)



Wes Scott^{4,7}
Toronto (Ontario)



Jean Simon^{3,6}
Saguenay (Québec)



Greg Stewart^{5,6}
Regina (Saskatchewan)



Martin Sullivan^{5,6}
Calvert
(Terre-Neuve-et-Labrador)



Paul Rochon²
Sous-ministre des Finances
Membre d'office

1. Administrateur principal
 2. Membre du Comité de direction
 3. Membre du Comité de gouvernance
 4. Membre du Comité de la vérification et des finances
 5. Membre du Comité des projets d'immobilisations
 6. Membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération
 7. Membre du Comité des pensions
 8. Président du Comité de nomination du Programme de bourses de recherche
- * Assure la présidence du Comité

Les réunions du Conseil et de ses comités

Le Conseil d'administration et ses comités se réunissent périodiquement tout au long de l'année, à Ottawa. Le Conseil tient une réunion à l'extérieur de la capitale dans le cadre du programme de rayonnement régional de la Banque. En 2015, les membres du Conseil se sont rencontrés six fois, et la réunion externe s'est déroulée à Saint Andrews, au Nouveau-Brunswick.

De plus, en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada*, l'institution est dotée d'un comité de direction ayant qualité pour agir en lieu et place du Conseil. En 2015, les membres du Comité de direction se sont réunis une fois pour recevoir le *Rapport sur la dotation des postes de cadres supérieurs et la planification de la relève* de la Banque, publié annuellement.

Comités permanents du Conseil d'administration

Comité	Président	Mandat	Nombre de réunions en 2015 ^a
Comité de la vérification et des finances	Phyllis Clark	Assurer, au nom du Conseil, la supervision des questions financières au sein de l'institution, notamment à l'égard du Plan à moyen terme, du budget annuel et des dépenses, ainsi que des activités d'audit internes et externes.	7
Comité des ressources humaines et de la rémunération	Monique Jérôme-Forget	Assumer le rôle de surveillance dévolu au Conseil en ce qui touche les politiques et pratiques en matière de ressources humaines, les politiques de rémunération, la planification de la relève et le rendement des cadres supérieurs. Formuler des recommandations sur la rémunération du gouverneur et du premier sous-gouverneur en fonction des échelles établies par le gouverneur en conseil et sous réserve de son approbation.	3
Comité de gouvernance	Claire Kennedy	Superviser les politiques et les pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne l'efficacité du Conseil, la formation de ses membres, les mandats du Conseil et de ses comités, et la composition de ces derniers.	2
Comité des projets d'immobilisations	Derek D. Key	Exercer, au nom du Conseil, une surveillance des grands projets d'immobilisations entrepris par l'institution, notamment du Programme de modernisation du siège.	6
Comité des pensions ^b	Carolyn Wilkins	Soumettre au Conseil ses recommandations à l'égard des responsabilités de l'institution à titre de répondant et d'administrateur du Régime de pension de la Banque du Canada, y compris en ce qui a trait aux politiques de placement, à l'administration du Régime, aux communications et aux relations avec les parties prenantes.	4

a. Le registre des présences aux réunions du Conseil peut être consulté dans le site Web de la Banque du Canada, à l'adresse <http://www.banqueducanada.ca/sujet-banque/conseil-dadministration>.

b. Le Comité des pensions est constitué de trois administrateurs indépendants, du premier sous-gouverneur et de trois autres membres de la direction.

Chaque comité est doté d'un mandat énonçant ses responsabilités et celles de son président, et adopte un plan de travail pour l'année.

En novembre, un comité de sélection a été mis sur pied afin de diriger le processus de recrutement d'un sous-gouverneur à la suite de l'annonce du départ à la retraite d'Agathe Côté, qui a quitté la Banque le 16 janvier 2016.

Un administrateur indépendant assume la présidence du Comité de nomination du Programme de bourses de recherche de la Banque. Ce rôle revenait à Colin Dodds en 2015.

Indépendance du Conseil

Le gouverneur exerce la double fonction de président du Conseil d'administration et de premier dirigeant de la Banque; c'est pourquoi les administrateurs indépendants (c'est-à-dire qui ne font pas partie de la direction) élisent, pour un mandat renouvelable de deux ans, un administrateur principal chargé d'assurer la liaison avec le gouverneur. Derek D. Key a assumé les fonctions d'administrateur principal en 2015.

Le Conseil et ses comités tiennent régulièrement séance sans la présence de la direction ou des administrateurs non indépendants. À l'exception du Comité des pensions, tous les comités permanents du Conseil sont composés exclusivement d'administrateurs indépendants.

Le Comité de la vérification et des finances assure, au nom du Conseil, la surveillance du travail des vérificateurs internes et gère la relation avec les auditeurs externes de l'institution, qui sont nommés par le gouverneur en conseil. Le Comité rencontre périodiquement à huis clos les coauditeurs, le vérificateur interne en chef, de même que le chef des finances et chef comptable.

Le Conseil et ses comités sont autorisés à retenir les services de conseillers indépendants aux frais de la Banque.

Conduite du Conseil, efficacité et formation

Le Conseil effectue régulièrement une évaluation de son efficacité en recueillant les avis des administrateurs sur différents aspects de son fonctionnement, de sa gouvernance et de ses activités. Les nouveaux administrateurs prennent part à un programme d'orientation complet. De plus, le Conseil a mis en place un programme de formation continue à l'intention des administrateurs, et il revoit périodiquement ses besoins en la matière.

La *Loi sur la Banque du Canada* précise les exigences requises pour être membre du Conseil, y compris les règles à observer pour éviter les conflits d'intérêts. Le Conseil a également adopté un code de conduite professionnelle et d'éthique pour les administrateurs indépendants.

Rémunération des administrateurs

Les administrateurs indépendants sont rémunérés en fonction des échelles prévues dans les lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État, lignes directrices qui sont administrées par le Bureau du Conseil privé.

La direction de la Banque du Canada

Le gouverneur et le premier sous-gouverneur

Le gouverneur et le premier sous-gouverneur sont nommés par les administrateurs indépendants pour un mandat de sept ans, avec l'approbation du gouverneur en conseil. La durée de ce mandat permet aux titulaires de ces postes d'adopter les perspectives à moyen et à long terme indispensables à la mise en œuvre d'une politique monétaire efficace.

Les salaires du gouverneur et du premier sous-gouverneur sont fixés par le Conseil d'administration à l'intérieur d'échelles établies par le Comité consultatif sur le maintien en poste et la rémunération du personnel de direction, mis sur pied par le gouvernement du Canada. Ils sont soumis à l'approbation du gouverneur en conseil.

Rémunération des membres du Conseil

- Provision annuelle : 8 000 dollars
- Provision supplémentaire pour les membres du Comité de direction : 3 000 dollars
- Provision supplémentaire pour les présidents des comités (à l'exclusion du président du Comité de gouvernance) : 1 000 dollars
- Provision supplémentaire pour le président du Comité de gouvernance : 2 000 dollars
- Indemnité quotidienne pour la participation aux réunions : 625 dollars

La Banque rembourse les administrateurs indépendants, conformément à sa politique en matière de voyages et d'accueil, des frais de déplacement, de repas et d'hébergement faisant l'objet d'une demande de remboursement à l'occasion de leur participation aux réunions du Conseil ou de ses comités, ou à d'autres activités se rapportant à leurs fonctions. Les administrateurs ont l'option, depuis 2015, de demander une indemnité quotidienne pour les frais de repas et les frais accessoires au lieu de présenter une demande de remboursement avec reçus à l'appui.

Le gouverneur, le premier sous-gouverneur et le sous-ministre des Finances ne sont pas rémunérés en leur qualité de membres du Conseil.

Les autres composantes de la rémunération globale du gouverneur et du premier sous-gouverneur sont liées à leur participation aux régimes de pension et de soins médicaux et dentaires de la Banque. Comme le prévoit la *Loi sur la Banque du Canada*, leur salaire ne comporte aucun élément de rémunération au rendement.

Le gouverneur peut compter sur l'aide des autres membres du Conseil de direction pour ce qui est des fonctions de formulation des politiques par la Banque, notamment en ce qui a trait à :

- la conduite de la politique monétaire;
- la promotion d'un système financier fiable et efficient.



Le Conseil de direction institutionnelle (à partir de la gauche) : Lawrence Schembri, sous-gouverneur; Carolyn Wilkins, première sous-gouverneure; Lynn Patterson, sous-gouverneure; Stephen S. Poloz, gouverneur; Agathe Côté, sous-gouverneure; Timothy Lane, sous-gouverneur; Filipe Dinis, chef de l'exploitation

Le Conseil de direction

Le Conseil de direction est formé du gouverneur, du premier sous-gouverneur et des quatre sous-gouverneurs.

Deux comités sont en place pour faire des recommandations au Conseil de direction :

1. **Le Comité d'examen de la politique monétaire**
Les membres du Comité se rencontrent régulièrement pour échanger des renseignements et faire des recommandations au Conseil de direction relativement à la politique monétaire. Ce comité joue un rôle important dans l'évaluation de la situation économique.

Le Comité regroupe les membres du Conseil de direction, l'avocat général et secrétaire général, les conseillers, les chefs des départements d'analyse économique et de celui des Communications, et les directeurs (Marchés financiers) des bureaux de Montréal et de Toronto ainsi que le représentant principal de la Banque à New York. Le Comité est présidé par le gouverneur, ou par le premier sous-gouverneur en l'absence du gouverneur.

2. **Le Comité d'examen du système financier**
Ce comité constitue la principale tribune de présentation et de discussion des questions touchant le système financier. Il réunit de nombreux membres, dont tous ceux du Comité d'examen de la politique monétaire ainsi que le chef du département de la Monnaie. Le Comité d'examen du système financier est présidé par le gouverneur, ou, en l'absence de celui-ci, par le premier sous-gouverneur.

Structure de direction de la Banque du Canada

Le chef de l'exploitation, Filipe Dinis, supervise la planification stratégique et opérationnelle, l'administration et les opérations.

Le **Conseil de direction institutionnelle** est le principal organe de discussion et de décision sur l'orientation stratégique de la Banque. Il est composé des membres du Conseil de direction et du chef de l'exploitation.

La Banque compte aussi six conseillers et un chef de la gestion des risques qui donnent des avis et apportent une expertise au Conseil de direction et au Conseil de direction institutionnelle.

Le **Comité de leadership** se penche sur les enjeux stratégiques de la Banque et l'établissement d'une culture de leadership. La mise en commun de l'information s'effectue principalement dans le cadre de comptes rendus de réunions du Conseil d'administration, de séminaires et d'autres rencontres. Le Comité de leadership est constitué des membres du Conseil de direction institutionnelle ainsi que des conseillers et des chefs des départements de la Banque.

Le **Conseil supérieur de gestion** apporte son soutien au **Conseil de direction institutionnelle** en surveillant les dossiers d'ordre opérationnel, les programmes de la Banque, les initiatives stratégiques, la présentation de l'information financière, la planification annuelle et les risques connexes. Le Conseil supérieur de gestion se compose du premier sous-gouverneur (président), du chef de l'exploitation (coprésident), de l'avocat général et secrétaire général, du chef de la gestion des risques, du chef des finances et chef comptable, du chef des Ressources humaines, du chef des

Services généraux, ainsi que de quatre autres chefs de département, y siégeant par roulement tous les 18 mois. En 2015, ces quatre sièges ont été occupés par les chefs des départements de la Gestion financière et des Opérations bancaires, des Analyses de l'économie canadienne, de la Stabilité financière et des Communications.

La Banque comprend les départements suivants : Analyses de l'économie canadienne, Analyses de l'économie internationale, Communications, Gestion financière et Opérations bancaires, Marchés financiers, Monnaie, Ressources humaines, Services à la Haute Direction et Services juridiques, Services des technologies de l'information, Services financiers, Services généraux, Stabilité financière et Vérification. En outre, l'institution compte un chef de la recherche économique et financière, qui coordonne les activités de recherche à l'échelle des départements d'analyse économique.

Conformité et éthique

La Banque impose à tous ses employés l'obligation de se conformer aux normes d'éthique professionnelle les plus élevées. À cette fin, la Banque a mis en place le Code de conduite professionnelle et d'éthique, un recueil complet régissant la conduite personnelle et professionnelle des employés de la Banque.

Le Code sert de guide quant à l'éthique professionnelle attendue des employés de la Banque. Il aborde les questions liées aux conflits d'intérêts, au comportement dans le milieu de travail, à la confidentialité, à la conduite des transactions financières personnelles et au traitement de l'information. Des restrictions de négociation rigoureuses s'appliquent aux cadres supérieurs et aux employés ayant accès à certains renseignements confidentiels.

Une fois l'an, les employés de la Banque, les personnes en détachement auprès de l'institution ainsi que certains consultants doivent confirmer qu'ils ont pris connaissance du Code et qu'ils s'y conforment.

Cadre de divulgation d'information concernant des actes répréhensibles

La Banque a une politique et des procédures visant à appuyer la divulgation d'information concernant les actes répréhensibles; notamment, elle fournit des renseignements aux employés sur la façon de signaler un acte de ce genre. Les procédures expliquent également le rôle que joue la direction dans les divulgations, les enquêtes et les rapports.

Cadres supérieurs

Conseil de direction

Gouverneur

Stephen S. Poloz*

Première sous-gouverneure

Carolyn Wilkins*

Sous-gouverneurs

Agathe Côté*

Timothy Lane*

Lynn Patterson*

Lawrence Schembri*

Chef de l'exploitation

Filipe Dinis*

Chef de bureau du gouverneur et du premier sous-gouverneur

Rosemarie Boyle

Avocat général et secrétaire général et chef des Services à la Haute Direction et des Services juridiques

Jeremy S. T. Farr

Conseillers

Paul Chilcott, Don Coletti, Dale Fleck, Sharon Kozicki,
Colleen Leighton, Stephen Murchison

Chef de la gestion des risques

Sheila Vokey

Analyses de l'économie canadienne

Eric Santor, *chef*

Analyses de l'économie internationale

Césaire Meh, *chef*

Communications

Jill Vardy, *chef*

Gestion financière et Opérations bancaires

Grahame Johnson, *chef*

Marchés financiers

Toni Gravelle, *chef*

Monnaie

Richard Wall, *chef*

Recherche économique et financière

Michael Ehrmann, *chef*

Ressources humaines

Alexis Corbett, *chef*

Services des technologies de l'information

Sylvain Chalut, *chef*

Services financiers

Carmen Vierula, *chef des finances et chef comptable*

Services généraux

Dinah Maclean, *chef*

Stabilité financière

Ron Morrow, *chef*

Vérification

Julie Champagne, *vérificatrice interne en chef*

* Membre du Conseil de direction institutionnelle

GESTION DES RISQUES

La Banque du Canada est exposée à un éventail de risques découlant de facteurs internes et externes qui ont une influence sur sa capacité d'accomplir son mandat et ses objectifs stratégiques. Elle dispose d'une solide culture du risque et d'un cadre de gestion des risques d'entreprise (GRE) afin d'éclairer les processus de gestion et la prise de décisions. Ce cadre comprend des processus d'identification, d'évaluation, de surveillance et de signalement des risques, qui permettent un repérage et une gestion appropriés des risques importants et émergents. Au besoin, la Banque élabore et exécute des plans d'action pour mettre en place de nouvelles mesures de traitement et de contrôle des risques ou renforcer les mesures existantes. Les leçons tirées à la suite des interventions à l'égard des risques et de la reprise des activités servent à améliorer des processus opérationnels.

Gestion des risques d'entreprise en 2015

Au début de 2015, la Banque a réévalué sa démarche en matière de GRE à l'aune du Plan à moyen terme, qui prévoit l'instauration d'un cadre renouvelé de GRE entre 2016 et 2018.

Une nouvelle politique sur la GRE définit l'objectif poursuivi dans ce domaine au sein de la Banque et sa portée, ainsi que les exigences obligatoires et les comportements attendus des employés à cet égard. La mise en œuvre de cette politique s'appuie sur un cadre

mis à jour de GRE et un énoncé sur le goût du risque (voir l'encadré à la page suivante). Cette démarche facilite l'intégration des renseignements sur les risques dans les processus de prise de décisions, de hiérarchisation des priorités et de répartition des ressources de la Banque. Tous les ans, la direction et le Conseil d'administration examineront la Politique sur la GRE, le cadre de GRE et l'Énoncé sur le goût du risque pour les actualiser au besoin.

Goût du risque de la Banque

La Banque, comme toute organisation, ne peut atteindre ses objectifs sans prendre certains risques. Alors que la prise de risque non calculé peut entraîner des conséquences néfastes, une aversion injustifiée pour le risque peut également être source de risques, en freinant l'innovation et en entraînant des inefficiences opérationnelles.

Le nouvel énoncé sur le goût du risque de la Banque explicite par écrit la philosophie de l'institution à l'égard de la gestion des risques ainsi que le type et

le niveau de risque, au sens large, qu'elle est prête à accepter. L'énoncé est composé d'un préambule décrivant le contexte d'une banque centrale et de deux principes établissant le niveau de risque qu'il est acceptable de prendre pour remplir les grandes fonctions de la Banque et favoriser l'innovation. Par ailleurs, des énoncés connexes fournissent un complément d'information.

Gouvernance des risques

Le Conseil de direction institutionnelle supervise le programme de GRE et la mise en œuvre de processus de gestion rigoureux afin de protéger la Banque. Il examine la Politique sur la GRE, le cadre de GRE et l'Énoncé sur le goût du risque, et approuve leurs modifications, en consultation avec le Conseil d'administration, qui exerce une fonction de surveillance quant à l'efficacité de la gestion des risques par l'institution.

Le Conseil supérieur de gestion participe activement aux discussions institutionnelles à propos des risques et intègre la GRE dans les processus de décision. Le Comité de surveillance des risques, qui relève du Conseil supérieur de gestion, contribue à l'élaboration du profil de risque de la Banque, surveille les activités et les questions liées aux risques, et prépare régulièrement des rapports à l'intention du Conseil supérieur de gestion, du Conseil de direction institutionnelle et du Conseil d'administration. Le Comité de surveillance des risques est présidé par le chef de la gestion des risques.

La Banque suit une approche standard de « lignes de défense » pour définir les rôles, responsabilités et obligations redditionnelles à l'égard de la gestion, du contrôle, des politiques, de la surveillance et de l'assurance en matière de risques au sein de l'institution.

La **première ligne de défense** se situe à l'échelon des unités organisationnelles. Celles-ci identifient les risques dans leurs sphères de responsabilité respectives et en sont propriétaires, et elles doivent rendre compte de la gestion efficace et diligente des risques qui nuisent à la réalisation de leurs objectifs.

La **deuxième ligne de défense** a trait aux fonctions relatives à la formulation de politiques, à la surveillance et à la conformité exercées par le chef de la gestion des risques, l'équipe de GRE, le Bureau de la conformité, le Bureau de surveillance des risques financiers, ainsi qu'aux activités d'élaboration de politiques et de normalisation menées par la Sécurité de la Banque et le Bureau du Programme de continuité des opérations.

La **troisième ligne de défense** se trouve au département de la Vérification interne, qui procède à une vérification indépendante et donne une assurance au sujet de la gestion et du contrôle des risques au gouverneur et au Comité de la vérification et des finances du Conseil d'administration.

Énoncé sur le goût du risque de la Banque du Canada

La Banque du Canada a pour mandat de favoriser la prospérité économique et financière du pays. Elle s'acquitte de ce mandat en maintenant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible, en soutenant la fiabilité et l'efficacité du système financier, en faisant office d'agent financier pour le gouvernement du Canada et en fournissant aux Canadiens des billets de banque qu'ils peuvent utiliser en toute confiance. Sa vision : être une banque centrale influente — dynamique, engagée et digne de confiance — mobilisée pour un Canada meilleur.

En tant que banque centrale, elle fait face à un environnement complexe et spécialisé dans lequel elle gère un éventail de risques découlant à la fois de facteurs externes et de ses propres activités. Les risques opérationnels et financiers auxquels elle est confrontée dans l'ensemble de ses activités sont gérés par l'intermédiaire de solides contrôles internes. Parallèlement, le domaine des politiques est, par nature, hautement stratégique et dynamique, l'un des rôles fondamentaux de la banque centrale étant de prendre des décisions qui anticipent l'avenir dans un contexte d'incertitude et, parfois, de débat public. La Banque fait preuve de jugement pour peser et gérer les risques à la lumière de leur incidence éventuelle sur sa crédibilité et sa réputation, ainsi que sur sa capacité d'atteindre ses objectifs à long terme.

Les employés de la Banque gèrent les divers risques selon les pouvoirs qui leur ont été délégués et dans le cadre d'un système complet de mécanismes de contrôle et de délibération, conçu de façon à s'appliquer proportionnellement aux risques assumés. La Banque surveille régulièrement les risques connus et guette l'apparition d'autres risques dans les secteurs des politiques et des opérations.

En conséquence, les activités de la Banque en matière de gestion des risques s'inspirent des principes suivants :

1. La Banque cherche à limiter et à gérer l'incidence des risques qui pourraient nuire à sa capacité d'accomplir son mandat.

Autrement dit :

- La Banque cherche activement à empêcher que ne se produisent des événements porteurs de risques importants qui agiraient sur sa capacité d'assumer et de soutenir ses grandes fonctions.
- La Banque possède des mécanismes de gouvernance qui l'aident à surveiller et à évaluer les conséquences éventuelles de ses grandes décisions liées aux politiques et aux opérations.
- La Banque, par l'intermédiaire de ses systèmes et pratiques, cherche à anticiper et à évaluer les nouveaux risques susceptibles d'entraver ses grandes fonctions, ainsi qu'à contrer efficacement ces risques s'ils venaient à se matérialiser.

2. La Banque prend des risques calculés afin de favoriser l'innovation, de progresser dans ses recherches et dans l'élaboration de politiques, et d'améliorer ses opérations et ses pratiques organisationnelles.

Autrement dit :

- La Banque encourage la recherche de pointe et les analyses innovantes, y compris les discussions et les débats publics constructifs, afin de faire progresser sa réflexion et ses cadres d'action au titre des politiques.
- La Banque recherche l'innovation sur le plan des processus et de la technologie pour réagir contre les risques émergents et les atténuer, ainsi que pour accroître l'efficacité, l'efficacité et la résilience.
- La Banque étudie d'autres scénarios et approches pour s'acquitter de son mandat dans un environnement en constante évolution.

Risques principaux

La Banque a adopté une version révisée de son schéma de classification des risques, qui définit un ensemble de risques communs dans chacune des trois catégories suivantes : risques stratégiques, risques financiers et risques opérationnels. Étant donné que tout type de risque peut avoir une incidence sur la réputation, la Banque ne considère pas le risque de réputation comme une catégorie en soi. Ce schéma de classification des risques pose les fondements de la communication et de l'intégration des renseignements sur les risques dans l'ensemble de l'institution.

Les **risques stratégiques** découlent de facteurs externes, tels que des changements d'envergure dans l'opinion publique, des changements dans les paramètres économiques ou juridiques, ou encore une modification ou une interruption des activités d'importants fournisseurs, ainsi que du risque associé à l'absence de concordance entre les stratégies de la Banque et l'environnement.

Lors de l'élaboration de son plan à moyen terme, la Banque identifie les risques entourant l'exécution de son mandat et la réalisation de sa vision, et tient compte de ces éléments clés pour établir ses objectifs stratégiques. Ces risques s'inscrivent dans une perspective à long terme, mais sont revus chaque année.

La Banque gère les risques stratégiques en analysant continuellement l'environnement, en maintenant de vastes réseaux de relations et de connaissances, ainsi qu'en menant des recherches pour trouver et élaborer des solutions au titre des politiques et des opérations. La Banque reconnaît également l'importance de la mobilisation des parties prenantes et des communications avec ces dernières dans la réalisation de ses objectifs organisationnels.

Les **risques financiers** se rapportent aux pertes financières pouvant découler des risques de crédit, de marché et de liquidité.

Le bilan de la Banque est exposé à ces risques par l'entremise de son portefeuille d'actifs, qui est constitué principalement de titres représentatifs d'engagements directs du gouvernement du Canada. Le niveau de risque financier connexe est faible, compte tenu de la stabilité propre à ces titres et de la façon dont ils sont gérés.

La direction a mis en place, et surveille activement, un système de contrôles internes pour ses actifs et passifs financiers. Des examens visant à apprécier le caractère approprié et l'efficacité de ces contrôles ont lieu périodiquement.

Le Bureau de surveillance des risques financiers, qui exerce ses fonctions indépendamment des opérations de l'institution, suit de près les risques financiers associés au bilan de la Banque et rend compte de ses observations. Les politiques en matière de garanties qui concernent les opérations d'octroi de liquidités sont examinées et mises à jour régulièrement.

Les risques financiers sont analysés en détail dans les notes afférentes aux états financiers de la Banque¹³. Les risques financiers associés au rôle de la Banque comme agent financier du gouvernement ne figurent toutefois pas dans les états financiers. En effet, ces risques sont assujettis à une surveillance qui relève du cadre de gouvernance de la gestion de trésorerie du gouvernement du Canada et de la Banque du Canada, et sont supportés par le gouvernement.

Les **risques opérationnels** entourent la réalisation des plans d'activités de la Banque et découlent de facteurs et pratiques d'ordre opérationnel, notamment des personnes, des processus, des technologies et d'autres éléments d'infrastructure. La Banque gère les risques opérationnels qu'elle a identifiés dans les catégories suivantes :

- sécurité et résilience organisationnelle;
- personnel et culture;
- systèmes et infrastructure matérielle;
- information et communication;
- pratiques opérationnelles;
- gouvernance.

Évoluant dans un contexte de plus en plus complexe sur le plan de la sécurité et du profil des menaces, la Banque est exposée à des risques liés à la continuité des opérations, à la cybersécurité, ainsi qu'à la sécurité des lieux et du personnel. Elle continue d'investir dans le renforcement de sa résilience organisationnelle et de sa posture de sécurité, et dispose d'un solide programme de continuité des opérations. De plus, elle travaille en étroite collaboration avec les autres banques centrales et les services canadiens de sécurité et de renseignement pour échanger de l'information sur les risques de sécurité et les interventions en la matière.

En ce qui concerne les risques liés au personnel et à la culture, la Banque met l'accent sur le recrutement et la fidélisation des employés qualifiés dont elle a besoin. En effet, l'institution doit faire face au défi permanent que

¹³ On trouvera des renseignements complémentaires sur la gestion des risques financiers à partir de la page 81.

posent l'offre restreinte d'économistes, de spécialistes du secteur financier et de professionnels de domaines spécialisés comme la cybersécurité, ainsi que la vive concurrence qu'elle doit affronter pour attirer les candidats de ces segments. La Banque a plusieurs programmes en place pour gérer ces risques.

Les systèmes et l'infrastructure, qui sont associés aux systèmes et aux outils essentiels à l'appui des grandes fonctions de la Banque, représentent un important secteur de risques opérationnels pour celle-ci. Citons, par exemple, les systèmes qui soutiennent le fonctionnement des systèmes de compensation et de règlement des paiements, ainsi que l'adjudication des titres du gouvernement du Canada et la gestion des réserves de change. La Banque continue d'investir dans les technologies et les systèmes TI afin de répondre à l'évolution de ses besoins opérationnels.

L'environnement économique et financier mondial en rapide mutation expose la Banque à des risques liés à l'information et à la communication. L'institution doit avoir accès aux meilleurs données économiques,

renseignements sur les marchés et modèles économiques possible pour étayer ses décisions de politiques publiques. Pour gérer ces risques, elle s'appuie sur un vaste programme d'analyse et de recherche, de même que sur la collaboration et la mise en commun de l'information avec d'autres banques centrales et ses partenaires responsables de la réglementation du secteur financier.

À l'instar d'institutions similaires, la Banque est exposée à des risques opérationnels touchant son aptitude à diriger ses activités et à gérer efficacement sa capacité fonctionnelle et ses processus opérationnels. Des structures de gouvernance claires, des politiques, processus et normes internes efficaces, ainsi qu'une hiérarchisation minutieuse des priorités sont autant d'éléments indispensables à la gestion de ces risques.



RÉSULTATS FINANCIERS POUR 2015

En septembre 2015, la Banque a annoncé des modifications à son cadre régissant les opérations sur les marchés financiers. L'incidence financière de ces modifications comprend la mise en place d'un programme régulier d'opérations de prise en pension à plus d'un jour et une réduction correspondante de 20 à 15 % du montant minimum d'obligations à rendement nominal que la Banque achète aux adjudications.

De plus, les changements dans le bilan de la Banque en 2015 sont liés à la demande accrue de billets de banque. La valeur des billets en circulation a augmenté de 8 % en 2015, dépassant la croissance enregistrée au cours des dernières années, qui correspondait généralement au rythme de progression du PIB.

Gestion du bilan de la Banque

La Banque du Canada est une société d'État qui appartient en propriété exclusive au gouvernement du Canada et qui est responsable devant le ministre des Finances. Elle collabore étroitement avec le ministère des Finances et d'autres organismes de réglementation financière fédéraux et provinciaux pour favoriser une économie vigoureuse et assurer la surveillance des systèmes financiers du Canada.

La structure financière de la Banque est de nature à assurer son indépendance à l'égard du gouvernement dans la conduite de la politique monétaire. La Banque dispose d'une source indépendante de revenus pour financer ses activités et opérations; le reste des revenus nets est versé au gouvernement du Canada

conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*. L'institution ne reçoit pas de crédits budgétaires du gouvernement.

Les actifs financiers que détient la Banque découlent généralement du rôle qu'elle assume comme seule autorité habilitée à émettre des billets de banque au pays. La Banque investit le produit des billets dans des titres du gouvernement du Canada dont elle fait l'acquisition sur une base non concurrentielle. Le portefeuille de placements de l'institution reflète en gros la structure de la dette intérieure négociable du gouvernement fédéral. Le bilan de la Banque constitue donc un facteur neutre dans les activités relatives à la gestion de la dette et à la planification budgétaire du gouvernement.

Situation financière

(En millions de dollars canadiens)

	Au 31 décembre	
	2015	2014
Actif		
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	11,2	8,4
Prêts et créances	6 096,7	2 768,4
Placements	94 389,0	90 826,4
Immobilisations ^a	469,3	327,7
Autres éléments d'actif	180,7	181,2
Total de l'actif	101 146,9	94 112,1
Passif et capitaux propres		
Billets de banque en circulation	75 496,9	70 023,5
Dépôts	24 592,9	23 195,6
Autres éléments de passif	558,9	443,7
Capitaux propres	498,2	449,3
Total du passif et des capitaux propres	101 146,9	94 112,1

a. Immobilisations corporelles et incorporelles

Actif

En 2015, la Banque a modifié le cadre sur lequel elle fonde ses opérations sur les marchés financiers afin d'améliorer l'efficacité de ces dernières compte tenu des changements en cours et prévus dans l'environnement externe. À l'occasion de cette révision du cadre, l'institution a mis en place un programme régulier d'opérations de prise en pension à plus d'un jour

(durées de un et trois mois) qui lui permettra de porter la taille de son portefeuille de 7 000 millions de dollars à 10 000 millions de dollars au cours de la période de mise en œuvre de six mois débutant le 1^{er} octobre 2015. Au 31 décembre 2015, une somme de 6 089,4 millions de dollars au titre des prêts et créances était liée à des opérations de prise en pension.

En outre, relativement au cadre révisé, la Banque a annoncé une baisse correspondante du montant minimum d'obligations à rendement nominal qu'elle achète aux adjudications, ramené de 20 à 15 %, mesure qui est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2015.

Les placements de la Banque se sont accrus en 2015 (une progression de 3 562,6 millions de dollars ou de 4 %), un accroissement découlant en grande partie de l'augmentation du volume de billets de banque en circulation. Les bons du Trésor du gouvernement du Canada ont affiché une baisse de 1 166,2 millions de dollars, et les obligations du gouvernement du Canada, une hausse de 4 678,8 millions de dollars. Le reste de l'écart est attribuable à la progression de 50,0 millions de dollars de la juste valeur du placement de la Banque, en monnaie étrangère, en actions de la Banque des Règlements Internationaux (BRI).

Les travaux de construction effectués dans le cadre du Programme de modernisation du siège de la Banque comptent pour la majorité des dépenses en immobilisations en 2015.

Passif

Le passif associé aux billets de banque en circulation représente environ 75 % du total du passif et des capitaux propres de la Banque. La valeur des billets en circulation a augmenté de 8 % depuis le 31 décembre 2014, dépassant ainsi la croissance enregistrée au cours des dernières années, qui correspondait généralement au rythme de progression du PIB.

Le second passif en importance se compose des dépôts détenus pour le compte du gouvernement du Canada et d'institutions financières. Les principaux éléments comptabilisés au passif en tant que dépôts sont le dépôt de 20 000,0 millions de dollars détenu pour le plan de gestion de la liquidité prudentielle du gouvernement et le dépôt de 2 617,3 millions de dollars correspondant aux soldes de fonctionnement¹⁶ détenu pour le compte du gouvernement du Canada, ce dernier ayant crû de 1 090,7 millions de dollars par rapport à la fin de l'exercice 2014.

Les autres éléments de passif se composent principalement des bénéfices courus à transférer au receveur général du Canada et du passif net au titre des prestations définies pour les régimes d'avantages du personnel futurs de la Banque (y compris, le passif au

Les autres éléments d'actif comprennent essentiellement les stocks de billets de banque et l'actif net au titre des prestations définies. La baisse des stocks de billets a été compensée par la hausse de l'avance relative au Programme de modernisation du siège¹⁴. L'actif net au titre des prestations définies lié au Régime de pension agréé de la Banque a crû légèrement par rapport à décembre 2014. L'écart est attribuable aux rendements positifs des actifs en 2015 et à la progression du taux d'actualisation¹⁵ (comme il est mentionné dans l'analyse des autres éléments du résultat global).

¹⁴ Cette avance, qui vise à assurer le paiement des contrats de sous-traitance dans les délais, devrait rester en vigueur jusqu'à la fin des travaux de construction.

¹⁵ L'actif net et le passif net au titre des prestations définies sont évalués au moyen du taux d'actualisation en vigueur à la fin de la période, soit 4,1 % au 31 décembre 2015 (4,0 % au 31 décembre 2014).

regard du Régime de pension complémentaire et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies non capitalisés).

Les variations du passif au titre des bénéfices courus à transférer découlent de l'échéancier des versements au receveur général du Canada. Le résultat net tiré des actifs de la Banque, déduction faite des charges opérationnelles et des sommes affectées à ses réserves, est remis chaque année au receveur général. Pendant la période de douze mois close le 31 décembre 2015, la Banque a versé 1 090,4 millions de dollars. Au 31 décembre 2015, la somme à remettre s'élevait à 249,5 millions de dollars (150,4 millions de dollars au 31 décembre 2014).

Les hausses du passif au titre des régimes à prestations définies¹⁷ s'expliquent surtout par la baisse des rendements des actifs¹⁸ du Régime de pension complémentaire, compensée en partie par un accroissement du taux d'actualisation utilisé pour évaluer ce passif (comme il est mentionné dans l'analyse des autres éléments du résultat global).

¹⁷ L'actif net et le passif net au titre des prestations définies sont évalués au moyen du taux d'actualisation en vigueur à la fin de la période, soit 4,1 % au 31 décembre 2015 (4,0 % au 31 décembre 2014).

¹⁸ Le portefeuille d'actifs du Régime de pension complémentaire se compose principalement d'actions de sociétés canadiennes, qui ont été touchées par les bas prix du pétrole.

¹⁶ La part des dépôts se rapportant au fonctionnement est tributaire des besoins de trésorerie du gouvernement du Canada, et les fluctuations qui surviennent sont imputables aux décisions de celui-ci en matière de gestion des flux de trésorerie.

Gestion des capitaux propres

La Banque exerce ses activités sans encombre moyennant un capital de base modeste par rapport à son actif. Les capitaux propres de base de la Banque sont formés d'un capital social autorisé de 5 millions de dollars et d'une réserve légale de 25 millions de dollars. Conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, l'institution verse ses revenus excédentaires, après financement de ses activités, au receveur général du Canada et ne détient pas de résultats non distribués.

La Banque peut mener ses activités sans problème avec un faible capital de base parce que son bilan n'est exposé à aucun risque de change notable ni aux risques associés aux réserves d'or que possèdent de nombreuses autres banques centrales. Les réserves de change du pays sont détenues dans le Compte du fonds des changes, et non par la Banque. L'exposition de cette dernière au risque de change découle principalement des actions de la BRI qu'elle détient. Étant donné que la position de change de la Banque est peu élevée par rapport à son actif total, le risque de change n'est pas considéré comme important.

Le faible risque de crédit auquel est exposé le portefeuille d'actifs de la Banque, lequel consiste surtout en des engagements du gouvernement du Canada, qui a une note de crédit AAA, est une autre raison pour laquelle la Banque peut exercer ses activités

avec un capital modeste. En outre, les obligations du gouvernement du Canada que détient l'institution ne sont pas assujetties à la comptabilité à la juste valeur puisqu'elles sont acquises dans le but d'être détenues jusqu'à leur échéance et qu'elles sont comptabilisées selon la méthode de calcul du coût amorti. D'autres actifs financiers, tels que des avances et prêts liés à des conventions de rachat, sont des engagements garantis de diverses institutions financières établies au Canada.

La Banque compte également une réserve spéciale de 100 millions de dollars destinée à compenser les pertes de réévaluation découlant de variations de la juste valeur de ses actifs disponibles à la vente (voir la note 16 afférente aux états financiers). Depuis sa création, cette réserve est restée inchangée.

La réserve la plus importante de la Banque est la réserve disponible à la vente, qui se compose des variations de la juste valeur du placement de la Banque en actions de la BRI et de celles du portefeuille de bons du Trésor du gouvernement du Canada. Ces variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et ajoutées à la réserve disponible à la vente dans les capitaux propres (voir la note 16 afférente aux états financiers). Au 31 décembre 2015, cette réserve s'établissait à 368,2 millions de dollars.

Résultats des opérations

(En millions de dollars canadiens)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2015	2014
Total des produits	1 635,5	1 604,6
Total des charges	459,7	477,8
Résultat net	1 175,8	1 126,8
Autres éléments du résultat global (perte)	62,6	(87,3)
Résultat global	1 238,4	1 039,5

Produits

Les produits pour 2015 totalisaient 1 635,5 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 30,9 millions de dollars ou 2 % par rapport à l'exercice précédent. Déduction faite des coûts de production et de distribution des billets, les produits d'intérêts sur les actifs sous-jacents aux billets de banque en circulation constituent ce qu'on appelle les « recettes de seigniorage », et fournissent une source stable de financement

des opérations de la Banque. Les produits d'intérêts englobent également les revenus de placements sous-jacents aux dépôts.

L'essentiel des revenus de la Banque provient des produits d'intérêts sur ses placements, qui sont générés par les titres du gouvernement du Canada et fluctuent en fonction des conditions du marché. En 2015, les produits d'intérêts de la Banque découlant des bons du

Trésor et des obligations se sont établis à 1 747,4 millions de dollars, soit 61,2 millions de dollars de moins qu'à l'exercice précédent. Le recul des produits d'intérêts, compensé en partie par des placements plus élevés, tient surtout aux rendements plus faibles des obligations nouvellement acquises, comparativement aux rendements que procuraient les placements arrivés à échéance. Les intérêts issus des prises en pension se sont accrus de 1,8 million de dollars, principalement au cours du dernier trimestre de 2015, en lien avec la révision du cadre régissant les opérations sur les marchés financiers. La dernière composante, soit les dividendes tirés du placement de la Banque en actions de la BRI, est légèrement supérieure à ce qu'elle était à l'exercice précédent.

Charges

Les charges opérationnelles ont cadré avec les attentes pour 2015 et ont diminué de 18,1 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison de la diminution de la production de billets de banque et de la baisse des coûts afférents aux immeubles.

Comparativement à l'exercice précédent, les coûts associés à la production des billets de banque étaient inférieurs de 27,1 millions de dollars. La Banque tire profit de l'adoption des billets en polymère, dont la durée de vie est au moins trois fois et demie plus longue que celle des billets en papier. Comme ces billets durent plus longtemps, il y a moins de coupures impropres à la circulation à remplacer et moins de nouvelles coupures à produire. En 2015, 335 millions de billets en polymère ont été reçus, contre 458 millions en 2014.

Les frais de personnel se sont accrus de 24,0 millions de dollars en 2015 par rapport à 2014. Cet accroissement est attribuable à la hausse des coûts liés aux régimes à prestations définies de la Banque, qui découlent des variations des taux d'actualisation²⁰ et non des modifications des prestations au titre des régimes d'avantages sociaux. Les coûts liés aux régimes d'avantages du personnel ont augmenté de 17,0 millions de dollars comparativement à 2014, en raison d'une baisse du taux d'actualisation.

Le reste des charges (coûts afférents aux immeubles, technologie et télécommunications, amortissements et autres charges opérationnelles) représente 37 % de la totalité des charges opérationnelles de la Banque.

²⁰ Les charges associées aux régimes à prestations définies sont évaluées au moyen du taux d'actualisation en vigueur à la fin de l'exercice précédent. Elles sont fondées sur un taux d'actualisation de 4,0 % en 2015 (contre 4,9 % en 2014).

Les produits de la Banque sont comptabilisés déduction faite des intérêts versés sur les dépôts du gouvernement du Canada. Les taux d'intérêt appliqués aux dépôts sont calculés en fonction des taux du marché, lesquels ont chuté de façon marquée par rapport à la période comparable de 2014, ce qui a entraîné une réduction des charges d'intérêts sur les dépôts.

Les produits que tire la Banque d'autres sources¹⁹ ont légèrement augmenté par rapport à 2014.

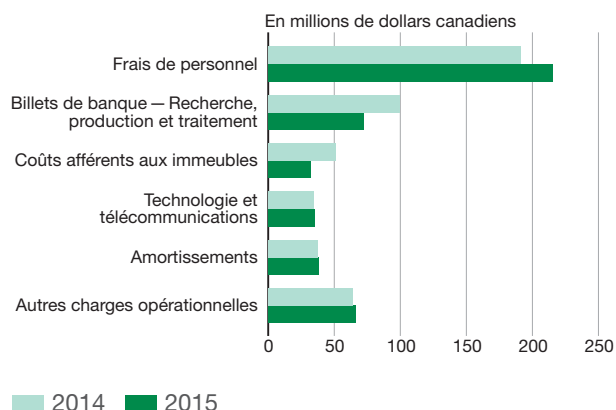
¹⁹ Les autres sources de revenus dont dispose la Banque sont notamment les intérêts qu'elle tire de ses facilités de prêt et des dépôts de ses clients ainsi que les droits de garde.

Ces coûts ont diminué de 15,0 millions de dollars au total par rapport à 2014. La baisse de 18,7 millions de dollars des coûts afférents aux immeubles découle des coûts de démolition engagés en 2014 dans le cadre du Programme de modernisation du siège de la Banque.

L'année 2015 était la dernière du Plan à moyen terme 2013-2015 de la Banque. Les charges opérationnelles de base de 1 060 millions de dollars pour la période de trois ans se situent à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire de 1 078 millions de dollars prévue dans le Plan à moyen terme, et correspondent à la croissance anticipée de 2 % de 2012 à 2015, conformément à la cible d'inflation de la Banque.

Charges de la Banque du Canada

Pour l'exercice clos le 31 décembre



Autres éléments du résultat global et versements

Les autres éléments du résultat global (perte), qui se chiffrent à 62,6 millions de dollars, comprennent un gain de 13,7 millions de dollars attribuable à la réévaluation de l'actif net et du passif net de la Banque au titre des régimes à prestations définies et une hausse de 48,9 millions de dollars de la juste valeur des actifs disponibles à la vente.

Les réévaluations du passif net et de l'actif net au titre des régimes à prestations définies découlent du rendement des actifs des régimes et des variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations nettes au titre des prestations définies. Les réévaluations enregistrées en 2015 sont attribuables aux rendements positifs sur les actifs du Régime de pension agréé de la Banque ainsi qu'à une augmentation de dix points de base du taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur du passif/actif net au titre des prestations définies²¹. Cette hausse de dix points de base du taux

d'actualisation reflète la variation du rendement des obligations de sociétés notées AA observée au cours des douze derniers mois.

Les actifs disponibles à la vente comprennent les bons du Trésor du gouvernement du Canada et les actions de la BRI détenues par la Banque. Les variations cumulatives de la juste valeur sont comptabilisées dans la réserve d'actifs disponibles à la vente comme élément des capitaux propres (voir la note 16 afférente aux états financiers). Au 31 décembre 2015, la juste valeur en monnaies étrangères du placement de la Banque en actions de la BRI s'établissait à 405,2 millions de dollars, ce qui correspond à une progression de 50,0 millions de dollars découlant des variations du taux de change. Le reste de l'écart est attribuable à une réduction de la juste valeur du portefeuille de bons du Trésor de la Banque.

²¹ Le passif/actif net au titre des prestations définies est fondé sur le taux d'actualisation en vigueur à la fin de la période, soit 4,1 % au 31 décembre 2015 (4,0 % au 31 décembre 2014).

Transfert au receveur général du Canada

Conformément aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada*, l'institution verse ses revenus excédentaires, après financement de ses activités, au receveur général du Canada et ne détient pas de résultats non distribués.

La Banque mène ses activités sans subir les contraintes normalement imposées par les flux de trésorerie ou les avoirs liquides, parce que ses recettes sont prévisibles et supérieures à ses charges. Le solde, dont est soustrait le montant des réserves et prélèvements autorisés, est remis au receveur général du Canada. Pour 2015, ce solde représente 1 189,5 millions de dollars.

Aux termes de l'accord de versement conclu avec le ministre des Finances, la Banque est autorisée à prélever sur les sommes à verser au receveur général

et à imputer aux capitaux propres un montant égal aux pertes non réalisées sur les actifs disponibles à la vente, aux pertes de réévaluation non réalisées au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et aux autres pertes non réalisées ou hors trésorerie. Les sommes retenues sont versées ultérieurement, au moment de la comptabilisation des gains non réalisés.

Par suite des gains actuariels réalisés sur les régimes à prestations définies en 2015, la Banque a remboursé 13,7 millions de dollars provenant de sommes retenues antérieurement sur ses transferts au receveur général. Au 31 décembre 2015, une somme retenue de 113,3 millions de dollars restait à verser.

Perspectives pour 2016

Les prévisions de la Banque à l'égard de ses opérations ne comportent pas de projections relatives au résultat net et à la situation financière. Ces projections nécessiteraient la formulation d'hypothèses sur les taux

d'intérêt, lesquelles pourraient être interprétées comme des indications quant à l'orientation future de la politique monétaire.

Plan de la Banque pour 2016

(En millions de dollars canadiens)

	Prévisions pour 2016	Résultats réels pour 2015
Charges relevant du Plan à moyen terme	398	370
Production des billets de banque	63	70
Avantages du personnel futurs ne se rapportant pas à l'exercice courant	13	14
Modernisation du siège et investissements stratégiques	209	185
Total des dépenses^a	682	639

a. Charges opérationnelles et dépenses en immobilisations

Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à leur somme.

L'année 2016 est la première année de la mise en application du Plan à moyen terme 2016-2018 de la Banque, intitulé *Le rôle de la banque centrale à l'aube d'une nouvelle ère*. Le Plan à moyen terme a été élaboré à partir d'hypothèses financières qui concilient la nécessité d'investir dans notre personnel et nos outils avec la prise en compte de l'engagement de la Banque d'assurer une utilisation efficace des fonds publics. Comme première année du nouveau plan à moyen terme, 2016 verra le lancement de plusieurs initiatives qui se traduiront temporairement par un taux de croissance des dépenses de 4 %. La croissance temporaire des dépenses a été prise en compte dans les hypothèses financières du

Plan à moyen terme, qui cible un taux de croissance annuel moyen de 2 % pour les trois années de sa mise en œuvre.

Les coûts de production des billets de banque devraient diminuer en 2016, étant donné que moins de billets doivent être produits pour remplacer les billets en polymère, qui sont plus durables.

En 2016, la Banque prévoit en outre engager des dépenses en immobilisations de 172 millions de dollars, dont la majorité est liée au Programme de modernisation du siège.

Questions relatives à la comptabilité et aux contrôles

La Banque est une entreprise publique, selon la définition du *Manuel du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public*, et, à ce titre, elle doit respecter les normes établies par les Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) s'appliquant aux entreprises ayant une obligation d'information du public. Afin de répondre à cette exigence, la Banque a mis au point des méthodes comptables conformes aux Normes internationales d'information financière (les IFRS).

Aux termes de la *Loi sur la Banque du Canada*, l'institution doit remettre au ministre des Finances ses états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre, accompagnés d'un rapport sommaire, et ce, au plus tard à la fin de février de l'exercice suivant. Le ministre dépose le *Rapport annuel* devant le Parlement, et les états financiers sont publiés dans la *Gazette du Canada*.

Capitalisation des régimes d'avantages du personnel futurs

La Banque a instauré un régime de pension à prestations définies capitalisé (le Régime de pension agréé), qui vise à fournir des prestations de retraite aux membres du personnel admissibles. Elle a également mis en place un régime de pension complémentaire à prestations définies capitalisé²² et d'autres régimes d'avantages non capitalisés. Ces régimes sont capitalisés conformément aux lois fédérales applicables régissant les régimes de retraite et aux normes de pratique actuarielle du Canada pour assurer le financement adéquat des obligations au titre des avantages du personnel.

²² Le Régime de pension complémentaire a été créé pour permettre le versement de prestations de retraite aux membres du personnel de la Banque dont les revenus annuels dépassent le montant prévu par le Régime de pension agréé, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Régime de pension agréé

Depuis 2008, la Banque effectue, aux fins de la capitalisation, des évaluations actuarielles annuelles du Régime, la dernière remontant au 1^{er} janvier 2015. Selon le principe de continuité d'exploitation (qui consiste à évaluer le Régime à long terme en prenant pour hypothèse qu'il durera indéfiniment), le Régime affichait un ratio de capitalisation de 126 % au 1^{er} janvier 2015. Selon l'approche de solvabilité (qui consiste à évaluer le Régime en supposant qu'il prendrait fin à la date d'évaluation), le Régime affichait un ratio de solvabilité de 102 %.

Les exigences de capitalisation du Régime sont déterminées en fonction de l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation. L'exigence de capitalisation de la Banque pour 2016 est estimée à 22 millions de dollars, ce qui équivaut aux cotisations ordinaires au titre des services rendus au cours de la période.

Contrôles financiers

La Banque dispose d'un cadre de contrôle interne pour évaluer la conception et l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière, de même que des contrôles et procédures de communication de l'information visant à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2015

Responsabilité à l'égard de l'information financière

Les états financiers de la Banque du Canada (la Banque), qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque selon les Normes internationales d'information financière et renferment certains éléments qui reflètent les estimations et jugements les plus justes possible de cette dernière. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille à ce que les renseignements fournis dans le *Rapport annuel* concordent avec les états financiers.

À l'appui de sa responsabilité au regard de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ainsi que du système comptable grâce auquel ils sont produits, la direction a élaboré et mis en place un système de contrôles internes qui lui permet de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et comptabilisées correctement, que les données financières sont fiables, que l'actif est bien protégé, que le passif est constaté et que les opérations sont efficaces. La Banque est dotée d'un département de vérification interne, qui est notamment chargé d'examiner les mécanismes de contrôle interne, y compris de contrôle comptable et financier, et leur mise en application.

Il incombe au Conseil d'administration de veiller à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, responsabilité dont il s'acquitte par l'entremise de son comité de la vérification et des finances. Les membres de ce comité ne sont ni cadres ni membres du personnel de la Banque, et ils possèdent des connaissances financières appropriées. Le Comité de la vérification et des finances a donc les compétences nécessaires pour examiner les états financiers annuels de la Banque et en recommander l'approbation par le Conseil d'administration. Il rencontre au besoin les membres de la direction, le vérificateur interne en chef et les auditeurs indépendants de la Banque, lesquels sont nommés par décret. Il a en outre établi des processus visant à mesurer l'indépendance des auditeurs indépendants de la Banque et supervise tous les services que ceux-ci fournissent. Enfin, le Comité est chargé d'étudier les principes et procédures comptables dont l'adoption, ou la modification, a un effet significatif sur les états financiers et de passer en revue et d'évaluer les principaux jugements et estimations de la direction qui sont significatifs pour la présentation de l'information financière.

Les états financiers ont été audités par les auditeurs indépendants de la Banque, les cabinets Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport figure ci-après. Les auditeurs indépendants ont eu un libre accès au Comité de la vérification et des finances pour discuter de leur travail et des résultats y afférents.



Stephen S. Poloz,
gouverneur



Carmen Vierula, CPA, CA,
chef des finances et chef comptable

Ottawa (Canada)
11 février 2016

Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada (la « Banque »),

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015 et les états du résultat net et des autres éléments du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

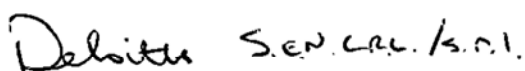
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2015 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.



Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

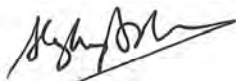
Ottawa (Canada)
11 février 2016

État de la situation financière

(En millions de dollars canadiens)

	31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Actif		
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères (note 4)	11,2	8,4
Prêts et créances		
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente (note 5)	6 089,4	2 764,8
Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements (note 5)	-	-
Autres créances	7,3	3,6
	6 096,7	2 768,4
Placements (notes 6, 7 et 8)		
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	18 220,3	19 386,5
Obligations du gouvernement du Canada	75 763,5	71 084,7
Autres placements	405,2	355,2
	94 389,0	90 826,4
Immobilisations corporelles (note 9)	431,4	283,9
Immobilisations incorporelles (note 10)	37,9	43,8
Autres éléments d'actif (note 11)	180,7	181,2
Total de l'actif	101 146,9	94 112,1
Passif et capitaux propres		
Billets de banque en circulation (notes 7 et 12)	75 496,9	70 023,5
Dépôts (notes 7 et 13)		
Gouvernement du Canada	22 617,3	21 526,6
Membres de l'Association canadienne des paiements	500,4	150,1
Autres dépôts	1 475,2	1 518,9
	24 592,9	23 195,6
Autres éléments de passif (note 14)	558,9	443,7
	100 648,7	93 662,8
Capitaux propres (note 16)	498,2	449,3
Total du passif et des capitaux propres	101 146,9	94 112,1

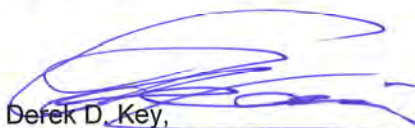
Engagements, éventualités et garanties (notes 17 et 18)



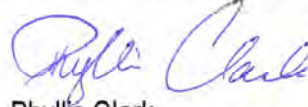
Stephen S. Poloz,
gouverneur



Carmen Vierula, CPA, CA,
chef des finances et chef comptable



Derek D. Key,
administrateur principal du Conseil d'administration



Phyllis Clark,
présidente du Comité de la vérification
et des finances

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

État du résultat net et des autres éléments du résultat global

(En millions de dollars canadiens)

	Pour l'exercice clos le	
	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Produits		
Produits d'intérêts		
Intérêts acquis sur les placements	1 747,4	1 808,6
Dividendes	3,8	3,3
Intérêts acquis sur les titres achetés dans le cadre de conventions de revente	4,3	2,5
Autres produits d'intérêts	0,3	0,2
	1 755,8	1 814,6
Charges d'intérêts		
Charges d'intérêts sur les dépôts	(128,8)	(218,2)
Produits d'intérêts nets	1 627,0	1 596,4
Autres produits	8,5	8,2
Total des produits	1 635,5	1 604,6
Charges		
Frais de personnel	215,3	191,3
Billets de banque – Recherche, production et traitement	72,5	99,6
Coûts afférents aux immeubles	32,3	51,0
Technologie et télécommunications	35,5	34,6
Amortissements	38,2	37,6
Autres charges opérationnelles	65,9	63,7
Total des charges	459,7	477,8
Résultat net	1 175,8	1 126,8
Autres éléments du résultat global (perte)		
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net		
Réévaluations du passif/actif net au titre des prestations définies	13,7	(101,4)
Éléments qui pourraient ultérieurement être reclassés dans le résultat net		
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	48,9	14,1
Autres éléments du résultat global (perte)	62,6	(87,3)
Résultat global	1 238,4	1 039,5

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

État des variations des capitaux propres

(En millions de dollars canadiens)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre					
	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale	Réserve disponible à la vente	Résultats non distribués	Total
Solde au 1^{er} janvier 2015	5,0	25,0	100,0	319,3	-	449,3
Résultat global pour la période						
Résultat net	-	-	-	-	1 175,8	1 175,8
Réévaluations du passif/actif net au titre des prestations définies	-	-	-	-	13,7	13,7
Variation de la juste valeur des actions de la BRI	-	-	-	50,0	-	50,0
Variation de la juste valeur des bons du Trésor du gouvernement du Canada	-	-	-	(1,1)	-	(1,1)
	-	-	-	48,9	1 189,5	1 238,4
Transfert au receveur général du Canada	-	-	-	-	(1 189,5)	(1 189,5)
Solde au 31 décembre 2015	5,0	25,0	100,0	368,2	-	498,2
	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale	Réserve disponible à la vente	Résultats non distribués	Total
Solde au 1^{er} janvier 2014	5,0	25,0	100,0	305,2	-	435,2
Résultat global pour la période						
Résultat net	-	-	-	-	1 126,8	1 126,8
Réévaluations du passif/actif net au titre des prestations définies	-	-	-	-	(101,4)	(101,4)
Variation de la juste valeur des actions de la BRI	-	-	-	18,1	-	18,1
Variation de la juste valeur des bons du Trésor du gouvernement du Canada	-	-	-	(4,0)	-	(4,0)
	-	-	-	14,1	1 025,4	1 039,5
Transfert au receveur général du Canada	-	-	-	-	(1 025,4)	(1 025,4)
Solde au 31 décembre 2014	5,0	25,0	100,0	319,3	-	449,3

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

Tableau des flux de trésorerie

(En millions de dollars canadiens)

	Pour l'exercice clos le	
	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts reçus	1 836,2	1 870,1
Dividendes reçus	3,8	3,3
Autres produits reçus	3,7	13,0
Intérêts versés	(128,8)	(218,2)
Sorties de trésorerie destinées aux membres du personnel et fournisseurs ou pour leur compte ainsi qu'aux membres de l'Association canadienne des paiements	(391,1)	(482,7)
Diminution nette des avances aux membres de l'Association canadienne des paiements	-	-
Augmentation (diminution) nette des dépôts	1 397,3	(627,9)
Produit de l'arrivée à échéance de titres achetés dans le cadre de conventions de revente	42 363,0	21 321,1
Acquisition de titres achetés dans le cadre de conventions de revente	(45 687,2)	(21 878,4)
Remboursement de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	(115,1)	(229,9)
Produit de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	115,1	229,9
(Sorties) entrées de trésorerie nettes liées aux activités opérationnelles	(603,1)	0,3
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Diminution nette des bons du Trésor du gouvernement du Canada	1 136,6	2 180,4
Achat d'obligations du gouvernement du Canada	(16 721,8)	(18 109,8)
Produit de l'arrivée à échéance d'obligations du gouvernement du Canada	11 986,8	13 634,0
Entrées d'immobilisations corporelles	(173,1)	(76,8)
Entrées d'immobilisations incorporelles	(6,7)	(3,9)
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(3 778,2)	(2 376,1)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation nette des billets de banque en circulation	5 473,4	3 407,6
Remise de l'excédent constaté au receveur général du Canada	(1 090,4)	(1 028,7)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement	4 383,0	2 378,9
Effet des variations des cours de change sur les dépôts en monnaies étrangères	1,1	0,3
Augmentation de la trésorerie et des dépôts en monnaies étrangères	2,8	3,4
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères au début de l'exercice	8,4	5,0
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères à la fin de l'exercice	11,2	8,4

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

Notes afférentes aux états financiers de la Banque du Canada

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

(Sauf indication contraire, les montants inscrits dans les notes afférentes aux états financiers de la Banque du Canada sont exprimés en millions de dollars canadiens.)

1. Fonctions de la Banque du Canada

La Banque du Canada (la Banque) est la banque centrale du pays. Il s'agit d'une société constituée en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada*, qui appartient en propriété exclusive au gouvernement du Canada et est exonérée d'impôts sur le résultat. La Banque n'offre aucun service bancaire au public.

Elle est une entreprise publique, selon la définition des normes comptables canadiennes pour le secteur public, et, à ce titre, elle doit respecter les normes établies par les Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) s'appliquant aux entreprises ayant une obligation d'information du public. Afin de répondre à cette exigence, la Banque a mis au point des méthodes comptables conformes aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Le siège de la Banque est situé au 234, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario).

Selon la *Loi sur la Banque du Canada*, le mandat de la Banque consiste à « favoriser la prospérité économique et financière du Canada ». Les activités et les opérations de la Banque appuient la réalisation de ce mandat et n'ont pas pour objet de générer des revenus ou des profits. Les quatre grandes fonctions de l'institution sont les suivantes :

Politique monétaire : La politique monétaire vise à préserver la valeur de la monnaie en maintenant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.

Système financier : La Banque s'emploie à promouvoir la fiabilité, la solidité et l'efficacité des systèmes financiers au Canada et à l'échelle internationale et effectue des opérations sur les marchés financiers pour atteindre ces objectifs.

Monnaie : La Banque conçoit, émet et distribue les billets de banque canadiens, supervise le système de distribution de billets et assure un approvisionnement de billets de qualité aisément acceptés et à l'épreuve de la contrefaçon.

Gestion financière : La Banque assure des services de gestion financière pour son propre compte ainsi qu'au nom du gouvernement du Canada et d'autres clients. Elle fournit au gouvernement des services de gestion de la trésorerie, gère la dette publique et les réserves de change et prodigue des conseils à ce sujet.

La fonction Administration générale appuie la gestion des ressources humaines, des opérations et des projets stratégiques de la Banque, ainsi que l'intendance des actifs financiers, physiques, informationnels et technologiques de cette dernière.

La Banque est seule habilitée à émettre les billets de banque canadiens, et la valeur nominale de ces billets constitue l'élément le plus important du passif de son bilan. La Banque investit le produit de l'émission des billets de banque dans des titres du gouvernement du Canada dont elle fait l'acquisition sur une base non concurrentielle. Ces actifs lui permettent d'exercer ses responsabilités au regard de ses fonctions Politique monétaire et Système financier.

Les intérêts générés par les titres du gouvernement du Canada constituent la principale source de revenu annuel de la Banque. Déduction faite des coûts de production et de distribution des billets, les produits d'intérêts sur les actifs sous-jacents aux billets de banque en circulation constituent ce qu'on appelle les « recettes de seigneurage », et fournissent une source stable et constante de financement des opérations de la Banque qui lui permet de remplir son mandat sans avoir à dépendre des crédits publics. Une partie de ces produits sert à financer les opérations et réserves de la Banque, et le reste du résultat net est versé au receveur général du Canada conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*.

2. Référentiel comptable

Conformité aux Normes internationales d'information financière (IFRS)

Les présents états financiers ont été préparés selon les IFRS, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), et satisfont aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada* et des statuts administratifs de la Banque en matière de comptabilité et d'informations à fournir.

Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers le 11 février 2016.

Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, sauf pour les actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à la juste valeur, et le passif/actif net au titre des prestations définies des régimes d'avantages du personnel, qui est comptabilisé comme le solde net de la juste valeur des actifs des régimes et de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies.

Estimations et jugements comptables importants dans l'application des méthodes comptables

Pour établir les états financiers, la direction doit formuler des jugements et faire des estimations et des hypothèses, en s'appuyant sur les informations disponibles à la date des états financiers, qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur le montant déclaré des actifs, des passifs, des produits et des charges, et sur les informations connexes. Les hypothèses et estimations de la Banque se fondent sur les renseignements qui étaient disponibles au moment où les présents états financiers ont été préparés. La conjoncture actuelle et les hypothèses à l'égard de l'évolution future pourraient toutefois changer en raison des fluctuations des marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté de l'institution. Dans ce cas, l'incidence sera constatée dans les états financiers d'un exercice ultérieur.

Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont passées en revue de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle elles ont lieu et dans toutes les périodes ultérieures affectées. Les estimations importantes concernent principalement la juste valeur des actions de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) (note 7), les actifs reçus en garantie (note 8) et les avantages du personnel (note 15).

Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Banque est le dollar canadien.

Activités d'agent financier et activités de garde

La responsabilité de la gestion opérationnelle des actifs et passifs financiers du gouvernement du Canada est assumée conjointement par la Banque (à titre d'agent financier du gouvernement) et par le ministère des Finances. En sa qualité d'agent financier, la Banque fournit un soutien transactionnel et administratif au gouvernement du Canada dans certains domaines. Les actifs, les passifs, les dépenses et les revenus visés par ce soutien sont ceux du gouvernement du Canada et ne figurent pas dans les états financiers de la Banque.

La Banque offre un service de garde de titres ou d'autres biens à des banques centrales, à des organisations internationales et à d'autres entités liées à une autorité publique. Les actifs correspondants et les produits en découlant sont exclus des présents états financiers, puisqu'ils ne constituent pas des actifs ou des produits de la Banque.

3. Principales méthodes comptables

La présente section est consacrée aux méthodes comptables de la Banque s'appliquant à l'ensemble des états financiers. Les méthodes comptables importantes propres à une note en particulier sont décrites dans cette dernière. Ces méthodes concernent les prêts et créances (note 5), les prêts de titres (note 6), les instruments financiers (note 7), les immobilisations corporelles (note 9), les immobilisations incorporelles (note 10), les autres éléments d'actif (note 11), les autres éléments de passif (note 14), les avantages du personnel (note 15) et les contrats de location (note 17).

Durant l'exercice 2015, la Banque n'a adopté aucune norme nouvelle ou modifiée ayant eu une incidence significative sur ses états financiers.

Conversion des monnaies étrangères

Le produit des placements et les charges connexes libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments à la juste valeur libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'évaluation à la juste valeur. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou les pertes qui découlent de ces conversions sont imputés aux autres produits. Les gains ou les pertes sur les instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente, ainsi que les gains ou les pertes liés au taux de change, sont comptabilisés dans la réserve disponible à la vente parmi les autres éléments du résultat global.

Dépréciation d'actifs financiers

Dans le cas des actifs financiers qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Banque détermine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe des indications objectives d'une perte de valeur d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs. S'il y a perte de valeur, les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont réévalués à la valeur recouvrable nette, et le montant de la perte de valeur est comptabilisé en résultat net. Les pertes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente dépréciés sont comptabilisées en résultat net au moment de la dépréciation.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs non financiers, y compris les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles, sont soumis à un test de dépréciation chaque année et dès lors que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable.

Les immobilisations incorporelles en cours de développement sont soumises à un test de dépréciation annuellement.

Constatation des produits

Les produits d'intérêts provenant des bons du Trésor et des obligations du gouvernement du Canada sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes tirés des actions de la BRI sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés.

Les gains (pertes) réalisés sur la vente de bons du Trésor du gouvernement du Canada, qui correspondent à l'excédent du produit sur le coût amorti à la date de transaction, sont constatés en résultat net au moment de la vente en tant que reclassement des autres éléments du résultat global.

Les intérêts acquis sur les titres achetés dans le cadre de conventions de revente sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres produits, qui pour l'essentiel comprennent les intérêts acquis sur les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements (ACP), sont constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Changements futurs de méthodes comptables

Les nouvelles normes qui suivent, publiées par l'IASB, pourraient avoir des répercussions sur la Banque dans l'avenir. Celle-ci évalue actuellement l'incidence de ces normes sur ses états financiers.

IFRS 9 Instruments financiers (IFRS 9)

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui regroupe les phases classement et évaluation, dépréciation, et comptabilité de couverture de son projet visant à remplacer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

IFRS 9 élimine les catégories d'actifs financiers existantes et adopte une approche logique pour le classement des actifs financiers en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie et du modèle économique dans lequel s'inscrit l'actif détenu.

IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation unique s'appliquant à l'ensemble des instruments financiers. Ce nouveau modèle relatif aux pertes attendues exigera une comptabilisation plus rapide des pertes sur créances attendues.

IFRS 9 prévoit également un nouveau modèle de comptabilité de couverture et exige des entités qui ont recours à la comptabilité de couverture qu'elles fournissent des informations sur leurs activités de gestion des risques. Le nouveau modèle, issu d'une vaste refonte de la comptabilité de couverture, permettra aux entités de rendre plus fidèlement compte de leurs activités de gestion des risques dans leurs états financiers. Les améliorations les plus importantes touchent les entités qui mènent des activités de couverture du risque non financier.

L'IASB a fixé au 1^{er} janvier 2018 la date d'adoption obligatoire d'IFRS 9, mais une application anticipée est autorisée. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura IFRS 9 sur ses états financiers.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients (IFRS 15)

IFRS 15, publiée en mai 2014, porte sur la comptabilisation des produits s'appliquant à tous les contrats conclus avec des clients (à l'exception des contrats s'inscrivant dans le champ d'application des normes relatives aux contrats de location, aux contrats d'assurance et aux instruments financiers).

IFRS 15 établit un modèle en cinq étapes pour comptabiliser les produits tirés de contrats ainsi que des obligations d'information détaillées relativement à ces produits. La norme porte également sur la comptabilisation et l'évaluation des gains et des pertes découlant de la vente de certains actifs non financiers qui ne constituent pas des unités produites dans le cadre des activités ordinaires de l'entité.

L'IASB a fixé au 1^{er} janvier 2018 la date d'adoption obligatoire d'IFRS 15, mais une application anticipée est autorisée. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura IFRS 15 sur ses états financiers.

IFRS 16 Contrats de location (IFRS 16)

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 qui fournit un modèle complet pour la présentation des contrats de location et leur traitement dans les états financiers des preneurs et des bailleurs. Cette norme annule et remplace IAS 17 *Contrats de location* ainsi que ses indications interprétatives connexes.

D'importants changements ont été apportés aux méthodes comptables s'appliquant aux preneurs, notamment l'élimination de la distinction entre contrat de location simple et contrat de location-financement ainsi que la comptabilisation des actifs et passifs pour tous les contrats de location (sous réserve d'exceptions limitées en ce qui concerne les contrats à court terme et les contrats dont les actifs sous-jacents sont de faible valeur). En revanche, IFRS 16 ne contient aucun changement important pour ce qui est des exigences se rapportant au bailleur.

IFRS 16 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019, et son application anticipée est permise dans le cas des entreprises qui ont aussi adopté IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura IFRS 16 sur ses états financiers.

4. Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères

La trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères se composent des fonds en caisse ainsi que des dépôts à vue très liquides en monnaies étrangères auprès d'autres banques centrales ou d'institutions financières internationales. Le solde comprend des dépôts en monnaies étrangères d'une valeur de 10,3 millions de dollars canadiens (7,9 millions de dollars canadiens au 31 décembre 2014). Le risque de crédit associé à ces dépôts en monnaies étrangères est présenté à la note 8.

5. Prêts et créances

Les prêts et créances englobent principalement les titres achetés dans le cadre de conventions de revente et, le cas échéant, les avances aux membres de l'ACP. Ces transactions sont entièrement garanties, conformément aux exigences rendues publiques à l'égard de l'admissibilité des actifs affectés en garantie et des marges. Les titres achetés dans le cadre de conventions de revente sont généralement assortis d'une durée allant de 1 à 90 jours ouvrables. Les risques financiers associés à ces instruments sont présentés à la note 8.

Méthode comptable

Les achats de titres dans le cadre de conventions de revente sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque achète des titres à des contreparties désignées en s'engageant à les leur revendre à un prix fixé à l'avance à une date convenue. Sur le plan comptable, ces conventions sont considérées comme des prêts garantis et sont comptabilisées dans l'état de la situation financière selon le coût d'acquisition initial des titres majoré de l'intérêt couru.

Titres achetés dans le cadre de conventions de revente

Au 31 décembre 2015, l'encours se composait de contrats assortis d'une échéance initiale allant de 22 à 85 jours (24 jours au 31 décembre 2014).

Avances aux membres de l'ACP

Les avances aux membres de l'ACP comprennent, en règle générale, des prêts consentis dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque. Ces avances arrivent à échéance le jour ouvrable suivant. Les intérêts sur les avances à un jour sont calculés au taux officiel d'escompte. Le taux officiel d'escompte, ou taux d'escompte, est le taux d'intérêt auquel la Banque accorde des prêts à un jour aux principales institutions financières.

Au 31 décembre 2015, aucune avance n'avait été accordée aux membres de l'ACP (néant au 31 décembre 2014).

6. Programme de prêt de titres

La Banque administre un programme de prêt de titres afin de soutenir la liquidité du marché des titres du gouvernement du Canada en fournissant une source secondaire et temporaire de titres. Ces opérations sont entièrement garanties par des titres, et il s'agit généralement de prêts assortis d'une échéance d'un jour ouvrable.

Méthode comptable

Les titres prêtés continuent d'être comptabilisés dans les placements de la Banque. Les commissions de prêt imposées par cette dernière sont imputées aux autres produits à la date d'échéance de l'opération.

Prêts de titres

Au 31 décembre 2015, les placements de la Banque ne comprenaient aucun titre prêté (au 31 décembre 2014, les placements englobaient des titres prêtés dont la juste valeur marchande s'établissait à 185,8 millions de dollars, et le coût amorti, à 175,0 millions de dollars).

7. Instruments financiers

Les instruments financiers de la Banque comprennent la trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères, les titres achetés dans le cadre de conventions de revente, les avances aux membres de l'ACP, les autres créances, les placements (bons du Trésor du gouvernement du Canada, obligations du gouvernement du Canada et autres placements), les billets de banque en circulation, les dépôts et les autres éléments de passif (exclusion faite du passif net au titre des prestations définies des régimes de pension, des autres régimes d'avantages du personnel et des contrats de location).

Les autres placements comprennent 9 441 actions de la BRI (9 441 actions de la BRI au 31 décembre 2014) que la Banque détient dans le but de participer aux activités de cette dernière. Seules les banques centrales peuvent détenir des actions de la BRI et elles ne peuvent en acquérir de

nouvelles que lorsqu'elles sont invitées à en souscrire par le conseil d'administration de l'institution. Ces actions ne peuvent être transférées sans le consentement écrit préalable de la BRI. La juste valeur des actions de la BRI totalisait 405,2 millions de dollars (355,2 millions de dollars au 31 décembre 2014).

Méthode comptable

La Banque comptabilise tous les instruments financiers selon le mode de comptabilisation à la date de règlement. Les instruments financiers sont évalués lors de la comptabilisation initiale à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction (le cas échéant), pour tous les actifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Après leur comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés selon leur classement.

Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur selon les prix cotés sur un marché, à l'exception des actions de la BRI, qui sont évaluées au moyen de données d'entrée non observables importantes. Les variations non réalisées de la valeur des actifs financiers disponibles à la vente évalués à leur juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et accumulées dans la réserve disponible à la vente en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé ou qu'il se déprécie. Le cumul des gains ou des pertes latents auparavant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est alors reclassé de capitaux propres en résultat net. Les actifs financiers de la Banque classés comme disponibles à la vente sont constitués des bons du Trésor du gouvernement du Canada et du placement en actions de la BRI.

Les actifs financiers que la Banque a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance sont classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, moins les pertes de valeur, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette méthode fait appel au taux inhérent à un instrument financier, qui actualise les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à comptabiliser les intérêts sur la base d'un rendement constant. Les obligations du gouvernement du Canada sont classées dans les placements détenus jusqu'à leur échéance.

La Banque n'a classé aucun de ses actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, à part la trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères.

Tous les autres actifs financiers sont classés en prêts et créances. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti, moins les pertes de valeur, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Banque décomptabilise un actif financier lorsqu'elle considère que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés ou lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier arrivent à expiration. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue et de celle à recevoir est comptabilisée en résultat net.

La Banque a classé ses passifs financiers en autres éléments de passif. Ces passifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Après leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exclusion des billets de banque en circulation, qui sont évalués à leur valeur nominale. La Banque n'a classé aucun de ses passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

La Banque décomptabilise les passifs financiers lorsque ses obligations sont éteintes, sont annulées ou expirent. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la somme de la contrepartie payée et de celle à payer, y compris, s'il y a lieu, les actifs non monétaires transférés ou les passifs assumés, est comptabilisée en résultat net.

Les ventes de titres dans le cadre de conventions de rachat sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque vend des titres du gouvernement du Canada à des contreparties désignées en s'engageant à les leur racheter à un prix fixé à l'avance à une date convenue. Sur le plan comptable, ces conventions sont considérées comme des emprunts garantis et sont comptabilisées dans l'état de la situation financière selon le coût de vente initial des titres majoré de l'intérêt couru.

Évaluation d'instruments financiers

La trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères, les bons du Trésor du gouvernement du Canada et les actions de la BRI sont évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exclusion des billets de banque en circulation, qui sont évalués à leur valeur nominale.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète le poids relatif des données d'entrée utilisées pour réaliser les évaluations :

Niveau 1 – des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – des données d'entrée autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);

Niveau 3 – des données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

La hiérarchie des justes valeurs exige l'utilisation de données de marché observables dans la mesure où de telles données existent. L'instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée d'entrée importante a été prise en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur au 31 décembre 2015				
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	18 220,3	-	-	18 220,3
Actions de la BRI	-	-	405,2	405,2
	18 220,3	-	405,2	18 625,5
Actifs financiers à la juste valeur au 31 décembre 2014				
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	19 386,5	-	-	19 386,5
Actions de la BRI	-	-	355,2	355,2
	19 386,5	-	355,2	19 741,7

En 2015, aucun montant n'a été transféré entre les niveaux.

La juste valeur des actions de la BRI est jugée équivaloir à 70 % de la participation de la Banque à la valeur de l'actif net de la BRI à la date de clôture. Cette formule correspond à la méthode utilisée par la BRI pour déterminer le cours de toute nouvelle action émise. Bien que la Banque soit d'avis que la décote de 30 % appliquée à la valeur de l'actif net de la BRI demeure la base d'évaluation appropriée, les données d'évaluation ne sont pas considérées comme étant observables, et une variation de 5 % de la décote appliquée à la valeur de l'actif net n'aurait pas d'incidence significative sur la juste valeur des actions de la BRI. Aucun changement n'a été apporté à la technique d'évaluation au cours de l'exercice.

Le tableau suivant présente le rapprochement de la juste valeur estimée des actions de la BRI, déterminée au moyen des évaluations à la juste valeur du Niveau 3 :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Solde d'ouverture au début de la période	355,2	337,1
Variation de la juste valeur comptabilisée par le biais des autres éléments du résultat global	50,0	18,1
Solde de clôture à la fin de la période	405,2	355,2

Instruments financiers non évalués à la juste valeur

La juste valeur des obligations du gouvernement du Canada est déterminée au moyen des prix non ajustés cotés sur un marché actif (Niveau 1). Elle s'établissait à 81 116,9 millions de dollars au 31 décembre 2015 (75 630,7 millions de dollars au 31 décembre 2014).

8. Gestion du risque financier

La Banque dispose d'une solide culture en matière de gestion des risques ainsi que d'un cadre global de gestion et de contrôle de ceux-ci pour gérer les risques auxquels elle est exposée. Le Conseil de direction institutionnelle supervise la gestion des risques et la mise en œuvre de processus de gestion rigoureux afin de protéger la Banque. Le Conseil d'administration exerce une fonction de surveillance quant à l'efficacité de la gestion des risques par l'institution.

La Banque est exposée au risque financier (c'est-à-dire le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité) lié à la gestion de ses actifs et passifs financiers. Le Bureau de surveillance des risques financiers, qui exerce ses fonctions de façon indépendante, suit de près les risques financiers associés à l'état de la situation financière de l'institution et rend compte de ses observations à cet égard. Les paragraphes qui suivent décrivent ces risques et la manière dont la Banque les gère.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un contrat financier ne s'acquitte pas de ses obligations suivant les modalités convenues.

La Banque est exposée au risque de crédit par le biais de la trésorerie et des dépôts en monnaies étrangères, de son portefeuille de placements et des avances aux membres de l'ACP ainsi que de sa participation à des opérations sur le marché sous forme d'achats de titres dans le cadre de conventions de revente et de prêts de titres. On estime que l'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des éléments indiqués ci-dessus. Aucun actif financier n'est en souffrance ni déprécié.

Les avances aux membres de l'ACP, les titres achetés dans le cadre de conventions de revente et les titres prêtés sont entièrement garantis. Les actifs affectés en garantie sont acceptés conformément aux critères d'admissibilité et aux exigences à l'égard des marges de la Banque diffusés dans son site Web. Tous les actifs affectés en garantie sont soumis à des critères d'admissibilité rigoureux, et la Banque exige une garantie supérieure à la taille du prêt consenti.

Dans le cas improbable où une contrepartie manquerait à ses obligations, les actifs détenus en garantie pourraient être liquidés pour couvrir l'exposition au risque de crédit. La qualité de crédit des actifs reçus en garantie est assujettie à diverses restrictions fondées sur la nature de ces actifs, leur échéance et leur notation.

Concentration du risque de crédit

Le portefeuille de placements de la Banque, qui représente 93 % de la valeur comptable du total de son actif (97 % en 2014), présente un faible risque de crédit, puisque les titres détenus sont principalement des engagements directs du gouvernement du Canada, qui a une note de crédit AAA.

Les avances octroyées par la Banque aux membres de l'ACP et les titres achetés dans le cadre de conventions de revente, qui représentent 6 % de la valeur comptable du total de son actif (3 % en 2014), sont des engagements garantis de diverses institutions financières établies au Canada. Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des actifs détenus en garantie des titres achetés dans le cadre de conventions de revente à la date de clôture.

	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	\$	%	\$	%
Titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada	1 918,6	30,0	2 868,4	100,0
Titres émis ou garantis par un gouvernement provincial	4 401,7	70,0	-	-
Juste valeur totale des actifs détenus en garantie	6 320,3	100,0	2 868,4	100,0
En pourcentage du coût amorti		104 %		104 %

La Banque est exposée au risque de crédit par le biais de la garantie à l'égard du Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) et par le biais de l'exécution des contrats de monnaies étrangères. L'exposition maximale aux termes des garanties et des contrats de monnaies étrangères est décrite à la note 18.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les bons du Trésor et les obligations du gouvernement du Canada que détient la Banque servent de contrepoids à son passif associé aux billets de banque en circulation ne portant pas intérêt et l'aident à jouir d'une indépendance d'action dans la conduite de la politique monétaire. Ces actifs sont acquis dans des proportions se rapprochant globalement de la structure de l'encours de la dette intérieure du gouvernement du Canada, de façon à réduire le risque de taux d'intérêt du point de vue de ce dernier.

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt lié à la juste valeur découle principalement de ses placements en bons du Trésor du gouvernement du Canada, qui sont de brève échéance, et en obligations du gouvernement du Canada. La juste valeur des bons du Trésor du gouvernement du Canada détenus par la Banque est exposée à des fluctuations causées par des variations des taux d'intérêt du marché.

Les produits de la Banque varieront au fil du temps sous l'effet de l'évolution future des taux d'intérêt; ces variations ne compromettent toutefois pas la capacité de l'institution de s'acquitter de ses obligations, puisque ses produits dépassent de beaucoup ses charges.

Les chiffres ci-dessous illustrent l'incidence, au 31 décembre, d'une (augmentation) et d'une diminution des taux d'intérêt de 25 points de base sur la juste valeur du portefeuille de bons du Trésor du gouvernement du Canada et les autres éléments du résultat global.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	(15,2) / 15,1	(17,5) / 16,9

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt sous forme de fluctuations des flux de trésorerie futurs des instruments financiers existants est limitée aux dépôts du gouvernement du Canada ainsi qu'à la trésorerie et aux dépôts en monnaies étrangères, puisque ces instruments sont soumis à des taux d'intérêt variables. Les autres actifs financiers et passifs financiers de la Banque sont assortis de taux d'intérêt fixes ou ne portent pas intérêt.

Les chiffres ci-dessous illustrent l'incidence, au 31 décembre, d'une augmentation et d'une (diminution) des taux d'intérêt de 25 points de base sur les charges d'intérêts sur les dépôts du gouvernement du Canada.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Charges d'intérêts sur les dépôts du gouvernement du Canada	56,7 / (56,7)	57,1 / (57,1)

Pour l'ensemble des instruments financiers, sauf les billets de banque en circulation, les flux de trésorerie futurs de la Banque sont tributaires du taux d'intérêt du marché en vigueur au moment du renouvellement.

Le tableau suivant illustre le risque de taux d'intérêt associé aux flux de trésorerie futurs en tenant compte des dates d'échéance ou de refixation prévues des actifs et passifs financiers existants.

	Au 31 décembre 2015				
	Non sensible aux taux d'intérêt	Dans les 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers					
Trésorerie et dépôts					
en monnaies étrangères	-	11,2	-	-	11,2
Prêts et créances¹	7,3	6 089,4	-	-	6 096,7
Placements					
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	-	18 220,3	-	-	18 220,3
Obligations du gouvernement du Canada ²	-	14 378,0	35 714,9	25 670,5	75 763,4
Actions de la BRI	405,2	-	-	-	405,2
	412,5	38 698,9	35 714,9	25 670,5	100 496,8
Passifs financiers					
Billets de banque en circulation	75 496,9	-	-	-	75 496,9
Dépôts					
Gouvernement du Canada	-	22 617,3	-	-	22 617,3
Membres de l'ACP	-	500,4	-	-	500,4
Autres dépôts	626,2	849,0	-	-	1 475,2
Autres passifs financiers	353,3	-	-	-	353,3
	76 476,4	23 966,7	-	-	100 443,1
Ecart dû à la sensibilité aux taux d'intérêt	(76 063,9)	14 732,2	35 714,9	25 670,5	53,7

Au 31 décembre 2014					
	Non sensible aux taux d'intérêt	Dans les 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers					
Trésorerie et dépôts					
en monnaies étrangères	-	8,4	-	-	8,4
Prêts et créances¹	3,6	2 764,8	-	-	2 768,4
Placements					
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	-	19 386,5	-	-	19 386,5
Obligations du gouvernement du Canada ²	-	12 031,7	35 162,0	23 891,0	71 084,7
Actions de la BRI	355,2	-	-	-	355,2
	358,8	34 191,4	35 162,0	23 891,0	93 603,2
Passifs financiers					
Billets de banque en circulation	70 023,5	-	-	-	70 023,5
Dépôts					
Gouvernement du Canada	-	21 526,6	-	-	21 526,6
Membres de l'ACP	-	150,1	-	-	150,1
Autres dépôts	577,3	941,6	-	-	1 518,9
Autres passifs financiers	238,9	-	-	-	238,9
	70 839,7	22 618,3	-	-	93 458,0
Écart dû à la sensibilité aux taux d'intérêt	(70 480,9)	11 573,1	35 162,0	23 891,0	145,2

1. Les titres achetés dans le cadre de conventions de revente sont des actifs portant intérêts. Les autres créances ne sont pas sensibles aux taux d'intérêt.

2. Les intérêts sur les obligations du gouvernement du Canada sont classés en fonction de la date où ils sont versés.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Étant donné que la position de change nette de la Banque est peu élevée par rapport à son actif total, le risque de change n'est pas considéré comme important.

La Banque est exposée au risque de change surtout du fait qu'elle détient des actions de la BRI. Ces actions sont libellées en droits de tirage spéciaux (DTS). Le DTS est l'unité de compte du Fonds monétaire international, et sa valeur est déterminée en fonction d'un panier composé de quatre grandes monnaies, soit l'euro, le dollar américain, la livre sterling et le yen. Les DTS sont convertis à leurs équivalents en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date à laquelle la juste valeur est déterminée.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant des mouvements de taux d'intérêt et de taux de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

La Banque est exposée à l'autre risque de prix par le biais de sa participation dans la BRI. Sur le plan comptable, la Banque considère les actions de la BRI comme étant disponibles à la vente, et leur juste valeur est estimée en fonction de la valeur de l'actif net de la BRI, moins une décote de 30 %. Ces actions sont donc réévaluées pour tenir compte des variations de la valeur de l'actif net de la BRI et du dollar canadien. L'autre risque de prix auquel sont exposées les actions de la BRI est lié aux motifs généraux pour lesquels elles sont détenues et ce risque est négligeable par rapport aux autres risques de marché auxquels la Banque doit faire face.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. Les passifs sans échéance fixe comprennent les billets de banque en circulation et les dépôts du gouvernement du Canada. L'expérience démontre que les billets de banque en circulation représentent une source de financement stable à long terme pour la Banque. Les dépôts du gouvernement du Canada comprennent les dépôts détenus par la Banque en sa qualité d'agent financier du gouvernement du Canada. En contrepartie de cet élément non productif d'intérêts, sans échéance fixe, la Banque détient un portefeuille de titres très liquides portant intérêt. Dans l'éventualité d'un rachat imprévu de billets de banque ou du retrait d'une somme importante sur le dépôt du gouvernement du Canada lié au plan de gestion de la liquidité prudentielle, la Banque est en mesure d'éteindre l'obligation à l'aide de plusieurs outils.

À titre de banque centrale du pays, la Banque est la source ultime de liquidités pour le système financier canadien et possède le pouvoir et les capacités opérationnelles de créer en tout temps une quantité illimitée de liquidités en dollars canadiens. Elle exerce ce pouvoir dans le cadre de l'engagement qu'elle a pris de maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.

La Banque est exposée au risque de liquidité par le biais de la garantie à l'égard du STPGV. L'exposition maximale aux termes de cette garantie est décrite à la note 18.

Le tableau qui suit présente les résultats d'une analyse des échéances des actifs et passifs financiers de la Banque. Les soldes indiqués ci-après ne correspondent pas à ceux qui figurent dans l'état de la situation financière, car le tableau rend compte de tous les flux de trésorerie sur une base non actualisée.

Lorsque les contreparties aux achats de titres dans le cadre de conventions de revente substituent des actifs affectés en garantie après l'entrée en vigueur de la convention, certaines parties des valeurs comptables présentées peuvent arriver à échéance avant le moment indiqué dans le cas où le montant qui vient à échéance plus tôt que prévu dépend de la valeur des actifs affectés en garantie faisant l'objet de la substitution. Lorsqu'il y a substitution, la convention est habituellement rétablie selon les mêmes modalités. Les informations présentées dans le tableau ci-après sont préparées en fonction des conventions en vigueur au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, respectivement.

Au 31 décembre 2015					
	Sans échéance fixe	Dans les 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers					
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	11,2	-	-	-	11,2
Prêts et créances	-	6 096,7	-	-	6 096,7
Placements					
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	-	18 250,0	-	-	18 250,0
Obligations du gouvernement du Canada	-	14 330,0	35 555,0	24 778,8	74 663,8
Actions de la BRI	405,2	-	-	-	405,2
	416,4	38 676,7	35 555,0	24 778,8	99 426,9
Passifs financiers					
Billets de banque en circulation	75 496,9	-	-	-	75 496,9
Dépôts					
Gouvernement du Canada	22 617,3	-	-	-	22 617,3
Membres de l'ACP	-	500,4	-	-	500,4
Autres dépôts	1 475,2	-	-	-	1 475,2
Autres passifs financiers	-	353,3	-	-	353,3
	99 589,4	853,7	-	-	100 443,1
Écart de financement net	(99 173,0)	37 823,0	35 555,0	24 778,8	(1 016,2)

Au 31 décembre 2014					
	Sans échéance fixe	Dans les 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers					
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	8,4	-	-	-	8,4
Prêts et créances	-	2 768,4	-	-	2 768,4
Placements					
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	-	19 450,0	-	-	19 450,0
Obligations du gouvernement du Canada	-	11 986,8	35 040,0	23 123,8	70 150,6
Actions de la BRI	355,2	-	-	-	355,2
	363,6	34 205,2	35 040,0	23 123,8	92 732,6
Passifs financiers					
Billets de banque en circulation	70 023,5	-	-	-	70 023,5
Dépôts					
Gouvernement du Canada	21 526,6	-	-	-	21 526,6
Membres de l'ACP	-	150,1	-	-	150,1
Autres dépôts	1 518,9	-	-	-	1 518,9
Autres passifs financiers	-	238,9	-	-	238,9
	93 069,0	389,0	-	-	93 458,0
Écart de financement net	(92 705,4)	33 816,2	35 040,0	23 123,8	(725,4)

9. Immobilisations corporelles

Méthode comptable

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les constructions, le matériel informatique, tout autre équipement et les projets en cours connexes. Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût, moins le cumul des amortissements (à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis), et sont diminuées de toute perte de valeur connexe. Les projets en cours sont évalués au coût, mais ne sont amortis qu'à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition ou à la construction de l'actif.

Lorsque les parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles distinctes (principaux composants). Au remplacement d'une partie importante d'une immobilisation corporelle, la valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée, et tout gain ou toute perte est comptabilisé en amortissement.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous. La durée d'utilité estimée et le mode d'amortissement sont revus à la fin de chaque exercice, l'effet des changements d'estimations, s'il y a lieu, étant comptabilisé prospectivement.

Constructions	de 25 à 65 ans
Matériel informatique	de 3 à 7 ans
Autre équipement	de 5 à 15 ans

Les améliorations locatives (incluses dans la catégorie « Autre équipement ») sont amorties sur la plus courte de la durée d'utilité de l'actif et de la durée du contrat de location.

Valeur comptable des immobilisations corporelles

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autre équipement	Total
2015				
Coût				
Soldes au 31 décembre 2014	291,5	39,3	79,1	409,9
Entrées	165,9	3,0	4,2	173,1
Sorties	-	(1,3)	(0,4)	(1,7)
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2015	457,4	41,0	82,9	581,3
Amortissement				
Soldes au 31 décembre 2014	(78,3)	(16,7)	(31,0)	(126,0)
Charge d'amortissement	(6,1)	(5,5)	(14,0)	(25,6)
Sorties	-	1,3	0,4	1,7
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2015	(84,4)	(20,9)	(44,6)	(149,9)
Valeurs comptables				
Au 31 décembre 2014	213,2	22,6	48,1	283,9
Au 31 décembre 2015	373,0	20,1	38,3	431,4

Les terrains et les constructions incluent les activités relatives au Programme de modernisation du siège. En décembre 2013, la Banque a conclu avec l'entreprise chargée des travaux de construction un protocole d'entente établissant un coût maximum garanti pour la modernisation des installations du siège. Les engagements au 31 décembre 2015 sont principalement associés au Programme de modernisation du siège.

La catégorie « Autre équipement » comprend les appareils d'inspection des billets de banque obtenus en vertu d'un contrat de location-financement (note 17).

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autre équipement	Total
Projets en cours en 2015				
Compris dans les valeurs comptables				
au 31 décembre 2015	255,3	6,4	4,1	265,8
Entrées en 2015	165,9	3,0	3,7	172,6
Engagements au 31 décembre 2015	99,1	0,2	7,3	106,6

Les projets en cours consistent principalement en des investissements de 255,3 millions de dollars dans le Programme de modernisation du siège (31 décembre 2014 – 89,4 millions de dollars) et de 4,5 millions de dollars dans le Programme de renouvellement de l'environnement à haute disponibilité (31 décembre 2014 – 5,1 millions de dollars).

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autre équipement	Total
2014				
Coût				
Soldes au 31 décembre 2013	221,4	35,8	80,5	337,7
Entrées	70,1	3,4	3,3	76,8
Sorties	-	-	(4,6)	(4,6)
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	0,1	(0,1)	-
Soldes au 31 décembre 2014	291,5	39,3	79,1	409,9
Amortissement				
Soldes au 31 décembre 2013	(72,4)	(11,4)	(21,5)	(105,3)
Charge d'amortissement	(5,9)	(5,3)	(14,0)	(25,2)
Sorties	-	-	4,5	4,5
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2014	(78,3)	(16,7)	(31,0)	(126,0)
Valeurs comptables				
Au 31 décembre 2013	149,0	24,4	59,0	232,4
Au 31 décembre 2014	213,2	22,6	48,1	283,9

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autre équipement	Total
Projets en cours en 2014				
Compris dans les valeurs comptables au 31 décembre 2014	89,4	5,1	0,4	94,9
Entrées en 2014	69,7	3,4	0,3	73,4
Engagements au 31 décembre 2014	199,5	0,3	1,0	200,8

10. Immobilisations incorporelles

Méthode comptable

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations incorporelles de la Banque comprennent les logiciels développés en interne ou acquis à l'extérieur.

Les coûts directement liés au développement en interne d'un logiciel identifiable qui, selon la meilleure estimation de la direction, peut techniquement être achevé et générera un avantage économique futur pour la Banque sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles. Les dépenses ultérieures sont inscrites à l'actif seulement lorsqu'elles accroissent les avantages économiques futurs compris dans l'actif auquel elles se rapportent.

Les actifs logiciels acquis par la Banque dont la durée d'utilité est limitée sont évalués au coût après déduction du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des actifs, qui peut varier de 3 à 15 ans. La durée d'utilité estimée et le mode d'amortissement sont revus à la fin de chaque exercice, l'effet des changements d'estimations, s'il y a lieu, étant comptabilisé prospectivement.

Valeur comptable des immobilisations incorporelles

	Logiciels développés en interne	Autres logiciels	Total
2015			
Coût			
Soldes au 31 décembre 2014	45,9	62,6	108,5
Entrées	5,2	1,5	6,7
Sorties	(2,0)	-	(2,0)
Transferts à d'autres catégories d'actifs	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2015	49,1	64,1	113,2
Amortissement			
Soldes au 31 décembre 2014	(38,5)	(26,2)	(64,7)
Charge d'amortissement	(4,5)	(8,1)	(12,6)
Sorties	2,0	-	2,0
Transferts à d'autres catégories d'actifs	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2015	(41,0)	(34,3)	(75,3)
Valeurs comptables			
Au 31 décembre 2014	7,4	36,4	43,8
Au 31 décembre 2015	8,1	29,8	37,9

	Logiciels développés en interne	Autres logiciels	Total
Projets en cours en 2015			
Compris dans les valeurs comptables au 31 décembre 2015	7,0	1,4	8,4
Entrées en 2015	4,5	1,4	5,9
Engagements au 31 décembre 2015	-	-	-

	Logiciels développés en interne	Autres logiciels	Total
2014			
Coût			
Soldes au 31 décembre 2013	43,2	61,4	104,6
Entrées	2,7	1,2	3,9
Sorties	-	-	-
Transferts à d'autres catégories d'actifs	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2014	45,9	62,6	108,5
Amortissement			
Soldes au 31 décembre 2013	(33,8)	(18,6)	(52,4)
Charge d'amortissement	(4,7)	(7,6)	(12,3)
Sorties	-	-	-
Transferts à d'autres catégories d'actifs	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2014	(38,5)	(26,2)	(64,7)
Valeurs comptables			
Au 31 décembre 2013	9,4	42,8	52,2
Au 31 décembre 2014	7,4	36,4	43,8

	Logiciels développés en interne	Autres logiciels	Total
Projets en cours en 2014			
Compris dans les valeurs comptables au 31 décembre 2014	2,7	0,5	3,2
Entrées en 2014	2,7	0,5	3,2
Engagements au 31 décembre 2014	-	-	-

11. Autres éléments d'actif

Méthode comptable

Les stocks de billets de banque sont constitués du matériel de production, y compris du support d'impression en polymère et de l'encre, et sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût de production des billets de banque neufs est passé en charges au moment où il est engagé.

Composition des autres éléments d'actif

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Stocks de billets de banque	11,1	17,2
Actif net au titre des prestations définies (note 15)	135,1	134,8
Tous les autres éléments d'actif	34,5	29,2
Total des autres éléments d'actif	180,7	181,2

L'avance de 20,0 millions de dollars accordée à CBRE Limited dans le cadre du Programme de modernisation du siège, qui devrait rester en vigueur jusqu'à la fin des travaux de construction, est comptabilisée dans tous les autres éléments d'actif (15,0 millions de dollars au 31 décembre 2014). Cette avance vise à assurer le paiement des contrats de sous-traitance dans les délais.

12. Billets de banque en circulation

Conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, la Banque est seule habilitée à émettre des billets de banque au pays. La répartition des billets en circulation est indiquée ci-dessous.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
5 \$	1 232,5	1 188,0
10 \$	1 315,4	1 275,6
20 \$	18 729,3	17 801,4
50 \$	12 017,8	11 233,9
100 \$	41 032,2	37 323,9
Autres billets de banque	1 169,7	1 200,7
Billets de banque en circulation	75 496,9	70 023,5

Les autres billets de banque comprennent les coupures qui ne sont plus émises mais qui continuent d'avoir cours légal. Les billets de banque en circulation constituent des passifs ne portant pas intérêt et sont payables à vue.

13. Dépôts

Les éléments de passif compris dans les dépôts sont constitués de 24 592,9 millions de dollars de dépôts à vue en dollars canadiens (23 195,6 millions de dollars au 31 décembre 2014). La Banque verse sur les dépôts du gouvernement du Canada, des banques et des autres institutions financières des intérêts calculés en fonction des taux du marché à court terme, et la charge d'intérêts sur les dépôts figure dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global.

Les dépôts du gouvernement du Canada comprennent 2 617,3 millions de dollars pour les soldes de fonctionnement et 20 000,0 millions de dollars pour le plan de gestion de la liquidité prudentielle (1 526,6 millions de dollars et 20 000,0 millions de dollars, respectivement, au 31 décembre 2014).

14. Autres éléments de passif

Méthode comptable

Une provision est constatée si, par suite d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle juridique ou implicite qui peut être estimée de manière fiable à la date de l'état de la situation financière et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation.

Composition des autres éléments de passif

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Versement couru au receveur général du Canada	249,5	150,4
Passif net au titre des prestations définies (note 15)		
Régime de pension	37,4	32,0
Autres régimes	168,2	172,8
Ensemble des autres éléments de passif et provisions	103,8	88,5
Total des autres éléments de passif	558,9	443,7

Versement couru

Le tableau suivant présente le rapprochement du versement couru au receveur général du Canada :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Solde d'ouverture au début de la période	150,4	153,7
Versement de l'excédent constaté au receveur général du Canada	(1 090,4)	(1 028,7)
Transfert au receveur général du Canada	1 189,5	1 025,4
Solde de clôture à la fin de la période	249,5	150,4

Autres éléments de passif et provisions

Les autres éléments de passif sont composés de provisions, de l'obligation liée aux contrats de location-financement (note 17), de comptes créditeurs et de charges à payer. Par suite du programme de remise à neuf et de modernisation de l'immeuble du siège, des provisions totalisant 15,1 millions de dollars pour la dernière année du contrat de location de locaux temporaires d'une durée de cinq ans et pour la remise en état du site ont été comptabilisées en 2012 et sont incluses dans les autres éléments de passif.

15. Avantages du personnel

Méthode comptable

Avantages à court terme

Les avantages à court terme englobent le salaire en trésorerie, les primes, les congés annuels, les prestations pour soins de santé et soins dentaires ainsi que les avantages prévus par la loi. Ils sont évalués sur une base non actualisée.

Avantages à long terme

La Banque a instauré un régime d'invalidité de longue durée.

Le passif constaté à l'égard de ce régime correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Cette valeur est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés, à partir des taux d'intérêt d'obligations de sociétés de première qualité ayant une échéance proche de la durée estimée de l'obligation. La charge constatée à la fin de la période comprend le coût des services rendus au cours de la période, le coût financier, les gains et pertes de réévaluation et le coût des services passés.

Le coût des services rendus au cours de la période et les obligations au titre des prestations du régime sont établis par calcul actuariel selon une méthode comptable fondée sur la date d'occurrence des événements. Les gains et pertes de réévaluation et le coût des services passés découlant de modifications du régime sont constatés immédiatement dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

La Banque a instauré un régime de pension à prestations définies capitalisé (le Régime de pension de la Banque du Canada) et un régime de pension complémentaire à prestations définies capitalisé (le Régime de pension complémentaire de la Banque du Canada), qui visent à fournir des prestations de retraite aux membres du personnel admissibles. Le Régime de pension de la Banque du Canada a été créé en vertu des dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada* (1934) et est demeuré conforme à la *Loi sur la Banque du Canada* au fil des modifications apportées à cette dernière. Ce régime constitue un régime de pension agréé au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu. Le Régime de pension complémentaire de la Banque du Canada a été créé pour permettre le versement de prestations de retraite aux employés de la Banque dont les revenus annuels dépassent le montant prévu par le Régime de pension de la Banque du Canada, aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Ce régime est une convention de retraite au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Les prestations versées dans le cadre de ces régimes sont calculées en fonction du nombre d'années de service et du salaire à temps plein moyen des cinq meilleures années consécutives et sont indexées de façon à tenir compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation à la date où les versements commencent à être effectués et le 1^{er} janvier de chaque année par la suite. La Banque est l'administrateur des régimes de pension. Le Conseil d'administration de la Banque a mis sur pied le Comité des pensions, auquel il a délégué la responsabilité de s'acquitter des fonctions de la Banque à titre d'administrateur des régimes, y compris celle d'assurer la conformité à l'Énoncé des politiques et procédures en matière de placement, que le Conseil d'administration approuve chaque année. Un fonds en fiducie distinct a été établi pour chaque régime afin de recevoir et d'investir les cotisations et de verser les prestations payables aux termes des régimes.

L'évaluation actuarielle la plus récente du Régime de pension aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2015 et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 1^{er} janvier 2016.

La Banque a instauré également d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies non capitalisés, à savoir un régime d'assurance vie, un régime de soins médicaux et de soins dentaires pour les membres du personnel admissibles, ainsi qu'un programme d'indemnités pour longs états de service à l'intention des membres du personnel embauchés avant le 1^{er} janvier 2003.

L'actif ou le passif net de ces régimes est comptabilisé dans l'état de la situation financière. L'actif ou le passif net constaté à la fin de la période à l'égard de ces régimes se compose de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs des régimes (s'il en existe). La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés, à partir des taux d'intérêt d'obligations de sociétés de première qualité ayant une échéance proche de la durée estimée de l'obligation. La charge constatée pour la période de présentation de l'information financière comprend le coût des services rendus au cours de la période, le coût des services passés, les intérêts nets sur le passif/actif net au titre des prestations définies, les gains ou pertes sur liquidation (s'il y a lieu) et les frais d'administration. Les intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation au passif/actif net au titre des prestations définies.

Le coût des services rendus au cours de la période et les obligations au titre des prestations des régimes sont déterminés par calcul actuariel selon la méthode des unités de crédit projetées. Les réévaluations englobent les écarts actuariels, le rendement des actifs des régimes et l'effet du plafond de l'actif (s'il y a lieu). Elles excluent les montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif/actif net au titre des prestations définies. Les réévaluations sont constatées dans les autres éléments du résultat global immédiatement dans la période au cours de laquelle elles surviennent. Le coût des services passés est comptabilisé à la première des dates suivantes : la date de modification ou de réduction du régime ou la date à laquelle l'entité comptabilise les coûts de restructuration correspondants ou les indemnités de cessation d'emploi correspondantes. Les actifs des régimes capitalisés sont déterminés selon leur juste valeur à la date de clôture.

Indemnités de cessation d'emploi

Un passif est comptabilisé au titre des indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes : la date à laquelle l'entité ne peut plus retirer son offre d'indemnité de cessation d'emploi ou la date à laquelle elle comptabilise les coûts de restructuration correspondants.

Passif/actif net au titre des prestations définies

Les variations des actifs des régimes et des obligations au titre des prestations définies pour l'exercice se résument comme suit :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	1 569,2	1 404,9	-	-
Produit d'intérêts	62,5	68,6	-	-
Gains (pertes) de réévaluation				
Rendement des actifs des régimes ¹	(20,5)	105,0	-	-
Cotisations de la Banque	25,4	28,3	-	-
Cotisations des membres du personnel	13,5	11,8	-	-
Versements et transferts de prestations	(51,2)	(47,7)	-	-
Frais d'administration	(2,1)	(1,7)	-	-
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	1 596,8	1 569,2	-	-
Obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	1 466,4	1 224,0	172,8	159,9
Coût des services rendus au cours de la période	35,9	25,9	5,4	6,0
Coût financier	59,2	60,1	6,8	7,7
Cotisations des membres du personnel	13,5	11,8	-	-
(Gains) pertes de réévaluation				
Découlant de l'évolution démographique	1,7	(3,3)	-	(3,1)
Découlant de changements dans les hypothèses financières	(26,4)	195,6	(9,5)	12,9
Versements et transferts de prestations	(51,2)	(47,7)	(7,3)	(10,6)
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	1 499,1	1 466,4	168,2	172,8
Actif (passif) net au titre des prestations définies	97,7	102,8	(168,2)	(172,8)
Actif net au titre des prestations définies	135,1	134,8	-	-
Passif net au titre des prestations définies	(37,4)	(32,0)	(168,2)	(172,8)
Actif (passif) net au titre des prestations définies	97,7	102,8	(168,2)	(172,8)

1. Le rendement des actifs des régimes exclut les intérêts nets.

Régimes de pension – Composition de l'actif

L'Énoncé des politiques et procédures en matière de placement relatif aux régimes précise que le portefeuille doit se composer d'un ensemble diversifié de types d'actifs, et établit également les critères d'admissibilité des placements. La diversification de l'actif permet d'atténuer les variations du rendement attendu du portefeuille. La pratique actuelle consiste à mener une étude sur l'appariement de l'actif et du passif tous les trois ans. Cette étude permet au Comité des pensions de répartir les actifs d'une manière qui concorde avec les objectifs des régimes et la tolérance au risque de la Banque. La dernière étude sur l'appariement de l'actif et du passif a été approuvée par le Comité des pensions en septembre 2015.

Les placements des régimes sont exposés au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. Le plus important de ces risques est la volatilité des actifs, puisque les passifs des régimes sont calculés au moyen d'un taux d'actualisation fixé en fonction du rendement des obligations de sociétés canadiennes notées AA. Ainsi, si les actifs des régimes affichent un rendement inférieur à celui de ces obligations, un déficit sera créé. Les exigences relatives à la diversification de l'actif et à l'admissibilité des placements constituent les principaux outils de gestion des risques de l'ensemble du portefeuille de placements.

Les actifs des régimes de pension comprennent les éléments suivants :

	31 décembre 2015				31 décembre 2014			
	Coté	Non coté	Total	En %	Coté	Non coté	Total	En %
Instruments du marché monétaire	1,7	-	1,7	0,1	13,7	-	13,7	0,9
Instruments de capitaux propres								
Fonds d'actions de sociétés canadiennes	308,7		308,7	19,4	324,7	-	324,7	20,7
Fonds d'actions de sociétés étrangères	601,8		601,8	37,6	576,8	-	576,8	36,7
Instruments d'emprunt ¹								
Titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada	220,3		220,3	13,8	209,0	-	209,0	13,3
Autres titres	354,2		354,2	22,2	343,2	-	343,2	21,9
Fonds immobiliers	-	76,7	76,7	4,8	-	70,0	70,0	4,5
Dépôt réglementaire	-	33,4	33,4	2,1	-	31,8	31,8	2,0
	1 486,7	110,1	1 596,8	100,0	1 467,4	101,8	1 569,2	100,0

1. Les instruments d'emprunt sont constitués de titres à revenu fixe et d'actifs indexés sur l'inflation.

Obligations au titre des prestations définies et charges au titre des régimes

L'obligation au titre des prestations définies, présentée selon les types de participants, s'établit comme suit :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Participants actifs	584,1	591,3	46,4	88,7
Retraités	821,2	788,3	121,8	84,1
Participants titulaires de droits à prestations différées	93,8	86,8	-	-
Obligation au titre des prestations définies	1 499,1	1 466,4	168,2	172,8

Les charges au titre des régimes comptabilisées dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global sont composées des éléments suivants :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Coût des services rendus au cours de la période, déduction faite des cotisations des membres du personnel	35,9	25,9	5,4	6,0
Charge d'intérêts nette	(3,3)	(8,5)	6,8	7,7
Gains actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	-	-	-	(4,3)
Frais d'administration	2,1	1,7	-	-
Charges au titre des régimes comptabilisées dans le résultat net	34,7	19,1	12,2	9,4
Réévaluation du passif/actif net au titre des prestations définies				
Rendement des actifs des régimes (à l'exclusion des intérêts nets)	20,5	(105,0)	-	-
(Gains actuariels) pertes actuariales découlant de l'évolution démographique	1,7	(3,3)	-	1,2
(Gains actuariels) pertes actuariales découlant de changements dans les hypothèses financières	(26,4)	195,6	(9,5)	12,9
(Gains) pertes de réévaluation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(4,2)	87,3	(9,5)	14,1

Les gains et pertes de réévaluation qui se rapportent aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés en capitaux propres dans la réserve pour réévaluations.

Les pertes de réévaluation cumulatives comptabilisées dans les autres éléments du résultat global s'établissent comme suit :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Pertes de réévaluation cumulatives comptabilisées au début de l'exercice	(220,7)	(133,4)	(26,1)	(12,0)
Gains (pertes) de réévaluation comptabilisés au cours de l'exercice considéré	4,2	(87,3)	9,5	(14,1)
Pertes de réévaluation cumulatives comptabilisées à la fin de l'exercice	(216,5)	(220,7)	(16,6)	(26,1)

Total des sorties de trésorerie

La réglementation régissant les régimes de retraite fédéraux impose à ces derniers certaines exigences en matière de solvabilité qui supposent la liquidation du régime à la date d'évaluation. Aux termes de la *Loi sur les normes de prestation de pension*, des évaluations actuarielles doivent être effectuées chaque année aux fins de la capitalisation. L'évaluation actuarielle du Régime de pension effectuée en date du 1^{er} janvier 2015 faisait état d'un excédent de solvabilité de 36 millions de dollars et d'un excédent de solvabilité moyen de 13 millions de dollars sur trois ans. Le montant des cotisations pour 2016 sera établi en fonction de l'évaluation actuarielle effectuée en date du 1^{er} janvier 2016. Ce montant, estimé à 22 millions de dollars (21 millions de dollars en 2015), consiste uniquement en cotisations ordinaires au titre des services rendus au cours de la période.

Hypothèses

Le coût des régimes de pension à prestations définies et des autres régimes ainsi que la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations sont déterminés au moyen d'évaluations actuarielles. Ce type d'évaluation nécessite la formulation de diverses hypothèses qui peuvent différer des évolutions futures. Ces hypothèses se rapportent à la détermination du taux d'actualisation, des taux de mortalité, de même que des augmentations à venir des salaires et des prestations de retraite. Compte tenu de la complexité de l'évaluation et de son horizon à long terme, l'obligation au titre des prestations définies est très sensible aux variations de ces hypothèses.

L'évaluation actuarielle la plus récente du Régime de pension aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2015 et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 1^{er} janvier 2016.

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Obligation au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation	4,10 %	4,00 %	4,02 %	3,99 %
Taux d'inflation ¹	2,00 %	2,00 %	s.o.	s.o.
Taux de croissance de la rémunération	3,20 %	3,20 %	3,20 %	3,20 %
	+ mérite	+ mérite	+ mérite	+ mérite
Charges au titre des régimes				
Taux d'actualisation	4,00 %	4,90 %	3,99 %	4,79 %
Taux d'inflation ¹	2,00 %	2,00 %	s.o.	s.o.
Taux de croissance de la rémunération	3,20 %	3,20 %	3,20 %	3,30 %
	+ mérite	+ mérite	+ mérite	+ mérite
Taux d'évolution des coûts médicaux				
Taux d'évolution des coûts médicaux	s.o.	s.o.	5,95 % - 4,50 %	6,01 % - 4,50 %
Année où le taux devrait se stabiliser	s.o.	s.o.	2029	2029

1. La catégorie « Autres régimes » ne fait pas l'objet d'un rajustement en fonction du taux d'inflation, puisqu'elle est une composante du taux d'évolution des coûts médicaux.

Le paramètre le plus susceptible de changer est le taux d'actualisation, lequel est déterminé en fonction des obligations de sociétés canadiennes notées AA ayant une échéance rapprochée de la durée de l'obligation.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est d'environ 17 ans pour les régimes de pension et de 6 à 20 ans pour les autres régimes.

Les hypothèses de mortalité servant à l'évaluation des régimes sont formulées à partir des tables publiées par l'Institut canadien des actuaires. Les ajustements actuariels apportés aux tables sont appliqués lorsqu'ils sont recommandés par les actuaires des régimes. En 2015, l'hypothèse relative à l'espérance de vie utilisée pour l'évaluation des régimes postule que le participant qui atteint l'âge de 60 ans vivra environ 27 ans (2014 : 27 ans), et la participante, environ 29 ans (2014 : 29 ans).

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant décrit l'incidence possible de modifications apportées à certaines hypothèses clés servant à évaluer les obligations au titre des prestations définies et les coûts liés aux régimes d'avantages du personnel.

	Variation de l'obligation ¹	
	Régimes de pension	Autres régimes
Taux d'actualisation	4,10 %	4,02 %
Effet d'une augmentation de 0,10 point de pourcentage	(24,1)	(2,7)
Effet d'une diminution de 0,10 point de pourcentage	24,7	2,8
Taux de croissance de la rémunération	3,20 %	3,20 %
Effet d'une augmentation de 0,10 point de pourcentage	3,9	0,3
Effet d'une diminution de 0,10 point de pourcentage	(3,9)	(0,3)
Taux de mortalité		
Effet d'une augmentation de 0,10 point de pourcentage	(29,7)	(2,7)
Effet d'une diminution de 0,10 point de pourcentage	32,8	3,2
Taux d'inflation	2,00 %	s.o.
Effet d'une augmentation de 0,10 point de pourcentage	22,3	s.o.
Effet d'une diminution de 0,10 point de pourcentage	(21,9)	s.o.
Taux d'évolution des coûts médicaux	s.o.	5,95 %
Effet d'une augmentation de 1,00 point de pourcentage	s.o.	28,4
Effet d'une diminution de 1,00 point de pourcentage	s.o.	(22,0)

¹ L'analyse de sensibilité présentée dans ce tableau est de nature hypothétique et doit être utilisée avec prudence. L'analyse est fondée sur une modification des hypothèses effectuée en maintenant constantes toutes les autres hypothèses. En pratique, cette situation est peu susceptible de se produire, et les modifications apportées à certaines hypothèses pourraient être corrélées. La méthode et les types d'hypothèses utilisés dans la préparation de l'analyse sont les mêmes que pour l'exercice précédent.

16. Capitaux propres

La Banque gère son capital en conformité avec la *Loi sur la Banque du Canada*. À la date de clôture, la Banque n'était soumise à aucune autre exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

Le tableau ci-dessous présente les éléments de capitaux propres :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Capital social	5,0	5,0
Réserve légale	25,0	25,0
Réserve spéciale	100,0	100,0
Réserve disponible à la vente	368,2	319,3
Résultats non distribués	-	-
Total des capitaux propres	498,2	449,3

Capital social

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 dollars chacune. Les actions ont été payées intégralement et ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

Réserve légale

Des prélèvements sur le résultat net de la Banque ont été versés à la réserve légale jusqu'à ce que son solde atteigne, en 1955, le montant maximal prévu, soit 25,0 millions de dollars.

Réserve spéciale

La réserve spéciale a été créée en 2007 par suite d'une modification de la *Loi sur la Banque du Canada* visant à permettre à la Banque de compenser les éventuelles pertes de réévaluation non réalisées découlant de variations de la juste valeur de ses actifs disponibles à la vente. Le montant détenu dans la réserve spéciale fait régulièrement l'objet d'un examen, à l'aide d'une analyse de la valeur à risque et de simulations fondées sur des scénarios, et peut être modifié par résolution du Conseil d'administration. L'analyse de la valeur à risque est effectuée au moyen de données historiques afin d'estimer l'étendue maximale possible des pertes de réévaluation non réalisées du portefeuille de bons du Trésor de la Banque. Les simulations fondées sur des scénarios permettent d'évaluer l'incidence d'une hausse rapide des taux d'intérêt sur la valeur du portefeuille de bons du Trésor de la Banque. La réserve spéciale est assujettie à un plafond de 400 millions de dollars; une somme initiale de 100 millions de dollars y a été versée en septembre 2007.

Réserve disponible à la vente

La réserve disponible à la vente rend compte des variations cumulatives de la juste valeur des portefeuilles d'actifs disponibles à la vente de la Banque, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	1,1	2,2
Actions de la BRI	367,1	317,1
Réserve disponible à la vente	368,2	319,3

Résultats non distribués

Le résultat net de la Banque, déduction faite des sommes affectées aux réserves, est considéré comme un excédent constaté et est versé au receveur général du Canada, conformément à l'exigence de l'article 27 de la *Loi sur la Banque du Canada*.

L'accord relatif aux sommes à verser au receveur général que la Banque a conclu avec le ministère des Finances vise à permettre à l'institution de gérer ses besoins en capitaux propres compte tenu de la volatilité découlant des variations et des réévaluations de la juste valeur (qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global). Aux termes de cet accord, la Banque est autorisée à prélever sur les sommes versées au receveur général et à imputer aux résultats non distribués un montant égal aux pertes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente, aux réévaluations non réalisées du passif/actif net au titre des prestations définies sur les régimes à prestations définies et aux autres pertes non réalisées ou hors trésorerie découlant de modifications aux normes comptables ou aux dispositions légales ou réglementaires.

En 2015, la Banque a remboursé 13,7 millions de dollars sur les sommes retenues antérieurement (une somme de 101,4 millions de dollars avait été retenue en 2014) et, au 31 décembre 2015, une somme retenue de 113,3 millions de dollars (127,0 millions de dollars au 31 décembre 2014) restait à verser.

17. Contrats de location

Méthode comptable

La Banque agit à titre de preneur

Les contrats de location d'équipement dans le cadre desquels la Banque assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location-financement. Ces contrats sont inscrits à l'actif au commencement du contrat, à la plus faible de la juste valeur de l'actif loué et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les obligations locatives correspondantes, déduction faite des charges financières, sont incluses dans les autres éléments de passif. Chaque paiement au titre de la location est ventilé entre le passif et les charges financières en vue d'atteindre un taux de rendement constant sur l'obligation au titre des contrats de location-financement en cours. L'équipement acquis en vertu des contrats de location-financement est amorti sur la plus courte de la durée d'utilité de l'actif et de la durée du contrat.

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple. Les paiements au titre du contrat de location simple sont inscrits à l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global selon le mode linéaire sur la durée du contrat.

La Banque agit à titre de bailleur

Les contrats de location de biens de la Banque ont été évalués et classés comme contrats de location simple, car les risques et les avantages inhérents à la propriété ne sont pas transférés au preneur. Les revenus tirés de contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée du contrat.

Engagements au titre des contrats de location simple

La Banque loue des locaux pour ses bureaux d'Ottawa, Halifax, Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver. Les paiements minimaux sont établis au début de la période de location et peuvent varier pendant la durée du contrat. Le loyer conditionnel relatif à la location de locaux est fondé sur les charges opérationnelles des immeubles; celui qui concerne la location de matériel de bureau est déterminé en fonction de l'utilisation. Les contrats de location prendront fin à différentes dates entre mai 2016 et octobre 2025.

Le tableau suivant présente les paiements minimaux futurs exigibles au titre du loyer, de l'impôt foncier et de l'exploitation des immeubles au 31 décembre 2015.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
À payer dans un délai de 1 an	16,1	16,0
À payer dans un délai de 1 à 5 ans	24,8	40,5
À payer dans plus de 5 ans	1,7	2,2
Total des engagements au titre des contrats de location de locaux	42,6	58,7
Paiements au titre de la location passés en charges	15,6	15,8

Engagements au titre des contrats de location-financement

Au 31 décembre 2015, les paiements minimaux futurs au titre de la location s'élevaient à 6,6 millions de dollars (9,3 millions de dollars au 31 décembre 2014) et concernaient des appareils obtenus en vertu d'un contrat de location-financement (note 9). La valeur comptable nette de ces appareils au 31 décembre 2015 s'établissait à 6,3 millions de dollars (8,8 millions de dollars au 31 décembre 2014). L'obligation liée aux contrats de location-financement se chiffrait à 6,5 millions de dollars au 31 décembre 2015 (9,0 millions de dollars au 31 décembre 2014) et est comptabilisée dans les autres éléments de passif (note 14).

18. Engagements, éventualités et garanties

Contrats à long terme autres que des contrats de location

La Banque a conclu avec un fournisseur externe un contrat à long terme visant le soutien des services relatifs aux titres destinés aux particuliers, contrat qui arrivera à échéance en 2021. Au 31 décembre 2015, des sommes fixes totalisant 111,9 millions de dollars restaient à verser, ainsi que des sommes variables qui sont fonction du volume des transactions traitées.

La Banque a conclu avec un fournisseur externe un contrat à long terme concernant des services relatifs aux centres de données, contrat qui expirera en 2025. Au 31 décembre 2015, des sommes fixes totalisant 12,3 millions de dollars restaient à verser.

Les engagements relatifs au programme de remise à neuf et de modernisation de l'immeuble du siège sont inclus dans les engagements au titre des immobilisations corporelles présentés à la note 9.

Au 31 décembre 2015, le total des paiements minimaux au titre des contrats à long terme, autres que des contrats de location et des immobilisations corporelles et incorporelles, est réparti comme suit :

À payer dans un délai de 1 an	22,1
À payer dans un délai de 1 à 3 ans	44,2
À payer dans un délai de 3 à 5 ans	44,2
Par la suite	13,7
Total des paiements minimaux	124,2

Contrats de monnaies étrangères

La Banque est partie aux accords de swap de monnaies étrangères suivants :

	Maximum disponible
Accords bilatéraux de swap de liquidités avec des banques centrales	
Banque du Japon (libellé en yens)	Illimité
Banque nationale suisse (libellé en francs suisses)	Illimité
Banque d'Angleterre (libellé en livres sterling)	Illimité
Banque centrale européenne (libellé en euros)	Illimité
Banque fédérale de réserve de New York (libellé en dollars américains)	Illimité
Banque populaire de Chine (libellé en renminbis)	200 000,0
Autres accords de swap	
Compte du fonds des changes du Canada (libellé en dollars canadiens)	Illimité
Banque fédérale de réserve de New York (libellé en dollars américains)	2 000,0
Banque du Mexique (libellé en dollars canadiens)	1 000,0
Banque des Règlements Internationaux (libellé en dollars canadiens)	100,0

L'accord de swap avec la BRI a été utilisé en 2015 et en 2014 à des fins opérationnelles. Outre cet accord, aucun accord de swap, de liquidités ou autres, n'a été utilisé par l'une ou l'autre partie en 2015 ou en 2014. Il n'y avait aucun engagement découlant de ces contrats au 31 décembre 2015 (néant au 31 décembre 2014).

Accords bilatéraux de swap de liquidités avec des banques centrales

La Banque et d'autres banques centrales ont établi des accords bilatéraux de swap de monnaies afin que des liquidités puissent être fournies dans chaque territoire dans chacune de leurs monnaies respectives si les conditions des marchés le justifient.

Les accords de swap intervenus avec la Banque du Japon, la Banque nationale suisse, la Banque d'Angleterre, la Banque centrale européenne et la Banque fédérale de réserve de New York sont des facilités permanentes sans date d'échéance. La Banque du Canada et la Banque populaire de Chine ont conclu, en novembre 2014, un accord bilatéral de swap réciproque de dollars canadiens contre des renminbis pour une durée de trois ans.

Chacun de ces contrats peut prendre la forme d'un mécanisme de swap de liquidités en dollars canadiens ou en monnaies étrangères, et peut être utilisé à l'initiative de l'une ou l'autre partie. Le taux de change applicable aux accords de swap se fonde sur le cours du change au comptant en vigueur convenu entre les parties.

Autres accords de swap

Les autres accords de swap conclus avec la Banque fédérale de réserve de New York et la Banque du Mexique, qui expirent le 12 décembre 2016, sont d'une durée indéfinie et font l'objet d'un renouvellement annuel.

La Banque a conclu un accord de swap de monnaies étrangères permanent avec le Compte du fonds des changes du Canada. Cet accord ne comporte pas de montant maximal.

La Banque a également conclu un accord de swap avec la BRI à des fins opérationnelles. Les opérations effectuées en vertu de cet accord ont généralement une durée d'un jour ouvrable.

Éventualités

La Banque détient 9 441 actions de la BRI. La valeur nominale de chacune d'entre elles correspond à un capital de 5 000 DTS, dont 25 % (soit 1 250 DTS) est libéré. Le capital restant de 3 750 DTS peut être appelé moyennant un avis de trois mois à la suite d'une décision du conseil d'administration de la BRI. La valeur en dollars canadiens de ce passif éventuel était de 67,9 millions de dollars au 31 décembre 2015 (59,5 millions de dollars au 31 décembre 2014), selon les taux de change en vigueur à cette date.

Garanties

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut certaines garanties, décrites ci-après.

Garantie relative au STPGV

Le STPGV est un système de traitement de gros paiements, détenu et exploité par l'ACP. Toute institution de dépôt membre de l'ACP peut participer au STPGV, à condition d'avoir un compte de règlement à la Banque du Canada, de disposer de facilités qui lui permettent d'affecter des actifs en garantie dans le cadre du système et de remplir certaines conditions techniques. Les mesures de contrôle des risques prévues dans le STPGV, dont la limitation des positions débitrices nettes et l'affectation d'actifs en garantie à l'égard du crédit pour découvert, suffisent pour permettre au système d'obtenir les liquidités nécessaires au règlement des opérations en cas de défaillance du participant affichant la position débitrice la plus grande. La Banque donne l'assurance qu'elle fournira ces liquidités et, dans l'éventualité de la défaillance de ce participant, le prêt serait entièrement garanti. Dans le cas, hautement improbable, où plus d'une institution manquerait à ses obligations le même jour durant les heures d'ouverture du STPGV, pour une somme globale dépassant la position débitrice la plus grande affichée par un même participant, les actifs affectés en garantie seraient vraisemblablement insuffisants pour couvrir le montant des liquidités que la Banque devrait accorder pour assurer le règlement des transactions dans le système. Cette

dernière pourrait ainsi avoir, à l'égard des défaillants, des créances ordinaires dont le montant excéderait celui des titres reçus en garantie des prêts. La Banque aurait le droit, à titre de créancier non garanti, de recouvrer toute partie impayée de ses prêts. Le montant visé par cette garantie est impossible à déterminer, puisque celle-ci ne serait invoquée qu'au terme d'une série d'événements extrêmement peu susceptibles de se produire. Aucun montant n'a jamais été prévu dans le passif de la Banque et aucune somme n'a jamais été versée au titre de cette garantie.

Autres conventions d'indemnisation

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut des conventions d'indemnisation avec diverses contreparties à des transactions comme des conventions de services, des licences d'utilisation de logiciels, des contrats de location et des achats de biens. Aux termes de ces conventions, la Banque s'engage à indemniser la contrepartie de la perte ou de la dette découlant de ses propres actes ou omissions relativement à la convention. La nature des conventions d'indemnisation empêche la Banque d'effectuer une estimation raisonnable de la somme maximale qu'elle pourrait être tenue de verser à ces contreparties. Aucune somme n'a jamais été versée au titre de ces conventions d'indemnisation.

Assurance

La Banque ne s'assure normalement pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Toutefois, dans le cadre du Programme de modernisation du siège, la Banque a contracté une assurance la couvrant, au cours de la période de construction, contre les risques auxquels ses biens pourraient être directement exposés.

Les coûts découlant des risques non assurés sont inscrits aux comptes si, par suite d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle juridique ou implicite qui peut être estimée de manière fiable à la date de l'état de la situation financière et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation.

19. Parties liées

La Banque est liée, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Pour réaliser ses objectifs en matière de politique monétaire, la Banque maintient une position d'indépendance structurelle et fonctionnelle par rapport au gouvernement du Canada, grâce à sa capacité de financer ses propres activités sans aide de l'extérieur et à ses structures de gestion et de gouvernance.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des transactions avec des parties liées, et les transactions et soldes significatifs figurent dans les présents états financiers. Ainsi que le permet l'exemption partielle accordée aux entités appartenant en propriété exclusive à une autorité publique, prévue dans la Norme comptable internationale 24 *Information relative aux parties liées* (IAS 24), la Banque n'a pas publié toutes les transactions qu'elle a conclues avec des entités liées à une autorité publique.

La Banque fournit au gouvernement du Canada des services de gestion financière et d'agent financier ainsi que des services bancaires, qui sont prescrits par la *Loi sur la Banque du Canada* et dont le coût n'est pas recouvré.

Régimes de pension de la Banque du Canada

La Banque assure la gestion du Régime de pension de la Banque du Canada, en gère les placements et accomplit les tâches administratives connexes. Le coût des services fournis, qui se chiffre à 0,9 million de dollars (0,8 million de dollars en 2014), a été entièrement recouvré auprès du Régime en 2015.

Principaux dirigeants et rémunération

Les principaux dirigeants chargés de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque comprennent les membres du Conseil de direction institutionnelle, du Conseil supérieur de gestion et du Conseil d'administration. Au 31 décembre 2015, la Banque comptait 29 principaux dirigeants (29 en 2014).

La rémunération des principaux dirigeants figure dans le tableau suivant :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Avantages à court terme	5,0	3,7
Avantages postérieurs à l'emploi	1,6	1,0
Honoraires des administrateurs	0,2	0,2
Total de la rémunération	6,8	4,9

Les avantages à court terme et les avantages postérieurs à l'emploi s'appliquent uniquement aux membres du personnel de la Banque.

En 2015, il n'y a eu aucune dépense liée aux autres avantages à long terme ou aux indemnités de cessation d'emploi pour les principaux dirigeants.

Bureaux de la Banque du Canada

Siège

Banque du Canada
234, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G9
Canada

Bureaux régionaux

Provinces de l'Atlantique

1701, rue Hollis, bureau 1300
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3M8

Québec

Bureau 2030
1501, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 3M8

Ontario

150, rue King Ouest, bureau 2000
Toronto (Ontario) M5H 1J9

Provinces des Prairies, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest

308–4th Avenue S.W., bureau 2411
Calgary (Alberta) T2P 0H7

Colombie-Britannique et Yukon

200, rue Granville, bureau 2710
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 1S4

Bureau de New York

Consulat général du Canada
1251 Avenue of the Americas
New York, NY 10020-1175
États-Unis

Site Web

Accès rapide aux communiqués et aux discours du gouverneur, aux principales publications de la Banque ainsi qu'à des données financières à jour
www.banqueducanada.ca

Information publique

Le Service d'information publique répond aux demandes de renseignements généraux concernant la Banque du Canada.
Téléphone : 1 800 303-1282
Télécopieur : 613 782-7713
Courriel : info@banqueducanada.ca

Renseignements sur les soldes non réclamés

Téléphone : 1 800 303-1282
Télécopieur : 613 782-7713
Courriel : info@banqueducanada.ca